

Travail de fin d'études[BR]- Travail de fin d'études: "Le traitement judiciaire de mineurs impliqués dans la vente de stupéfiants : regards croisés d'acteurs judiciaires au sein de la division de Verviers." [BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Hoxha, Mathilde

Promoteur(s) : El Guendi, Sarah

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie à finalité spécialisée en criminologie interpersonnelle

Année académique : 2024-2025

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/24918>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Juge jeunene - 13/08

Mathilde Hoxha (00:04) : Pouvez tout d'abord vous présenter brièvement et décrire votre parcours professionnel ?

Participant (00:09) : Donc [...], juge de la jeunesse de la famille. Je suis passée successivement par le barreau, le parquet et puis euh le siège euh donc euh j'ai fait environ 5 ans de barreau, 12-13 ans de parquets. Et puis euh, ça fait une dizaine d'années que je suis au siège, j'ai d'abord été juge d'instruction et maintenant je suis juge de la jeunesse, ce que je voulais faire à la base.

Mathilde Hoxha (00:37) : Et donc depuis combien de temps occupez-vous la fonction de juge de la jeunesse ?

Participant (00:39) : 5 ans.

Mathilde Hoxha (00:41) : D'accords Est-ce que vous avez suivi une formation spécifique liée aux problématiques des stupéfiants ?

Participant (00:47) : Euh pas spécialement pour les mineurs, mais dans mon parcours de formation comme magistrat j'en ai suivi. Au parquet, j'étais magistrat de référence en matière de stupéfiants.

Mathilde Hoxha (00:58) : D'accord. Passons à présent à la perception du phénomène ici à Verviers, comment est-ce que vous percevez la problématique donc des mineurs impliqués dans le commerce de stupéfiants à Verviers ?

Participant (01:09) : Euh bien assez assez lourde depuis un an un an et demi // de nouveau euh oui fort lourde en lien avec un quartier problématique de Verviers // avec des mineurs euh utilisés, instrumentalisés euh, comme petits vendeurs, rabatteurs et autres euh // Euh voilà donc on en a régulièrement par vagues aussi // puisque la police fait des opérations euh d'envergure par période // et les seuls qu'on shoppe évidemment ce sont des mineurs // Donc, on nous défère plusieurs mineurs et là on est assez impuissant, d'abord par manque de places, manque de solutions // et puis c'est pas nécessairement des mineurs consommateurs non plus donc les moyens d'action sont fort fort limités

Mathilde Hoxha (01:54) : On reviendra sur tout ça par la suite. Euh, et donc vous constatez, on va dire, une augmentation du phénomène ?

Participant (02:00) : Euh je ne sais pas si le phénomène augmente // c'est peut-être euh les actions de police qui augmentent qui fait qu'on // fin la tolérance 0 semble de mise sur le parquet de Liège et donc le parquet de Verviers étant une division du parquet de Liège euh, je pense qu'on nous en défère plus qu'auparavant //

Mathilde Hoxha (02:15) : Et vous parliez donc de zones particulièrement touchées par le phénomène, est-ce que vous pourriez euh voilà préciser ces zones ?

Participant (02:21) : Bah donc on a euh le quartier de Hodimont ici à Verviers euh oui qui est particulièrement touché, avec du deal, à tous les coins de rue // bah des mineurs qui occupent des postes interchangeables // Voilà, y a un job quoi. Et donc euh les mineurs n'ont même la marchandise sur eux, elle est dans une cache, et au-fur-et-à mesure, ils vont chercher pour fournir euh donc c'est assez assez particulier // puis c'est vraiment quelque chose d'organiser, où on met des mineurs en place comme un job étudiant en quelque sorte // Donc, sur Verviers, c'est assez important // Et on a quand même pas mal de stupéfiants aussi sur euh Malmedy aussi // Avec une problématique un peu différente fin pas organisée comme Verviers mais quand même euh un effet de contagion je pense sur Malmedy. Pas du tout avec la même population // Donc sur Verviers, on a beaucoup de jeunes d'origine étrangère bah d'origine maghrébine, tchétchène et compagnie // Sur Malmedy, je veux dire

phénomène

lourde
récente
quartier
problématique
utilisation de
mineurs
opérat' policière
d'enveloppe

Augmentation
opérations
policières
Tolérance 0 parquet

Ampleur du
phénomène

Zones
Touchées
Quartiers
nouveaux
- intello-péchés

Hameau 2
Propri.
mineurs

on a des gens plus du cru. Mais voilà, je pense euh contagion, idée de faire pareil ou autre, moins d'ampleur, mais enfin, bien présent quand même //

Mathilde Hoxha (03:33) : Euh bah une de mes questions, c'était donc le type d'organisation, je ne sais pas si c'est spécifique à Verviers, mais voilà euh dans lequel les mineurs sont impliqués mais voilà je pense que vous m'avez répondu, donc c'est plus vraiment euh une organisation type réseau alors ?

Type d'
impliquer
mineurs

Participant (03:46) : Oui bah c'est vraiment ceux-là qu'on nous défère // parce que je pense que si on a un mineur, qui a euh 3 pacsons sur lui et vraiment y a pas d'indices autres, ceux-là on nous les présente quand même pas, mais ça aussi euh mais ça ça reste au niveau du parquet, je pense que le mineur qui est trouvé avec peu de choses sur lui, peu d'indices, qui n'est pas spécialement dans un quartier sensible, le parquet fonctionne par le biais d'un rappel à la loi, ou tout simplement déjà la police prévenir les parents, ce genre de choses // Euh donc ça reste bien présent aussi // mais on nous présente pas nécessairement ces mineurs-là euh privés de libertés détenus comme on le ferait avec d'autres //

Défenseur
moyennement
impliquer type
réseau

Mathilde Hoxha (04:22) : Euh bah vous évoquez euh tout à l'heure, on va dire, quelques caractéristiques de ces mineurs, donc notamment leur origine etc. Est-ce que vous auriez un genre de profil type de ces mineurs-ci ?

Thème 2

profil
mineur

Origine
Quartier
Lois
Sécurité

Participant (04:34) : Bah leur origine // elle tient au quartier aussi // Donc euh voilà, je veux pas stigmatiser ces origines-là, mais le quartier est essentiellement euh oui habité par des personnes d'origine oui maghrébine pour la plupart, vraiment ici sur Verviers, un peu tchétchène, donc forcément euh //, je veux dire, c'est très difficile pour les mineurs de ces quartiers-là, on a des tout jeunes qui se retrouvent impliqués parce qu'ils se voient proposer tout de suite ce genre de business quoi // et donc euh voilà c'est l'explication, je pense, géographiquement, le deal est installé dans ce quartier-là, qui est habité par ces jeunes-là, où il n'y a pas de jardins, y a à peine des parcs, le seul parc qu'il y a est occupé par euh des dealers donc ça va de soi pour certains bah de se retrouver impliquer dans ce genre de faits // C'est vraiment très très présent ici //

Mathilde Hoxha (05:23) : Euh Ben j'ai eu en entretien avec euh un représentant de la zone de Police. Et euh dans le cadre des opérations qu'ils ont menés en mars à Hodimont, il m'a fait part du constat que voilà les groupes des jeunes qu'ils ont interceptés c'étaient des jeunes venant de Stembert, et donc il disait que la particularité à Verviers c'était que des jeunes dealaient pas justement dans leur quartier, donc je sais pas si... ?

Participant (05:42) : Bon c'est peut-être pas ceux qu'on nous a présenté en tout cas //

Mathilde Hoxha (05:46) : en tout cas de votre euh...

Fatigue
Inégalité

Présence
Déscolarisation
Méfiance
Financière

Participant (5:47) : oui, oui, nous c'est vraiment des mineurs du quartier // et c'est un problème pour les laisser en famille ou pour les laisser dans leur quartier et donc euh pour certains, je ne dis pas bon ils passent parfois par un IPPJ // mais souvent c'est des mineurs, voilà, qui sont même pas eux-mêmes consommateurs // donc, la problématique // elle est bah d'une part financière, de jeunes qui sont fort euh envieux de toute une série de choses bah qui ne peuvent pas se permettre, euh d'absence d'argent de porche, enfin, de difficultés à trouver un job ou quoi que ce soit // qui sont déscolarisés et qui habitent ces quartiers-là // et fin en tout cas nous nous c'est à ça qu'on est confrontés euh réellement avec les jeunes dont on est saisi // Et, pour revenir euh oui à des mineurs de Stembert ou autre qui seraient impliqués, personnellement moi je n'en ai aucun, et je ne pense pas, parce que je

gère régulièrement le cabinet ma collègue, on est deux juges de la jeunesse, qu'on aille nécessairement des mineurs de Stembert impliqués dans des faits de stups sur Hodimont //

Mathilde Hoxha (06:43) : Et des mineurs qui se déplacent à l'étranger, est-ce que vous en avez eu ?

Participant (06:45) : Oui. On en a eu 2-3, euh notamment à Marseille, avec des fugues longue durée sur Marseille, ou des mineurs, qui sont interpellés euh sur Bruxelles, donc à Anderlecht, Peterbos et compagnie // ça on a aussi des Verviétois qui sont impliqués là-dedans euh et qui bah ça prend encore une autre envergure // qui réapparaissent par période ici, qui se sont éventuellement interpellés ici, qui fuguent même de section fermée // donc on est vraiment dans du lourd au niveau de ces mineurs-là //

Ampleau phénomène
déplacement à l'étranger

Fugue

Mathilde Hoxha (07:18) : Mais on reviendra sur euh toutes les difficultés liées à euh bah justement au profil de ces mineurs, qui sont notamment en fugue. Mais euh pour revenir sur euh... vous parlez tantôt donc de... du fait voilà qu'ils ont un manque d'argent, est-ce que donc la motivation principale qui pousse ces jeunes, c'est justement l'argent facile ?

Motivation

Participant (07:36) : Oui. Je pense vraiment que c'est l'appât du gain // dans le sens aussi où ils sont pas consommateurs pour la plupart d'entre eux, du tout, ni de stups, ni d'alcool euh // et c'est vraiment euh être habillés comme ils ont envie enfin ce genre de choses quoi. Oui, c'est vraiment l'appât du gain //

Appât du gain

Mathilde Hoxha (07:48) : Et est-ce que vous voyez d'autres motivations ?

Participant (07:51) : Euh, oui d'exister aussi à travers le quartier donc euh ça. // J'ai des mineurs de 12-13 ans hein impliqués dans des faits de stups et des petits caïds déjà // et voilà d'exister, de se voir euh confier même des missions de euh confiance pour certains, parce que j'ai un mineur de 13 ans qui était mais à une belle place hein, qui était dans le parc où tout le monde rabattait vers lui, qui avait sur lui ou à côté de le lui, il était installé, faudrait voir les photos, il était installé le long d'une haie avec une petite table de camping, un fauteuil. Il avait une caisse, mais comme à la kermesse pour euh l'argent, rendre l'argent et cetera. Et dans les bosquets alentours, il y avait des quantités considérables de stups cachés, des 300 g de ci, 200 g de résine, donc pas rien. Et sur lui, il avait 1500 euros, 13 ans quoi. Et il n'était pas peu fier hein. Et donc là, ce mineur-là m'a vraiment beaucoup inquiété euh et parce que euh il a habité en plein milieu du quartier, il avait déjà une certaine aura, un charisme vis à vis des autres et il en était bien. // Et ça c'est très compliqué à casser évidemment cette image-là // et d'être relancé sans cesse de toute façon. Oui c'est compliqué //

Sentiment d'existance
Sentiment d'importance

profil type

Mathilde Hoxha (09:04) : On reviendra sur tout ça euh par la suite euh et donc euh est-ce que selon vous les jeunes sont de... les mineurs sont de plus en plus jeunes impliqués dans ces faits-là ?

Évolution phénomène

Participant (09:14) : Bah oui. On en a eu donc quelques-uns euh mm je sais pas s'il y a une règle, mais oui fort interpellant quand même, 12-13 ans, là on en a eu quelques-uns // donc ça me surprend quand même, parce que, les 5 années qui précédait euh enfin c'est de cette année ça qu'on a eu des si jeunes // et avant ça euh j'étais juge d'instruction donc je pouvais connaître euh de dossiers stups assez considérables, c'était peut-être presque 60% des dossiers hein à l'instruction ici sur Verviers. Mais euh bah les mineurs impliqués en général étaient des grands mineurs, j'avais pas des dossiers où des enfants étaient impliqués //

Implication mineure très récente

Ampleau phénomène

Interlocuteur 1 (09:47) : Euh mm et au niveau des dossiers que vous gérez, est-ce que vous avez une idée de la proportion que prennent ces faits-là dans l'ensemble ?

Participant (09:55) : Euh bah dans les dossiers dont je suis saisie, c'est pas tellement important, je dirais que ça doit être quoi euh va 20-25%, peut-être euh // Oui euh et encore. J'ai pas fait de

dispositif juvénile

statistiques, mais non c'est pas la majeure partie des faits dont je suis saisie. En général, c'est des faits de violence, de vol, ce genre de choses euh, c'est beaucoup plus important que les faits de stupéfiants. Et, quand il y a une problématique de stupéfiants, c'est parfois accessoire à autre chose et je vais pas appeler ça de la vente ou dans le cadre d'une organisation, c'est anecdotique. On me saisit aussi des faits de stupéfiants, dans le sens où je suis saisie d'autres choses. Je suis persuadée que si le mineur avait été impliqué uniquement dans les faits de stupéfiants, on m'aurait pas saisie. Donc euh mm, c'est pour me mettre tout le package.

Faits stupéfiants
et d'autres
choses

ce qui m'interpelle

Prof'l

Mathilde Hoxha (10:41) : Et donc euh pour revenir un peu sur leur profil, est-ce que... selon vous donc c'est majoritairement des mineurs qui n'ont aucune consommation de stupéfiants à côté ?

Affrance
majeure
de consommation

Participant (10:52) : Y en a quelques-uns, avec des consommations de stupéfiants, mais franchement, ça devient de plus en plus rare. Franchement, mais en tout cas c'est pas un problème mais certain avec, je suis persuadée, pas du tout de consommation hein. Euh pas intéressé par ça quoi.

Pourcent
trajetoraine
délinquante

Antécédents

Prof'l

Tendance
à la violence

Mathilde Hoxha (11:04) : Et euh est-ce qu'ils ont euh un... Est-ce qu'ils sont connus on va dire pour d'autres faits aussi à côté de ça ?

Trajetoraine
délinquante

Participant (11:10) : Oui, alors ils commencent, effectivement, bah des petits ports d'armes, ce genre de choses, des bagarres aussi. Ils ont une tendance à la violence, à exister et à montrer qu'ils sont, qu'ils sont là. Parfois des vols mais pas nécessairement. En général, ces stupéfiants, souvent armes bah ils ont un couteau ou ce genre de choses sur eux, forcément. Et euh impliqués dans des bagarres dans des petits règlements de compte, en bande voilà, ils sont jamais bien loin, parfois devant, parfois dans la bande. Mais euh sur cette problématique du quartier aussi vraiment.

Prof'l
- décelabilité
- pouvabilité

Age
évolution du
rôle tactic

Encodage toward
la violence

Trans 2

Mathilde Hoxha (11:45) : Et est-ce que vous observez une trajectoire délinquance-type chez ces mineurs ?

Participant (11:51) : Euh une trajectoire délinquante type... Bah déjà je vais dire bah on a beaucoup de mineurs quand on est saisi ils ont 17 ans donc quelque part je ne suis pas informée de ce qu'ils deviennent par la suite et par rapport auxquels on a un peu l'impression que c'est vain parce qu'on essaie, de toute façon euh en général ils sont euh, déscolarisés dans l'attente euh bah d'avoir 18 ans avec pas de projet de formation ou parce qu'il faut bien euh, parce qu'il y a un travailleur social sur le dos. Donc ceux-là, je sais pas ce qu'ils deviennent par la suite et donc ça c'est quand même, euh, je veux dire les 12-13 ans, c'est pas la majeure partie des cas. Souvent ces jeunes de 16-17, presque majeurs. Donc voilà je sais pas ce qui va en va devenir, mais enfin c'est déjà mal parti, je dirais. Mais dans les plus jeunes-là, 13 ans ce genre de choses 13-14 ans, je me dis ça monte en importance, en tout cas, au niveau des rôles qu'on leur confie et donc ça va de pair avec cette violence euh, et donc régulièrement des faits de violence, des petits faits de racket et autres parce que parce que voilà, ça fait partie de euh du groupe qu'ils fréquentent ou des attitudes qu'ils prennent. Donc ça oui, la violence ça arrive quand même régulièrement, la violence et le règlement de comptes, le règlement de toute une série de choses par la violence, ça oui.

Pourcent
trajetoraine
délinquante

Mathilde Hoxha (13:17) : Et euh, est-ce que ce sont des jeunes qui sont voilà on va dire primo-délinquants dans ces faits-là ou ils ont... ils ont été euh suivis que ce soit par exemple, ils avaient un dossier mineur en danger avant ou euh ils avaient d'autres faits fin ils étaient déjà poursuivis pour d'autres faits ou c'est vraiment des primo-délinquants ?

Préférence de
mineur
délinquante

Affrance majeure
de délinquance

Participant (13:32) : Alors on peut avoir de tout. J'ai vraiment eu des primo-délinquants pour lesquels ça arrivait par rapport à ça. Euh mm. Hmm ou alors euh. Donc pas nécessairement de dossier mineur en danger, ce qui m'interpelle hein évidemment parce qu'alors on se retrouve évidemment avec des

contenu au
niveau familial

problématiques éducatives euh grandes, des carence importantes euh des jeunes voilà qui, qui n'obéissent aucune règle au niveau familial, qui sont pas posés, des parents démunis qui parlent pas français non plus, qui se font entuber. Donc ça ça m'interpelle très fort // Et on me saisit, en tant que juge de la jeunesse sur pied de l'article 56 mineur délinquant, par rapport à un gamin de 13-14 ans et où il n'y a aucune limite où euh, on est déjà dans du lourd, bah je suis quand même interpellée, qu'on aille pas détecté avant. Ben voilà. Et donc non, ça me c'est pas c'est pas nécessairement le cas // Alors oui, on peut avoir des jeunes qui ont un parcours avec des parents parfois qui sont dans des assuétudes // et des jeunes qui eux-mêmes sont dans des assuétudes, et là souvent on avait un dossier mineur en danger depuis bien bien jeune // et bah voilà des jeunes qui continuent, et là c'est une problématique d'assuétudes beaucoup plus large, dans laquelle la vente vient éventuellement à un moment donné se greffer euh // mais c'est des jeunes qui peuvent tant euh consommer que s'alcooliser, que fin se faire du tort euh dans un milieu familial où les parents sont consommateurs // et, bon ça on en a aussi et là aussi, et là il y avait des dossiers mineur en danger forcément // Mais pour les autres qui se trouvent impliqués là-dedans au départ de petites délinquances, de petites bagarres ou de faits de vente directement en bah bien souvent, y a pas de dossier mineur en danger, et alors c'est la difficulté c'est qu'ils sont très jeune et c'est que le SAJ ne veut pas ouvrir de dossier, en considérant que le juge de la jeunesse est saisi et ? Euh en même temps, c'est quand même bien un mineur en danger fin il est pas scolarisé ou les parents voilà ne gèrent pas euh les mineurs gèrent parfois tout l'administratif pour ses parents qui parlent à peine français euh. C'est une problématique quand-même vraiment d'intégration assez importante. //

Mathilde Hoxha (15:37) : Oui. Bah j'avais une question sur oui la collaboration que vous avez avec les autres acteurs impliqués, je ne sais pas ce que vous pouvez me dire par rapport à ça, comment est-ce que vous l'évaluez et euh, quels sont selon vous les acteurs clés à mobiliser bah face à ces types de faits ?

Participant (15:55) : Bah la collaboration, donc, nous on n'a pas de lien direct avec la police, ça, donc déjà // Euh mm voilà donc notre interlocuteur c'est le parquet, et donc je dirai que déjà nous à notre niveau bah c'est au niveau du parquet // Maintenant voilà, on a peu de prise aussi à ce niveau-là. Moi qui ai été juge d'instruction, le nombre de fois que je leur dis « mais enfin plutôt que me choper euh je ne sais pas combien de mineurs sur une opération de police mais qu'on monte un dossier un petit peu conséquent, qu'on met à l'instruction, pour utilisation de mineurs à des fins criminelles et qu'on essaie un petit peu de remonter plus haut dans ces filières quoi ». Parce que voilà, on est prévenu hein souvent la veille, l'avant-veille « ah mercredi y aura une grosse opération ». Et donc mon ancienne collègue juge d'instruction aussi, bah c'est moi qui me ramasse plein de monde et elle elle n'a personne quoi, donc c'est un peu le monde à l'envers, parce donc voilà à ce niveau-là bah c'est c'est c'est là je pense qu'il faudrait agir et donc c'est pas moi, en tant que juge de la jeunesse, qui fait les politiques de poursuite ou au niveau des opérations // Je crois aussi qu'au niveau de la police, pour avoir travaillé beaucoup avec eux au niveau du parquet, que ces opérations-là sont de temps en temps guidées par euh des volontés politiques et pas spécialement des volontés judiciaires, donc on tape un coup dans la fourmilière, et ça n'arrange pas non plus les juges d'instruction qu'on fasse euh tout et n'importe quoi non plus // Voilà tout ça malheureusement bah là on n'a pas de prise mais c'est un peu la mauvaise manière d'appréhender les choses // Alors euh pour le reste euh bah nous à part si, une fois ou deux par an, on va au conseil de prévention au niveau de... chapeauter dans le cadre de l'aide à la jeunesse. Bah on a un peu contact avec les acteurs de je veux dire les services de prévention et de première ligne, mais voilà, c'est pas notre contact direct, non plus // Euh pour le reste euh bah nous c'est les travailleurs sociaux qu'on mandate dans les dossiers dans lesquels on travaille en famille. Euh ou c'est les institutions qu'on mandate qui sont bah nos interlocuteurs et qui // par rapport à ça bah, on a des services euh comme donc les SARF qui mettent en place euh qui peuvent

Pouvoir d'
initiative

Personnalité
politique

Collaboration
interinstitutionnelle

Amélioration

Besoins
réels

proposer des modules sensibilisation euh bon évidemment quand c'est un mineur qui vend qui n'est pas consommateur, bah, ça n'a pas beaucoup de sens, donc ça aussi, c'est un peu dommage // Parce que le cas type du mineur qui vend parce qu'il consomme, bah on en a de moins en moins // Quand c'est le cas, j'utilise ce module là, mais avec d'autres... J'ai tenté aussi, notamment avec les plus jeunes de 13-14 ans, qui étaient déjà dans de la vente en me disant bah eux aussi c'est de les sensibiliser au fait que euh aux crasses que ça peut être // mais ils sont pas réceptifs, d'abord, parce qu'ils sont immatures, ils sont vraiment pas dans un moule où ils ont envie d'aller assister à une formation, ils ont pas... fin voilà y a pas la motivation et ça porte pas beaucoup non plus // Donc euh mm oui au niveau de nos interlocuteurs euh, c'est un peu compliqué. Parce que on se retrouve avec la seule possibilité qui est l'éloignement, parce que sinon on n'a pas de prise euh y a pas grande chose // Alors oui, les interlocuteurs, c'est les parents, forcément, c'est les parents mais qui, par rapport à ça euh, nous disent oui « oui mais madame moi je sais pas aller habiter autre part ». Euh on a des gens où ils sont sans papier « je saurai pas aller autre part ». Alors vraiment... Avec les plus jeunes-là, j'ai tenté euh pour les sortir, et ne pas d'avoir que la voie de l'IPPJ, bah d'imposer un internat ce genre de choses // mais ça a ses limites parce qu'à un moment donné je clôture mon dossier, et dès que je clôture mon dossier, bah le mineur n'en a que faire et il retourne en famille // Et il revient 3 mois après, avec de nouveau de la vente ou des petites bagarres ou autre et rien à changer. Et rien n'a changé // les parents n'ont pas volonté non plus ils le vivent comme punition hein l'internat. Euh donc donc voilà c'est compliqué parce euh, oui les interlocuteurs euh bah, en tout cas pour travailler sur cette problématique-là, nous on en a peu // Ou alors on a des interlocuteurs qui sont les services des EMA qui accompagnent en famille mais qui, comme nous, bah assistent et nous rapportent, mais n'ont pas de prises là-dessus dire « bah voilà on voit quand même bien que ses fréquentations n'ont pas changées, y a de fortes suspicions vu la manière dont il est habillé, vu ci vu ça ». Non c'est compliqué //

Diminution
des pugils
ventale/
unomateneur

Menue limitée
peu pugil
ventale evalui

Alternative
IOPS

Limites des
alternatives

Réduire
rapide

Faire moins
d'interlocuteurs

Attitude
des jeunes
face à l'
interven^{ce}
judiciaire

Mathilde Hoxha (19:54) : Vous évoquez quelques attitudes de ces jeunes face à l'intervention judiciaire et aux mesures prononcées. Quelle attitude vous observez généralement euh vis-à-vis de ces jeunes ? Est-ce qu'ils sont plutôt réceptifs ou quand même plus sur la euh mm pas la résistance mais euh.

Participant (20:14) : Ils sont dans la défiance.

Défiance

Mathilde Hoxha (20:15) : oui la défiance.

Participant (20:16) : Oui dans la défiance // Et plus ils sont jeunes, puis ils sont dans la défiance // Et nous il nous faut du temps avant de réussir avoir quelque chose, puisqu'on a affaire à des gamins butés, à des petits hein parfois à des petits machins, des petits (?) rien du tout, à des gamins butés, avec un regard provocateur, des petits caïds, vraiment des petits caïds // Et donc euh bah oui parfois au fur-et-à-mesure du temps avec un service EMA qui accompagne leur famille, ben y a certains liens qui se créent avec l'éducateur. Euh mais enfin qui assiste à la même chose, des hauts et des bas et cetera. Mais euh bah pour les plus jeunes pour lesquels j'ai mis des accompagnements longue durée en place, mais oui sauf que les hauts, les bas les bas, les haut les bas, bah, on n'arrive quand même pas à sortir du phénomène // Et puis, à un moment, je clôture mon dossier, et puis je vous dis, ils reviennent quoi. Sur 5 ans, certains, je suis persuadée que je vais les avoir jusqu'à leur 18 ans // Tant que la problématique du quartier, la problématique de l'absence de moyens financiers, d'envies fin pas d'envie d'aller à l'école, de faire une formation, puisque ça rapporte d'aller.... Fin voilà, tant qu'on agira pas là-dessus, bah c'est très compliqué //

Suffisance
de soi stade
de l'adolescence

Perte d'
amélioration

Rejetion
réaction
judiciaire

Mathilde Hoxha (21:24) : Donc à l'heure actuelle, pour vous, la réaction judiciaire elle est insuffisante ?

Participant (21:27) : Bah oui, oui, elle est compliquée, oui, oui. Euh, oui il y a peu de moyens pour soutenir les parents aussi. Ah euh je ne dis pas. Euh mais pour faire un travail aussi avec les parents qui reprennent les règles. Bah bien souvent, on a des mamans toutes seules aussi hein, ou quand c'est des jeunes d'origine maghrébine, les mamans viennent mais pas les papa hein, on n'a jamais les papas. Euh donc euh mm on sait pas trop ce que les papas... et les mamans elles viennent dire oui, oui, oui, mais en même temps, elles ont pas le contrôle quoi sur leur gamin. Non c'est compliqué.

Innuffisance de
la réaction
judiciaire
contrainte

Inefficiency
medians
patients

nicht ver-
fügbare

Festivus de adhesivitate

Situation

America figure
not available
during summer

Powers
fragile

Reptiles

développe
mentaire

Hippocampal
familial
situation de
personnalité

100

Amplium
pneumonem

Dimension

déscolarisés, donc je dirais que quelque part c'est le décrochage scolaire du coup. Et sur Mairédy, bah voilà c'est moins centré sur un quartier, mais je dirais que les jeunes qui sont en difficultés familiales, scolaires et cetera ont tendance à se retrouver. Et c'est au sein de ce groupe que se fait la contagion délinquante par rapport à tout ce qui est stupéfiants ou petites délinquances diverses hein donc c'est le décrochage scolaire. Euh, c'est arrivé à l'adolescence euh, c'est ce moment-là, avec l'absence de règles. Mais voilà y a un âge charnière, je pense, déjà où ça se fait parce que une petite rébellion qui se fait à l'adolescent plus le décrochage, le cadre familial défaillant euh. Mais le décrochage oui certainement.

Mathilde Hoxha (24:13) : Et est-ce qu'un travail est effectué au niveau de l'école ?

Participant (24:18) : Bah, ce qui a c'est que bon, en tout cas, ces jeune-là où bien souvent c'est pas spécialement à l'école qu'ils dealent. On en a eu hein quelques-uns, des dossiers avec des problématiques de deals à l'école, mais c'était pas mais donc. Ou si c'est le cas, bah ils sont renvoyés donc ils sont en exclusion scolaire, mais des problématiques de deals à l'école, ça s'est un peu calmé. A l'époque où j'étais au parquet, c'était la grosse mode aussi euh, on faisait des opérations à l'école là, c'était fort décrié, donc je trouve que c'est pas spécialement mieux hein euh de débarquer dans une école avec les chiens euh bon c'est fort stigmatisant mais voilà tout en temps, c'était un mode d'action. Mais je pense pas que ce soit nécessairement très visible à l'école de stigmatiser tel jeune deale voilà. Mais la drogue est présente à l'école hein mais de là à se dire qu'un mineur est le dealer de l'école, c'est un peu excessif. Non c'est un peu compliqué mais euh mm. Quelle était finalement ? On était sur le point de rupture et puis ?

Mathilde Hoxha (25:22) : Sur le point de rupture oui. Et après on parlait de l'école.

Participant (25:24) : Oui parce que j'en suis arrivée à l'école, dire que pour moi c'est le décrochage scolaire // Mais euh voilà et les réactions des écoles ben je dirais que quand c'est visible et que ça pose au sein de l'école, c'est l'exclusion // Euh je n'ai pas de dossier dans lequel où j'ai le sentiment... mais

Reaction éuelle

l'exclusion pour beaucoup de choses d'ailleurs l'école hein, que ce soit par rapport à de la violence euh et cetera. Nous encore on a un éducateur EMA parfois il essaye un peu de euh bah c'est souvent des jeunes qui sont déjà en contrat de discipline, que soit lié et pas spécialement des stups mais, leur vaut une exclusion, voilà. Une fois que l'exclusion est là, retrouver une nouvelle école dans laquelle ils y vont avec beaucoup de motivations bien souvent donc voilà. Une fois qu'on arrive dans ce... à cette étape-là, bah, c'est compliqué. C'est compliqué.

Mathilde Hoxha (26:15) : Est-ce que vous pensez que euh, quand le jeune arrive à ce moment-là dans son parcours euh un retour en arrière assez compliqué ?

Participant (26:23) : Bah il est assez compliqué maintenant on y arrive dans certains cas, mais vraiment avec un éloignement du milieu. Avec euh oui un éloignement du milieu euh bah qui passent bien souvent par un IPPJ et puis éventuellement par une autre institution de placement ou un internat ce genre de choses euh. Euh mais c'est pas euh en tout cas par rapport aux mineurs impliqués dans des faits de stupéfiant, la vente avec l'appât du gain et cetera, là je parle pas du petit consommateur occasionnel, avec un petit soucis euh de mal à être, harcèlement à l'école ou que sais-je où ils vivent mal certaines choses, c'est compliqué, ces dossiers-là franchement c'est compliqué.



Nécessité de le
mener d'
éloignement

Mathilde Hoxha (27:02) : Bah on peut-aborder euh dès maintenant euh le euh. Oui les mesures que vous adoptez majoritairement dans ces faits-là, fin face à ces faits-là. Euh, est-ce qu'il y a une distinction déjà au niveau euh de la phase provisoire et de la phase au fond. Est-ce que vous mettez par exemple dans la phase provisoire, l'accent davantage sur un certain type de mesures ou un certain angle d'approche ? Et euh fin déjà est-ce que vous avez systématiquement des mineurs en phase provisoire ?



Revers
systématique
plus
mineure

Participant (27:30) : Oui oui. On va jamais directement au fond, on n'a jamais de citations euh mm, non fin exceptionnellement, et en tout cas pas pour des faits de stups. Euh mm franchement, ça arrive une fois par an, 2 fois par an qu'on ait une citation directe. Mais euh on a toujours une phase provisoire et euh. Euh bah, y a cette tendance ici à Verviers, malgré que la phase préparatoire est censée durer 9 mois, à travailler beaucoup au provisoire euh bah qui est dû aussi au manque d'audiences, réellement. Euh, nos audiences sont surchargées donc les dossiers euh article 56 euh viennent hyper tardivement à l'audience tellement on est surchargé de dossiers mineur en danger. Euh mm et donc souvent, quand le dossier arrive à l'audience, c'est pour euh mm clôturé par une réprimande, soit on a une nouvelle saisine en cours, enfin, donc on travaille pas beaucoup par jugement, en tout cas dans les dossiers euh mm stupéfiants. Bien souvent, c'est dans la phase préparatoire, qui sera le cas échéant prolongée. Mais voilà, ce qui va souvent arriver, c'est que au bout d'un certain temps, s'il y a de nouveaux faits, le parquet va nous ressaisir donc on va avoir une nouvelle phase préparatoire qui va démarrer, qui me permettra de clôturer l'ancienne. Mais l'ancienne, le parquet va pas être pressé de la faire venir à l'audience ou la fera jamais venir à l'audience, parce qu'il n'y a pas de victime, et donc finalement, il n'y aura jamais de jugement sur cette phase-là. Ça c'est notre réalité, parce que les audiences sont saturées. Il faudrait une audience spécifique pour euh les dossiers mineurs délinquants où on fixerait ce genre de choses donc ça nous amène à travailler de plus en plus en phase préparatoire. Mais avec bien souvent une ou 2 prolongations voire plus. Mais pas pour de faits de stupéfiant. Moi à un moment donné, des faits de stupéfiants, je finis par clôturer en me disant bah il reviendra. On dit au jeune « écoute, voilà bah je vais clôturer mais je m'attends à te voir revenir ». Souvent c'est le cas, c'est le cas.

Rôle réellement
plus de
fond

Rôle nullement
plus
nécessaire

Mathilde Hoxha (29:28) : Donc la phase préparatoire n'est pas suffisante alors ?



Participant (29:32) : Bah la phase préparatoire a ses limites / euh parce qu'une fois qu'on essaye euh bah les mesures dont on dispose, à savoir bah euh le service fin le SARE, qui fait, le cas échéant // alors on peut mettre des prestations éducatives, ça je fais souvent les prestations éducatives hein et de dire « bah voilà tu vas aller travailler bénévolement » hein déjà. Ça on utilise beaucoup. Euh mm et ça se passe pas mal, en général, hein. Donc bon pas pourtant que ça change quelque chose voilà ils font leurs heures et c'est tout. De là à ce que ça change fondamentalement les choses heu. Voilà donc euh bah placement, le cas échéant, euh pour les éloigner euh temporairement du milieu, essayer de reconstruire un projet. Euh mm mais bon euh on part pas non plus sur des IPPJ hyper longue durée euh pour des choses comme ça // Et euh bah c'est pas moi en tant que juge de la jeunesse qui dispose de tout le panel des institutions. On a deux SRS qui travaillent avec les mineurs et qui sont saturés avec des listes d'attente invraisemblables // et les institutions du secteur résidentiel je veux dire euh de base, elles travaillent avec euh l'aide à la jeunesse dans le cadre des dossiers mineurs en danger, et c'est bien la problématique, c'est que y a pas de dossiers mineurs en danger. Bah donc ça coince quoi et donc ces mineurs restent dans le milieu, où le milieu bah n'est pas à même de recadrer par rapport à ça, pas attentif ou se fait entuber par le jeune ou que sais-je //

Limites phases préparatoires

mineurs éducatifs

IPPJ longues durées

profil mineur

situation familiale

profil volonté-consommateur

situation familiale

difficulté sociale jeune

Difficulté sociale raciale

Mathilde Hoxha (30:59) : Oui une de mes questions c'était ça : est-ce que vous observez on va dire des traits ou des comportements propres à ces mineurs-là ?

Participant (31:06) : Bah oui, manipulateur, forcément, euh beau parleur, euh, ce genre de choses // puis euh, des des fin les papas absents bien souvent // et des mamans euh qui si peuvent tenir un beau discours mais euh quand bah j'ai un intervenant social en famille et bah, il revient que euh, la maman ne tient pas du tout les rênes quoi, mais se fait marcher sur les pieds. Donc euh donc voilà donc beau parleur à tout niveau, la maman aussi quoi quelque part des gens qui se voilent la face. Donc ça c'est un peu donc oui, en tout cas, ceux qui sont dans la vente, c'est le trait de caractère principal // Euh je vous dis la plupart on a très, très très peu de consommateurs // J'ai eu l'année dernière un mineur consommateur sur le point de devenir majeur euh. Lourd lourd lourd vraiment euh un gamin fort fort abimé // milieu familial euh en apparence euh, je veux dire euh ordinaire, avec des parents qui travaillent euh jeune originaire euh je sais plus de quel quartier, mais fin voilà pas d'un quartier à problèmes, frères et sœurs et compagnie, qui est tombé vraiment lui dans la consommation // et qui fréquentait ces quartiers-là d'ailleurs pour aller se fournir et qui a commencé à vendre dans ces quartiers-là aussi // Euh mais lui qui était vraiment ravagé, ravagé de chez ravagé. Et par rapport auquel bah oui on a un peu tout essayé, il a fugué d'IPPJ. Puis il était sur le point de devenir majeur, j'ai mis en place un accompagnement en famille // Je suis persuadé qu'il est en prison // Fin voilà, il était loin loin dans sa consommation, et avec un mal être là // ça on a pas trop ce genre de profil là euh parmi les mineurs, on a pas trop // mais là j'en ai eu un oui qui était marquant l'année passée. Euh mais sinon en général, donc là y avait du mal-être, y avait quelque chose... plein de non-dit euh un problème familial euh voilà des parents qui le flouquaient, qui le suivaient, qui l'enfermaient, fin bon, c'était un truc, avec zéro communication // un jeune qui allait pas bien qui avait des problèmes de santé avant ses problèmes de drogue, qui s'était réfugié là-dedans j'en sais rien // donc avec lui, j'avais essayé bah les mesures euh module de sensibilisation mais voilà un jeune qui en veut pas quoi, qui en veut pas // Bah à un moment le placement, bah qui a fugué // Euh puis on a mis un éducateur en famille, bah oui, ça a duré un temps un petit peu l'échange, en se disant ça va peut-être s'ouvrir d'avantage qu'avec ses parents et puis il a dit à l'éducateur non moi je n'en ai rien à faire, je veux devenir majeur, stop quoi // J'ai clôturé parce que qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ? Les parents mécontents « mais enfin vous ne faites rien ». Oui mais la mère elle visait à l'enfermer, bah on peut pas faire plus madame hein à un moment donné euh je sais pas y a un problème de communication, je sais pas d'où vient sa consommation, il y a du mal à l'être. Voilà // mais sinon, bien souvent, on n'a pas accès à ce qui se passe au sein de la famille. Euh bah tout va bien « Ah mais il est gentil à la maison, oui il aide

Thème 2

beaucoup, il fait plein de choses, y a pas de problèmes, oui il va pas à l'école mais ca va s'arranger // Ainsi de
enfin des parents qui ne maîtrisent absolument rien de ce qu'il se passe à l'école hein // Euh souvent
des parents avec traducteur aussi, forcément le jeune qui traduit quoi bah on imagine bien le niveau
scolaire // donc oui quand même vraiment, dans toute cette problématique-là euh vraiment de euh de
la manipulation fin ouais //

Mathilde Hoxha (34:32) : Et euh bah peut-être pour rebondir sur le cas que vous avez eu l'année
passée, même si voilà c'est un phénomène qui est moins présent actuellement euh, vu qu'il y a cette
problématique de consommation de stupéfiant et de voilà mal-être etc., est-ce qu'il y a aussi un
travail qui est mis en place au niveau médical, à côté de ça ?

Participant (34:45) : Ben on ne peut pas imposer déjà // mais c'était le but en mettant des mesures euh
vis-à-vis de ce jeune-là euh. Euh c'était notamment mettre un éducateur EMA // fin je lui avais imposé
toute une série de conditions et notamment, fin c'était un jeune qui était diabétique et qui vivait très
mal son diabète, qui était avec une pompe à insuline etc. Donc, de surcroît, avec les états de
consommation dans lesquels il se mettait euh qui arrachait sa pompe à insuline fin euh dans la
défiance vis-à-vis de ses parents et qui crachait son mal à être comme ça, mais c'était déjà de prendre
lui prendre soin de lui, de retourner chez son médecin, fin ses suivis de spécialistes. Et d'aller euh voir
son médecin par rapport à sa consommation // Il venait chez-moi, sous influence, complètement à
l'ouest, quoi. Et euh non, c'était destructeur, quoi, mais voilà // Au-delà de mettre des conditions qu'il
respecte, qu'il respecte pas euh mm, bah on a pas vraiment de prise par rapport à ça puisqu'on ne
peut pas hospitaliser de force et quelqu'un qui n'en veut pas et qui est sous le point de devenir
majeur, ça les parents comprenaient difficilement // On est limité // à part tenter par le dialogue heu.
Bah ce qu'on a fait tant avec le service CARPE qu'avec le service euh et le service CARPE qui tout de
suite, donc le SARE-là qui vient accompagner le module, de dire oui mais là nous on ne saurait rien
faire quoi face à ce constat qu'on avait un jeune qui était dans tellement « je me détruis, je me
détruis, alors ça vous regarde ? » Bon euhmm il lui aurait fallu du psy-là, mais il en voulait pas il en
voulait pas //

Mathilde Hoxha (36:13) : Et donc y a vraiment des cas où vous avez un réel sentiment
d'impuissance ?

Participant (36:17) : Oui, oui, oui. Quand c'est un tel mal-être et c'est une fuite dans la
consommation // maintenant je trouve qu'on en a très peu. Je trouve qu'à l'époque où j'étais avocate,
je m'occupais beaucoup de mineurs, y avait encore évidemment hein on était en 1995, on avait
encore des mineurs héroïnomanes etc. Donc on avait vraiment des jeunes qui étaient dans des états
de consommation // euh ici c'est rare donc oui franchement ce jeune-là que j'ai eu... J'avais parfois des
majeurs dans le même état à l'instruction, mais des gens ravagés par des polyconsommation, que
voilà. Dans le chef des mineurs, c'est rare // j'ai un autre jeune aussi euh mm mais je ne suis pas saisie
de faits de consommation, mais c'est un consommateur important, euh je suis saisie de faits de vol,
qui est issue d'une famille bah avec un parcours invraisemblable, parents décédés, tous les 2
consommateurs, frères consommateurs, et tous délinquants voleurs donc il s'est fait arrêter dans le
cadre de faits de vol de grande ampleur avec des règlements de compte, on va cogner à plusieurs sur
certains fin. Mais avec une problématique de consommation, il est une fois sur deux avec des yeux
eh voilà. Et là aussi, mais là, il y a plein de... ouais, il y a beaucoup de travailleurs, mais autour de sa
situation, il n'y a rien qui va ce gamin hein au niveau administratif voilà il n'a plus de parents, y a un
tuteur qui est un tuteur du CPAS parce que y a personne dans la famille qui voilà pour être tuteur, les
frères sont incarcérés. Et donc euh bah, voilà de temps en temps, il est chez un oncle qui est sorti de
prison, puis il repart chez un frère qui vient de sortir de prison, quand il ne se fait pas interpeler avec
ses frères pour être impliqué dans d'autres trucs et ils consomment tous. Ils consomment tous, il est

Ainsi de
manière posée

nouvelles
solutions

Prise en
compte
érythrolé
médical

Univie en
niveaux
spécifiques

Expérience
liée à
l'attitude
du jeune

Personnali
sation.
Tutorat

Diminut
multimodale
niveau de
consommation

déjà venu avec son frère, il est déjà venu avec son oncle, ils consomment tous. Donc voilà une problématique de consommation générale. Mais le mal être est tellement profond, que c'est pas sur les stupéfiants en tant que tel, alors oui il est de bonne volonté, parce qu'il a le service des tutelles du CPAS, donc c'est un service social, il a un service EMA, y a l'équipe Mobilea, par rapport à parce que voilà c'est un jeune cassé, par rapport à son histoire familiale, par rapport à son parcours qui a vécu des maltraitances. Y a un double dossier, parce qu'il y avait un dossier mineur en danger. J'ai maintenant un dossier mineur délinquant. Euh et donc euh mm. Euh il a 17 ans ou il va avoir 17 ans ces jours-ci je pense, il va avoir 17 ans l'été. Euh le SPJ dans le cadre de l'article 51, c'est une double mesure, mais on ne lui trouve plus de places en institution avec un profil pareil. On va pas le prendre dans une institution type classique. Je persiste à penser qu'il n'a pas sa place en IPPJ, c'est l'achever quoi. Maintenant j'ai pas un grand espoir sur l'évolution de ce gamin hein, parce que dès qu'il est majeur, je pense qu'il va se retrouver en détention pour un fait ou l'autre. Mais il y a un maximum d'intervenants et il est plein de bonne volonté, mais sa problématique est globale et il se réfugie évidemment dans des consommations. Et je pense pas qu'il y a une problématique de vente par contre dans son chef vous voyez. Je pense pas, peut-être qu'il vend un peu ou qu'il dépanne mais non je pense que plutôt il ira voler que voilà voilà // Et sinon des gamines aussi, on a pas mal de gamines qui consomment, mais pas qui vendent spécialement euh mais qui consomment, oui, ça on a beaucoup de gamins qui, bah dans la mise en danger hein, mise en danger générale // et qui des gamins bah nos petits caïds là. Ils sont parfois surpris parce que je le sais à travers le dossier d'un autre quoi. Et je dis « oui mais enfin, t'étais à Paris avec Luna, bah qu'elle me l'a dit » « Ah bon ». Mais voilà, donc ces petits caïds, ils s'entourent de nos petites gamines en décrochage, désœuvrées parce que voilà, ils se retrouvent dans les mêmes squats, dans les mêmes endroits et compagnie, et donc ils existent // Ce petit gamin-là qui va à Marseille euh et qui euh bah il rentre pour l'été parce qu'il part au Maroc avec ses parents hein. Et donc il est parti 6 mois à Marseille. Il est rentré, on l'a choppé dans de nouveaux faits sur Hodimont donc on l'a cherché pendant des mois // Il était placé en section fermée, il avait fugué de section fermée // Donc je l'ai replacé. Les parents sont venus « euh oui mais il peut pas venir en vacances au Maroc avec nous ? ». Euh, c'est ça pour qu'il reparte. Donc euh je l'ai replacé, il a fugué de section fermée en venant au tribunal. Et donc euh il a perdu sa place forcément. Quand on me l'a représenté, y avait pas de places disponibles ce jour-là et donc le père « oui mais il peut venir en vacances au Maroc ? ». Moi, je ne cautionne pas, c'est tout, moi je lui demande une place. Ma collègue l'a replacé, mais en section ouverte, parce qu'une place en section ouverte. Évidemment il n'est pas resté // Je pense que, pour le moment, il est au Maroc avec ses parents, parce que ils n'en ont que faire non plus // et je pense qu'en septembre, il ira reprendre ses activités en région parisienne, marseillaise, ou que sais-je // Et, entre-temps, bah on a des gamins qui fuient et qui vont le rejoindre. Donc euh voilà. Et lui, il est dans du lourd hein dans du lourd, c'est des gamins qu'on va retrouver un jour dans des trucs de tueurs à gage ou que sais-je. On est dans du costaud quoi //

Effet de ventouse

Délinquance

Attitude non

Délinquance parents

Trajectoire délinquante

Envolade

Sentiment d'existence

Sentiment d'appartenance

Motivation

Mathilde Hoxha (41:25) : Oui, y a vraiment un phénomène d'escalade dans la délinquance ?

Participant (41:25) : Oui, oui. On le voit bien, quoi // c'est vain, c'est ridicule de tenter quoi que ce soit, c'est peine perdue. Euh mm. Voilà // Mais donc euh ces gamins-là bah existent en tant que petits caïds euh peuvent fournir euh bah une flopée de petits jeunes filles qui gravitent autour d'eux et c'est attirant forcément //

Mathilde Hoxha (41:47) : Donc y a vraiment un sentiment d'appartenance important chez ces jeunes-là ?

Thème 2

Participant (41:51) : Oui oui, j'ai eu quelques-uns comme ça dans les lourds qu'on a euh oui // Et ces gamines tournent évidemment vers des gamins comme ça, qui ont des plans, des squats, des plans pour aller à droite à gauche, fuguer euh en France en général euh bah pour dormir sous un toit quoi, sous un pont quoi manifestement, et ils prennent l'air, ils partent en vacances //

Mathilde Hoxha (42:20) : Et euh je ne sais pas si vous pouvez vraiment faire une comparaison vu que vous me dites que y a moins de euh de profil on va dire revendeurs-consommateurs mais euh, par exemple, un mineur voilà qui est impliqué dans un trafic de stupéfiants et également consommateur, euh par rapport à un mineur uniquement euh vendeur, est-ce que euh, selon vous, il y a une priorité dans l'intervention par rapport à l'un des profils ?

Participant (42:43) : Bah si sur la consommation forcément. Euh quand c'est le cas, oui. Au moins là, on se dit qu'il y a ce moyen-là déjà. Mais voilà.

Mathilde Hoxha (42:52) : Et est-ce que vous estimatez que voilà vous mettez plus d'encadrement ou de mesures en place par rapport à un profil qu'à l'autre ?

Participant (43:00) : Oui, oui. Dans le profil consommateur, oui. Euh oui on essayera de mettre en place // parce que un profil, où on est vraiment dans la vente et de la vente de manière répétée euh, aller mettre un éducateur EMA enfin c'est pas c'est pas un gendarme quoi l'éducateur EMA. A un moment donné, bah y a un petit travail de réflexion mais à peine quoi // Mais euh un profil de consommation oui parce que et notamment aussi le service CARPE travaille là-dessus : sur les causes, les raisons, ce qu'ils recherchent etc. donc là, ça peut être une manière de débloquer // Euh mais je trouve pas qu'on a beaucoup de lourd, de dossiers lourds au niveau consommation quoi //

Mathilde Hoxha (43:41) : Et au niveau des dossiers donc euh de vendeurs exclusifs euh, vous adoptez alors plus une logique on va dire sanctionnatrice ?

Participant (43:49) : Bah sanctionnatrice euh non parce que, malgré tout, si je les place en IPPJ etc., c'est pour essayer de reconstruire un projet, en tout cas, de rescolarisation. Donc je pense pas que c'est de la sanction de euh travailler dans ce sens-là. Mais déjà de les sortir de leur milieu, c'est pas de la sanction non plus c'est de la protection hein euh pour tenter de reconstruire quelque chose, avec des conditions etc. // mais c'est le constat que je fais après c'est que ça porte pas vraiment donc euh. Combien de cas est-ce... fin si on est vraiment dans la vente et dans de l'ancrage dans une certaine délinquance et dans un certain milieu où on y a goûté, bah c'est fort difficile d'en sortir // Mais non la logique de toute façon sanctionnatrice non, alors je préfère encore ne rien faire et garder les places pour d'autres // Mais c'est ça qu'au bout d'un certain temps avec certains mineurs, après 9 mois, après bon ils ont fait quelques mois en IPPJ, j'ai mis éventuellement un accompagnement en famille bah je clôture // Parce que je ne vais pas leur laisser... fin on a besoin de l'accompagnement pour les autres. Euh l'éducateur sent pas le jeune euh, m'a dit que euh bah a priori les fréquentations n'ont pas changé, me demande si j'ai de nouveaux faits je dis bah non pas pour le moment, bah je finis par recevoir le jeune en disant « bon écoute, pour le moment, y a pas de nouveaux faits, bah voilà, croisons les doigts hein on verra, si je te revois je te revois ». Mais bon, et donc je clôture à un moment donné à ~~pas~~ bon euh... Quand j'ai été au maximum de ce que je pouvais faire, notamment en phase préparatoire avec 30 heures, avec éventuellement un petit placement, avec tenter une rescolarisation avec contrat de discipline ou que sais-je, avec un peu d'accompagnement EMA bah je vais tellement plus loin // Euh alors quoi, au fond, on m'amènerait le dossier au fond au niveau du parquet, oui, je pourrai aller mettre un peu plus d'heures, mais c'est pas pour autant, je vais pas aller le placer en IPPJ sur du long terme non plus euh parce que la problématique elle est là d'où ils viennent ou dans leur fréquentation et c'est fort difficile // Je crois que c'est vers la rescolarisation qu'il faut tenter quelque chose. Mais voilà // Derrière, y a souvent pas nécessairement pour pousser non

L'opposé de l'intervention

Prixièle uomomophien

Renforcement enchaînement uomomophien

Faire moyen de leur consommation

L'opposé de l'intervention

L'opposé Protectionnelle

Trajectoire renonciante

Limite phase malveillante

Piste de l'orientation réalisation initialisation

plus à cette rescolarisation// Euh mm et euh bah va avec la personnalité du mineur bah tout son petit côté caïd, bagarreur et cetera, qui fait que dans une école ça va vite euh bah oui et puis on va pas repartir dans une rescolarisation complète, donc, on va avoir du décrochage un peu beaucoup, bagarres, machin, contrat de discipline et oups, tout ce à quoi on a travaillé, mis en l'air// Alors, imposer bah de faire du sport, ah oui, tous ils vont faire la même chose hein ils vont faire euh de la boxe euh à la maison euh au truc au club de boxe à Hodimont. Alors je n'ai rien contre, je sais pas, un jour faudrait peut-être qu'on rencontre le responsable de la maison de boxe de Hodimont mais euh je préfèrerais qu'ils aillent faire de la boxe un peu ailleurs. Parce que quand je vois le nombre de jeunes dans mes dossiers qui veulent aller là c'est pas possible, ils se retrouvent tous entre eux euh. Evidemment c'est leur quartier hein mais bon. Pas sûre que la boxe soit utilisée comme sport et pas comme un moyen de.// Donc voilà, non c'est compliqué. Bah des problématiques de quartier, c'est compliqué quoi parce que voilà le terrain d'aventures à Hodimont, fin oui c'est aussi des endroits, je sais pas si vous êtes de la région mais Euh bah oui euh « qu'est-ce tu vas faire l'été » « bah je vais là » hm ok//

Difficultés
avec la personnalité
du mineur

Problème
de quartier

Mesure
importante

Alternatives
moyens d'
éloignement
réseau de
soutien

Mathilde Hoxha (47:17) : Et euh par exemple euh les séjours de rupture, c'est quelque chose que vous envisagez ?

Participant (47:21) : Oui, que je propose beaucoup, mais ils n'en veulent pas// ah oui, ça les séjours de rupture, mais de toute façon d'une manière générale, avec mes collègues on en parle régulièrement parce que parfois on a du mal à les vendre hein nos séjours de rupture, que ce soit euh la gamine qui en aurait bien besoin parce que ça lui permettrait, non non « euh 3 mois ah non moi je veux pas aller hein au Bénin en voilier non non ». Fin voilà// Et alors ces jeunes-là bah non c'est pas des candidats. Si je propose hein mais euh bah ils rencontrent les éducateurs et cetera et puis ils disent qu'ils ne veulent pas// donc forcément ils ne prennent que des gens preneurs// Alors que c'est une mesure super intéressante//

Mathilde Hoxha (47:55) : Donc ça c'est en fait une mesure que vous pouvez imposer ?

Participant (47:58) : Ah non, bah non ils ne prennent pas de force euh, un truc comme ça où ils partent à l'étranger// Ils partent a priori avec des gens qui euh bah se disent que ça pourrait être utile, et pas comme travail forcé quoi non. Voilà// Et donc non c'est, c'est compliqué, non// c'est plus pour le jeune qui fin qui a déjà un peu envie de s'en sortir euh. Euh voilà ou qui doit être coupé de sa famille parfois aussi euh avec des situations familiales où la famille les tire vers le bas quoi hein heu des jeunes voilà// Et quand ils sortent d'une période de placement ou les week-ends ils rentrent en famille, ils ont des parents qui sabotent les placements, qui les culpabilisent, qui euh toute sorte hein bah des parents qui sont dans des consommations qui viennent euh bah qui viennent dans des états déplorables en comparaison// Donc, le jeune ça se passe pas trop mal en placement puis il vient ici il est complètement démolé de voir ses parents// Des parents qui viennent crier sous les fenêtres du SRS, en état d'imprégnation, d'intoxication de je ne sais pas quoi. Fin voilà// et donc des jeunes qui sont avec le poids d'inquiétude vis-à-vis de leurs parents// donc ça, les séjour de rupture, c'est bien. Parce que ça leur permet euh de couper un peu avec bah cet environnement familial qui leur est cher, mais qui les détruit// Ça veut pas dire que quand ils reviennent hein ça se passe bien// Mais par rapport à des dealers ce genre de choses, bah ils sont pas preneurs voilà c'est tout quoi. Et donc c'est toujours le moins possible hein c'est oui oui mettez-moi des conditions fin ils sont déjà dans un jargon et dans un langage où ils vont en gros dans leur esprit, faire leurs peines, faire ci, faire ça, faire leurs heures. Euh donc voilà il y a déjà cette logique-là, est-ce qu'elle leur vient de part euh bah oui un jeune que je place pour la première fois en IPPJ bah oui c'est bien ces copains ont déjà été ou heu bah oui mais c'est pas juste un tel vous l'avez pas placé euh bah écoute c'est chacun en fonction de son profil. Non ils sont dans cette logique eux de peine à purger ou d'heures à faire, de de payer sa dette//

Rapport au
monde extérieur
parents

difficulté
d'intégration

difficulté
minime

Mathilde Hoxha (50:07) : Ils sont pas du tout en fait dans une logique de conscientisation ?

Participant (50:09) : Non, non, bah ni de demande d'aides // Ils voient la mesure euh ou l'intervenant comme euh un emmerdeur contrôlant quoi // Donc c'est ça qui est un peu compliqué, et euh avec des parents, bah qui euh jouent pas nécessairement franc jeu non plus // Très compliqué d'aller faire un travail. Voilà //

Difficulté
d'intervention

Mathilde Hoxha (50:34) : Et euh par exemple, parce que vous m'avez dit que euh, c'est rare d'avoir un double dossier donc FQI et mineur en danger...

Participant (50:42) : Bah en tout cas quand euh il nous arrive délinquant à un certain âge alors que euh bah pourtant y avait des raisons hein, et bah le SAJ n'ouvre pas // Moi, ça ça m'interpelle très fort, parce que ça veut dire que quoi on va le considérer sur le plan des mesures comme délinquant jusqu'à ces 18 ans ? Et ça c'est, c'est compliqué //

Mathilde Hoxha (51:06) : Et vous avez eu un cas où voilà y a eu justement cette euh ce dossier mineur en danger en parallèle, est-ce que selon vous... fin quel est votre avis ?

Participant (51:14) : Ah bah oui alors qu'est-ce qui se passe et ça c'est une dérive, hein, depuis trois-quatre ans, qu'est-ce qui se passe quand y a un dossier mineur en danger en parallèle et qu'on a un mineur qui délinque trop, quelque part, un peu beaucoup, qui commence à délinquer, bah le SPJ, maintenant, clôture des dossiers // Et donc on se retrouve, où bah notamment avec mes gamines, qui sont des gamines euh j'ai plein de filles hein qui sont des gaminettes plutôt mineur en danger, avec des délits prétextes, donc qui se retrouvent parfois impliquées dans des sales trucs à travers une délinquance de groupe et qui ont un double dossier, depuis toute petite, et puis à un moment donné le SPJ n'a plus de prise là-dessus, le parquet n'a plus rien à dire. Avant le parquet pouvait amener à l'audience, maintenant, c'est le SPJ qui décide de clôturer, et ils clôturent // Mais c'est catastrophique parce que on est avec des gaminettes, on sait qu'elles ont besoin d'être aidées jusqu'à leurs 18 ans, et ça veut dire que c'est moi, en tant que juge de la jeunesse, qui va devoir tirer sur la loi, qui normalement ne permet que dans des circonstances exceptionnelles, pour allonger mes phases préparatoires ou essayer d'avoir un dossier qui tienne la route, parce que parfois il y a des dossiers qui tiennent même pas la route pour arriver au four hein // Donc ça je crois que le parquet en a bien conscience du coup on travaille en phase préparatoire et le SPJ qui a clôturé. Donc ça c'est vraiment un problème, euh mm de... l'aide à la jeunesse n'a plus beaucoup de tolérances euh et disent-ils de marge de manœuvre par rapport à une délinquance qui serait trop ancrée // Enfin, où va-t-on quoi, ça me pose problème, parce que nous nos moyens ils sont encore plus limités. Notre seule réponse euh un peu plus contraignante, c'est l'IPPP // et le reste les autres portes d'institutions, elles nous sont pas ouvertes quoi. Ouais, ça c'est un problème //

Logique
d'intervention

Ah bah
clôture
Fai

les Déives

Perçue
nord-
sud

Difficulté
contrainte

Moyens
mormone

Mathilde Hoxha (52:54) : Euh, quel est votre... oui d'abord une question euh le dessaisissement c'est quelque chose que vous envisagez ou pas du tout face à ces faits-là ?

Participant (53:00) : Euh de temps en temps quand c'est sur l'initiative du parquet, hein ? Donc on a rarement des demandes de dessaisissement. Moi j'en ai eu une depuis que euh sur 5 ans. Je crois que ma collègue en a eu 2 sur 5 ans, donc voilà. A l'époque où j'étais au parquet, je crois que je n'ai cité qu'une fois en dessaisissement donc c'est quand-même vraiment très marginal hein // et pas du tout pour des faits de ce type-là // donc euh des faits de terrorisme euh des faits d'atteinte graves aux personnes. Oui je crois que les dossiers euh mm // La procédure en dessaisissement est tellement lourde déjà que euh mm soit on va se retrouver avec des mineurs sur le point de devenir majeur, le parquet va pas le demander, et donc on va pas lancer les investigations-types // et puis au-delà de ça, si on lance des investigations-types, bah il faudra déjà 9 mois pour espérer avoir un rapport d'expertise

psychiatrique au sens de la loi // Parce que euh les experts psychiatres, il y en a pas hein euh en région liégeoise, y en a même plus qui travaillent sur donc c'est à Bruxelles, un des experts-psychiatres euh qui peut être retraité d'ailleurs depuis, je sais pas // Parce que c'est toute la difficulté et donc vous n'arrivez pas à avoir les mesures euh d'investigation nécessaires pour lancer la procédure en dessaisissement // Euh donc on réserve ça vraiment aux cas meurtres, tentatives d'assassinat, des grosses violences, tortures, enfin des machins comme ça ou euh le terrorisme. Euh oui // Et quand j'étais au parquet, non on en avait pas du tout eu pour de faits de stups quoi // Euh non je dirai quelque part que c'est des dossiers euh, bah c'est un peu pareil aussi à l'instruction, à un moment donné, pour les majeurs, les dossiers ils viennent ils viennent et ils reviennent et, chaque fois qu'il revient on le retraite et, sur le fond, on demeure assez impuissant par rapport à cette problématique là //

Perceptio[n] policien
Sentiment d'impuissance

Mathilde Hoxha (54:54) : Et euh mm parce qu'avec donc les différents entretiens que j'ai mené euh la plupart sont quand-même d'avis que pour eux l'IPPJ n'est pas la solution euh mm la plus appropriée euh face à ce type de faits-là en particulier et euh que euh le recours à l'IPPJ, en tout cas, en section fermée, est vraiment assez rarement envisagé heu, je sais pas quel retour vous avez par rapport à ça ?

Evaluation moyen

Participant (55:15) : Euh bah moi si dans certains cas euh // c'est peut-être de mon parcours de juge d'instruction, euh mais je le fais d'abord parce que ça fait une cassure avec le milieu, d'office hein, malgré // Et puis euh mm bah quelque part dans la section fermée, dans les critères pour motiver enfin il y a l'atteinte à la sécurité publique qui est là quand on est quand même hein, y a le risque de soustraction bah effectivement, c'est des jeunes qui fuguent et cetera. Il a effectivement de le réservé à certains pour dire bah voilà maintenant tu vas avoir un sort équivalent fin équivalent en terme de privation de liberté, pas équivalent parce que tu vas avoir des éducateurs en section fermée, mais il y a un risque de collusion avec les tiers, les risques de disparitions de preuves, enfin, les critères ils sont les mêmes que pour un majeur qu'on mettrait en détention. Avec des jeunes de 17 ans que j'ai ou... bah je leur dis bien souvent ou si y a un mineur qui est avec un majeur, « bah tu sais le majeur il va à Lantin et donc toi voilà » // Bah de leur faire prendre conscience, avec des faits comme ça, tu continues comme ça, bah à ta majorité c'est sous mandat d'arrêt que tu vas te retrouver // Donc, moi j'utilise quand même régulièrement ça, pour leur faire prendre conscience qu'ici, il est // même temps de euh d'embrayer un petit peu dans ce qu'on leur propose, qu'il y a visée éducative, que, même si c'est du fermer et cetera. Euh et que le jour où ce sera la prison bah il sera plus question de euh, d'essayer de mettre en place des projets, donc voilà // L'IPPJ je ne le vois pas, et même la section fermée, je peux l'utiliser oui si j'ai un gros gros trafic heu je peux l'utiliser oui // Ici, on vient d'en parler avec une avec ma collègue qui est de garde pour le moment euh bah avec le fameux mineur qui était en fugue de Marseille mais fin qui a refugué de section fermée, bah celui-là pour moi c'est section fermée. J'ai un autre gamin euh pour le moment, bah je crois qu'il est euh, il faudrait que je vérifie parce que je rentre de congé, je crois qu'il ait genre 55^{ème} sur la liste d'attente pour une place en éducation, il était 120^{ème} il y a 3 mois. Euh il a fugué d'éducation. C'est un gamin de 14 ans hein que j'ai eu effectivement à 12 ans et demi. Et euh bah c'est celui qui est installé là avec une petite chaise, et donc qui est vraiment dans du costaud et qui se prend pas comme n'importe qui. Donc je suis persuadée que ce gamin-là, il faut vraiment euh // mais il a pas l'âge pour aller en séjour de rupture. C'est 15 ans. Donc il a pas l'âge de toute une série de chose. Mais bon voilà. Et donc, il a pas l'âge d'aller en SRS aussi, le SRS, la Bastide Blanche ou la Maison Heureuse, c'est 15 ans. Donc il a pas l'âge quoi // Donc voilà. Mais alors il a fugué d'IPPJ // et il connaît bien le truc hein, il a fugué 10 jours comme ça il a perdu sa place. Au 10^{ème} jour il a réapparu et maman a téléphoné pour dire « ah il est rentré » // Je suis sûre que la mère qui le couve euh la première fois que je l'ai eu pour trafic de stups, on lui saisit son GSM et il n'avait plus de GSM « et je vais retrouver mon GSM ? » et la mère

IPDJ
religion
famille

difficulté
rencontré
la maison
sous
tenu

difficulté
intervention
être à la
normalité
jeune
- unification
des services
Matière

« je l'ai quand même payé cher ». L'éducateur EMA me dit la semaine suivante elle lui a racheté un GSM dernier cri et compagnie hein. Et ce gamin-là aussi l'éducateur EMA se rendait compte il ne mangeait jamais chez lui, il mangeait toujours à l'extérieur. 14 ans, il mangeait à l'extérieur. Sa mère lui donnait des sous, il mangeait une pita, il mangeait à droite à gauche, il vivait dans la rue quoi. Avec une maman qui se présente ici, avec tout sourire, oui, oui, oui, bien sûr mais bon. Voilà et donc je l'avais réinscrit sur section éducation, mais aussi sur section fermée. Et donc, il est monté monté. Et puis euh bah je ne voulais pas le laisser sans rien. Parce que, quand il a été retrouvé de fugue, il est venu : « oui, je voudrais bien un suivi EMA euh » et la mère « oui remettez-nous l'éducateur ». Je leur dis écoutez euh 5 suivis EMA qu'il a déjà eu. Il a déjà eu 15 mois de suivi EMA quoi, et notamment quand il avait 12 ans et demi bah j'ai eu un suivi EMA, entrecoupé de séjour 15 jours à Intermède, à la demande de l'éducateur EMA, avec qui notamment, c'était des haut, des bas et compagnie. Euh mais bon voilà et alors ici, bah j'ai remis pas un accompagnement EMA parce que euh, il faut arrêter de toute façon ça ne sert à rien mais j'ai remis des heures de prestations. Et cetera. Histoire de ne pas le laisser sans rien, mais il est toujours inscrit sur... Oui parce que c'est ça il faut jongler avec ces possibilités de places. Donc quand un mineur arrive au-dessus ou qu'il a perdu sa place, on le réinscrit, en se disant le moment venu, je l'utiliserais peut-être et je suis persuadée qu'avec lui, il faudra que ça passe par de la section fermée puisqu'il a compris la logique qu'il suffit de fuguer 10 jours perdre sa place et attendre 6 mois tranquille, baratiner le juge en allant peut-être faire ses prestations donc voilà. Ici je l'ai reçu avant je lui ai dit « bon bah allez soit je vais te mettre des conditions, on verra bien et en octobre on est au renouvellement de la phase préparatoire, si y a plus rien, bah je clôturerais, mais je sais pas si c'est te rendre service parce que je crois que tu n'as que 14 ans et demi et je vais te revoir ». Bon, et je le dis à la mère aussi et si je le revois lui ce sera de la section fermée parce que je suis persuadée qu'on arrivera à rien d'autre. Il est vraiment jeune quoi. Et de la section fermée, peut-être même sur du long terme quoi pour vraiment essayer d'aller faire un travail qui implique une coupure et puis de là euh peut-être de faire prendre connaissance à la mère qui dit « bah Madame je saurais pas déménager » ils sont apatrides ces gens-là en plus. Et y a pas de dossier mineur en danger hein. Fin voilà. Non non, c'est compliqué euh. Donc oui l'IPPJ section fermée euh moi je l'imagine dans des cas euh de trafics quand même importants hein. Mais parce que tous les critères sont remplis de la même manière que par rapport à la détention préventive ou par rapport à la privation mais si ce n'est qu'en plus, malgré tout, outre la coupure, on va quand même dire au jeune « bah voilà tu vas pas en prison hein, tu vas avec des éducateurs et j'attends de voir dans les rapports qu'il y a une évolution, qu'il y a une réflexion qui se fait ». Et voilà et malgré tout bah, c'est quand même de l'intensif-là. On a quand même des rapports très fouillés là les rapports des équipes pluridisciplinaires, c'est très fouillé dans différents domaines quoi. Mais bon, à un moment donné, quand il faut y passer, il faut y passer, moi je ne l'exclus pas, non.

Mathilde Hoxha (01:01:23) : Et euh, on va dire ce que euh le premier dossier qui arrive chez vous pour un mineur impliqué dans voilà du trafic euh, quel est votre... quelle est la mesure que vous adoptez généralement ?

Participant (01:01:35) : Euh mm bah maintenant euh mm bah oui alors souvent c'est un mineur qu'on ne connaît pas, s'il n'est pas mineur en danger, on ne le connaît pas du tout. Donc, on ne connaît que ça, bah tout dépend un peu de l'ampleur, du trafic. Euh mm bah si c'est un trafic important a priori je demande une place en IPPJ, SEVOR ouvert, euh pour avoir une évaluation d'un mois. Euh si c'est un mineur pris avec quelques grammes euh un petit peu d'argent et 3 messages euh dans son téléphone qui ne laisse pas entendre un trafic de grande ampleur mais fin un peu du dépannage un peu de la revente, je vais avoir tendance à faire un maintien en famille avec euh une mesure sensibilisation via le CARPE ou des heures de prestation. Pas nécessairement EMA parce que vraiment euh j'ai pas euh bah voilà on a besoin de ce service dans des situations vraiment vraiment problématiques ou alors

chutoulen
noncoint ien
pas l'affair
don noreuly

continuer
difficulté
- manque de
places

mineur
adopter

Primo -
délitoyant
voilà on
selon l'ampleur
du trafic

ehu je fais une mesure EMA investigation. Donc on a cette possibilité-là qui est intéressante bah pour avoir un premier aperçu de la situation de ce jeune que je ne connais pas. Mais bien souvent les rapports de l'EMA investigation bah suggère euh des prestations ce genre de choses donc parfois je m'en dispense aussi, parce que on a besoin de l'EMA investigation dans des autres compliqués, donc c'est un peu ça le problème, c'est que on utilise avec parcimonie nos moyens euh on les utilise pas euh voilà à mauvais escient ou de manière inutile, on essaie de. Et au moins de faire un minimum donc le minimum, c'est au moins des heures de prestations, je dirais au moins pour commencer.

Mathilde Hoxha (01:03:11) : Mais euh mm en termes d'efficacité de ces mesures ?

Participant (01:03:15) : Bah y en a quand même qu'on ne revoit pas dans les grandes opérations-là où fin à un moment on nous a déféré 7-8 mineurs hein? Y en a je vais pas dire qui étaient là par hasard mais quelque part l'interpellation, et c'est ce que je dis au parquet, l'interpellation aurait peut-être pu suffire pour certains, que de me les présenter et tout le bazar. Parce que certains, malgré tout, fin certains parents ont quand même des réactions hein. Le fait d'être pris, resserrer la vice quoi. J'ai un papa d'origine russe, bah c'est tout juste si il était pas plus enfermé euh chez lui que euh en institution hein parce que, c'était même d'ailleurs un peu excessif parce que j'ai mis un EMA, à un moment donné, c'est dire « monsieur à un moment il va falloir quand même un peu rouvrir les portes hein votre fils il doit un peu vivre aussi ». Euh c'était excessif, c'était limite dans la maltraitance quoi. Donc euh voilà. Euh mm. Donc euh, oui je dirai donc tout dépend de l'importance : si vraiment c'est un trafic avec tous les signes, que je vois qu'il y a une enquête quand même conséquente, qu'on va devoir analyser un GSM, un mineur qui prend les choses de haut, qui n'est pas du tout collaborant « ah mon numéro de GSM euh je donne pas mes codes » ouais voilà donc dossier classique comme j'avais à l'instruction, tu veux jouer à ça bah placement, d'abord SEVOR, que j'aille un aperçu de la personnalité de ce jeune et un début de remise en question. Parce qu'ils arrivent ici certains ils se prennent pas pour n'importe qui hein, c'est pas profil bas hein du tout du tout. Et donc, très vite, on voit à qui on a affaire. Maintenant celui qui va être profil bas, parce qu'on en a beaucoup aussi hein, et ça typique aussi selon au niveau des cultures, et cetera. Avec des parents aussi qui vont adopter profil bas et derrière euh, on se rend bien compte que c'est c'est, voilà, c'est du baratinage, mais euh mm. Mais bon c'est clair qu'avec euh fin tout dépend de l'ampleur. Ampleur j'envisagerai l'IPPP si j'ai une place. A défaut de place, une EMIE. Pas d'ampleur, directement des mesures bah CARPE – sensibilisation, prestation fin via le SARE, parfois EMIE. Voilà quoi.

Mathilde Hoxha (01:05:29) : Et euh. Ça c'est plus on va dire votre avis euh personnelle, mais par rapport à l'intervention du parquet, est-ce que selon vous les mesures qu'ils ont à disposition sont suffisantes ?

Participant (01:05:45) : Bah le parquet n'utilise plus suffisamment les mesures qu'ils ont à disposition. Ils utilisent pas, d'ailleurs, j'ai pas peur de le dire. Hein. Donc les choses ont beaucoup changé. A l'époque moi j'étais responsable de la section jeunesse du parquet, ici, pendant 12 ans, euh et puis heu non 10ans, et puis pendant 3 ans, j'ai fait les stups pour les majeurs. Mais on avait des criminologues, très bien d'ailleurs, qui vraiment faisaient du rappel à la loi, des entretiens contextualisation et maintenant les criminologues, on les utilise comme juriste de parquet. Et donc euh voilà donc déjà, cette mesure-là, elle est pas utilisée, mais à tout niveau hein. Ou la médiation euh le parquet peut mettre en marche, pas pour des stups forcément, mais pour d'autres trucs, c'est plus jamais utilisé, parfois on me saisit pour une histoire de bagarre, mais on aurait pu mettre ça en médiations ou déjà avec un autre contextualisation avec la criminologue pour voir et surtout maintenant ils en ont 3 des criminologues. A l'époque on en avait 1, là y en a 3 ici. Et euh voilà, ils se retrouvent à faire de l'abattage de dossier pour les substituts quoi. Y en a une elle gère les fugues euh, parce que j'avais déjà mis en place à l'époque, parce que je trouvais ça intéressant dans les

contrôle
moyen limité

Evaluation
meilleur

Impact
multip
Nord
judiciaire

Critère d'
orientat
main
-opérateur
-faits
-renonciati
jeune

Person
intervent
particulier

Rappel
Receveur
impuissanc
meilleur

Transformatio
du rôle
de crimi magis

mineurs en fugue, je les recevais après les fugues. Après j'avais délégué à la criminologue, ça heureusement c'est resté // Mais, de temps en temps euh mm, j'ai un mineur en fugue, une situation inquiétante, je vais trouver le substitut, il ne sait pas c'est le criminologue qui gère. Fin le magistrat là il est où ? // Mais voilà, la surcharge de travail, l'organisation différente, la fonctionnarisation euh aussi des parquets sur quelques années ca a fort changé. Maintenant, le substitut qui est de garde, il est de garde 8 heures 30 à 17, puis un autre de 17 à 20, fin c'est organisé comme ça hein. Et donc euh, ça a beaucoup changé. Moi, à l'époque où j'étais ici bah c'était l'arrondissement de Verviers hein donc ça ne dépendait pas de Liège, bah on était de garde au début toute la semaine, ce qui fait que votre dossier vous le suiviez hein. Et donc vous aviez un dossier bah vous vous en occupiez le lendemain aussi. Ici bah on repasse la main à celui et le lendemain matin c'est un autre et il y a eu à mon avis quatre lignes sur un mail et donc finalement on se retrouve avec un dossier de garde parfois le week-end à notre garde centralisée à Liège, donc c'est une garde centralisée avec les juges de la jeunesse de Huy et de Liège-Verviers, et on se retrouve parfois avec un dossier le week-end et euh par téléphone je demande bah oui et quoi et quoi et je me rend compte que le substitut, je sais qu'il a beaucoup de travail mais fin soit, qu'il a pas lu le dossier, c'est celui de la veille qui lui a dit ça c'est pour le juge de la jeunesse, fin voilà. Et donc pampampam, y a des automatismes comme ça // puis le dossier bah il se retrouve chez nous alors qu'on aurait pu faire d'autres choses avant. Mais ça c'est peut-être mon parcours qui m'amène à me dire ça. Mais bon, voilà // Alors la quantité de travail je ne sais pas, oui elle a augmenté chez moi aussi elle a augmenté, à l'instruction sur les années que j'ai passé, elle a augmenté, elle a augmenté. Le parquet maintenant, ils ont augmenté en nombre aussi et euh notamment juristes, criminologues. C'est dommage de ne pas mieux utiliser les criminologues au parquet. //

Fonctionnarisation
parquet

Travail en
oncien-
insuffisant

Mathilde Hoxha (01:08:43) : Mais c'est un constat que m'a fait part justement euh un des criminologues, c'est qu'au début, ils avaient quand même une fonction de réel criminologue et qu'ici c'est vraiment du travail administratif et gestion du dossier quoi.

Participant (01:08:51) : Oui, oui, oui et ça c'est un peu euh navrant quoi, et surtout que, dans les criminologues, bah oui, y en a certain avec lesquels j'ai travaillé dans cet esprit-là, à l'époque au parquet jeunesse. Et donc euh et on regorgeait d'idées pour faire ci, ça, un peu à tout niveau, quoi, c'était un peu le rôle du criminologue // Euh voilà à l'époque quand j'étais au parquet, je participais aussi euh au niveau police à la PLP 41 euh donc c'était euh des circulaires en matière notamment de stups à l'école et c'était donc les opérations auxquelles moi j'étais opposée. Et mon procureur du roi de l'époque voulait tout le temps en faire en faire et donc j'étais radicalement contre ça. Bah oui on en n'a pas fait pendant que j'étais là //

Mathilde Hoxha (01:09:35) : Parce qu'on m'a informée qu'ils faisaient ça toujours à Eupen si je me trompe pas.

Participant (01:09:39) : Euh oui. Et après je pense que ça s'est arrêté un partout parce que il y a le manque de temps et l'investissement que ça demande, mais en même temps c'est ridicule quoi. On trouve 15 mineurs avec un joint fin bon y a peut-être d'autres moyens que ça // Mais euh bon bref à l'époque y avait une concertation dans ce cadre-là puisque bah oui euh quelques parquets l'avaient fait et puis, alors tous les procureurs du roi voulaient en faire. Certaines zones de police voulaient en faire, certaines écoles en demandaient. Les écoles demandaient qu'on vienne faire une opération chez eux quoi // Et donc euh il y avait un organe de concertation comme ça qui s'était créé sur les différentes zones de police, dans le cadre d'une circulaire, la PLP 41 et donc qui traitait essentiellement des stups chez les mineurs et essentiellement des stups à l'école // Et donc, c'était intéressant parce ce que autour de la table y avait bah le magistrat de parquet de référence, les policiers de la zone de référence, y avait des écoles, y avait quelqu'un du service de prévention de

ce genre de
concertation
stups

ville euh les juges d'instruction étaient invités mais enfin ils ne se sentaient pas concernés ils venaient pas. Mais voilà, c'était un organe où on discutait quand même de toute une série de problématique et la criminologie, à l'époque, venait avec moi. C'était intéressant // Mais bon voilà, tout ça maintenant s'est un peu arrêté //

Mathilde Hoxha (01:10:55) : Et à l'heure actuelle y a quelque chose qui est mis en place ?

Participant (01:11:00) : Je sais pas il faudrait demander au parquet, je sais pas si ca existe toujours. Je crois que le parquet se retire de plus en plus de toute une série de lieu de concertation. //

Mathilde Hoxha (01:11:05) : Moi ils m'ont juste informé qu'il y avait des réunions avec euh au niveau de la police avec la magistrate et quelques membres du...

Participant (01:11:19) : Bah y a des réunions de zone aussi. Oui, donc par zone, ça il garde parce que c'est obligatoire // Ils considèrent au niveau du parquet que ca fait partie de leur mission de superviser la police // et donc dans ce cadre-là bah on peut invoquer certaines thématiques quoi. Euh donc y a toute une série de réunions de police qui doivent être organisées euh dans le cadre des enquêtes ou de la supervision des zones quoi // Mais voilà tout ce qui est, même jeunesse, y a le conseil de prévention, y a la commission de maltraitance, ce genre de choses, auxquels moi j'essaie de retourner, parce qu'on est invité aussi les juges de la jeunesse // Et quand moi j'ai repris mon poste ici comme juge de la jeunesse après quitté l'instruction, je me suis dis je vais refaire tout ça parce que j'appréciais beaucoup tout ça au parquet // Et à ma grande surprise, y a pas de parquet quoi // C'est comique parce que de temps en temps je me retrouve à parler et pour fin la justice en générale et alors que c'est plus des questions à poser au parquet quoi // Mais soit, alors oui on invoque un manque de temps, voilà, je sais pas. //

réunions de zone

Mathilde Hoxha (01:12:12) : Bah oui, les principales contraintes dont on me parlait au niveau du parquet c'était ça, c'était le manque de moyens à tous les niveaux, au niveau donc du parquet en tant que tel, au niveau des services d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse.

Participant (01:12:27) : Oui, oui, le manque de moyens est partout. Mais bon voilà //

contraintes

manque de moyens

Mathilde Hoxha (01:12:32) : Je regarde un peu qu'est-ce qui me reste à poser comme question. Euh donc y a rarement on va dire de procédure au fond alors dans ces faits-là ?

Participant (01:12:49) : Oui, bah je crois pas que j'en ai eu // Franchement je vous dis les dossiers au fond qu'on a c'est les vols avec violence, des faits avec des blessés sérieux, voilà dans lesquels ils sont susceptibles de réclamer des indemnisations de préjudice, c'est bien souvent ça ou alors des dossiers de mœurs aussi on a souvent // Mais dans les dossiers de stupratis euh franchement et ça c'est le parquet qui ne cite pas // Et même chose, il va invoquer le manque de temps, le manque de moyens fin voilà //

légipacé d'intervention

absence de citation au fond

Mathilde Hoxha (01:13:16) : Et selon vous fin est-ce que ce serait nécessaire d'envisager euh ?

Participant (01:13:21) : Non parce que bien souvent moi le dossier au fond, c'est pas des dossiers dans lesquels en tout cas quand j'ai travaillé au provisoire, alors soit j'ai eu de nouveaux faits et donc je retravaille au provisoire // et si je n'en ai pas eu, bah je fais une réprimande // Bah quelque part je vais pas aller // remettre une couche là alors que j'ai pris toute une série de mesures au provisoire et qu'éventuellement la situation a évolué // Je fais une réprimande, une mise en garde etc. Donc euh je n'ai pas plus de moyens au fond // Donc voilà, en tout cas, par rapport à de la vente, soit c'est toujours d'actualité et j'ai été ressaisie parce que y a eu d'autres faits, soit ca ne l'est plus et auquel cas bah à un moment tournons la page par une réprimande //

limitation mœurs au fond

nouvelles réprimandes au fond

Mathilde Hoxha (01:14:16) : On va peut-être parler maintenant des contraintes limites, même si on en a déjà un peu évoqués euh certains euh, quelles sont selon vous les principales difficultés que pour rencontrer dans ces dossiers-là de trafic de stupéfiants ?

Participant (01:14:28) : Bah déjà des enquêtes qui s'arrêtent une fois que le juge de la jeunesse est saisi. Et ca c'est très frustrant, pour moi qui était au parquet et qui est été juge d'instruction. Donc on a un dossier, moi je le sens bien aussi pour avoir travailler assez dans la mise à l'instruction, dans lequel y a vraiment tout quand même qui nécessite des mesures d'investigation et si y a qu'un mineur, on va nous saisir et puis y a plus personne qui va faire les suites d'enquête. Et donc moi mes beaux discours que je tenais ici quand j'avais un mineur de dire « écoute, maintenant on va analyser ton GSM » pour après le mettre devant le fait accompli par rapport à l'ampleur, bah après les suites d'enquêtes elles m'arrivent jamais puisque personne ne les fait. Et on me dit « oui mais les policiers ne sont pas fort motivés de travailler dans les dossiers de mineurs ». Je dis mais enfin à un moment donné, si quelque part, vis-à-vis des parents je ne sais pas remettre les choses au clair par rapport à l'implication ou l'utilisation ou autre du mineur qui peut servir dans un dossier par rapport à au-dessus. Alors on fait pas d'illusions hein, quand j'étais à l'instruction j'avais tout ces dossiers d'illégaux qu'on utilisait et on montait rarement au-dessus hein. Mais bon soit mais bien souvent, le dossier bah il s'arrête. Et donc le jeune il me revient 1 mois après parce qu'il a fait un SEVOR. Logiquement, un tel dossier était à l'instruction, moi je faisais des suites d'enquête, j'analysais la téléphonie, on entendait quelques consommateurs pour voir un petit peu et on cernait un peu mieux le trafic. Et bah ici pas. Y a rien. Déjà c'est la première frustration et qui pour moi est surtout un outil dont je me prive qui permet de clairement mettre le jeune devant ses responsabilités et ses parents aussi. Donc ça c'est vraiment le premier problème. Donc maintenant je fais attention. Parfois j'aurai envie de préparer l'apostille et dire y a plus qu'à signer voilà pour exploitation du GSM machin. Et alors évidemment j'ai les questions « on va me rendre mon GSM ? » qui se répètent de mois en mois, le sentiment, d'une part qu'on ne fait rien, et qu'en même temps on oublie d'autant plus. Donc ça c'est la première difficulté. Et puis euh bah non non j'ai pas de solution miracle par rapport à ces dossiers de vente. Je trouve que les prestations sont une bonne mesure maintenant 30 heures c'est peut-être un peu peu. Alors oui il faudra peut-être attendre d'être au fond mais au fond, on a un tel décalage. Donc 30 heures c'est un peu peu parce que là je pense que c'est quand même une mesure qui est vécue comme contraignante et c'est pas le but en phase préparatoire, ça reste une mesure qui permet de cerner la personnalité du jeune, de voir à qui on a affaire enfin bon voilà. Alors que ce sera intéressant dès le départ de lui mettre un paquet un petit peu plus important, d'une part parce que ça l'occupe et, puis heu oui un mécanisme pour montrer un peu ce qu'il a derrière et puis à travers ses prestations y a quand même une réflexion qui se fait donc ça je trouve dommage qu'on ait pas plus de mesures qui ait quand même un impact qui coupe au mineur, de ce qui coupe de sa personne quoi. Parce que le placement de toute façon on n'est pas non plus dans un but de sanction fin voilà. Et au-delà d'un placement d'un mois SEVOR, pour avoir, et qui me permet d'ailleurs d'envisager la suite, c'est une orientation le SEVOR, euh bah si c'est des faits d'ailleurs de vente ou de stups, bien souvent je vais avoir un rapport SEVOR qui va me suggérer un EMA, bon d'accord OK. Et un EMA qui, très vite, va bah voilà faire état de difficultés bah difficile à travailler, d'un mineur qui en veut moyennement, qui va me resuggérer de remettre un peu des prestations fin voilà donc euh oui non c'est pas évident donc euh la question c'était les obstacles ou les difficultés ? Oui donc ça, sinon au-delà de ça bah oui des moyens intéressants comme le séjour de rupture mais fin ils n'en veulent pas. Et je conçois bien évidemment qu'on ne puisse pas prendre des jeunes de force hein mais c'est un bel outil. L'éloignement du milieu de fréquentation, du milieu de vie euh voilà, ou d'autres types de placement que les IPPJ avec éloignement.

Contraintes
difficultés

Absence de
suite ou
enquête
qui revient

Sentiment
d'inaction
pour le jeune

Absence de
solution
miracle

Amélioration

Accroissement
du nombre
d'heure de
mention

Mesures
contournantes
inopérantes

Evaluation
des résultats
et dépasser

Alternatives
placental-
IPPS

MAthilde Hoxha (01:18:46) : Et à l'heure actuelle euh, il y a d'autres choses qui sont envisagées à ce niveau-là ?

Participant (01:18:51) : Non je pense pas. Ya déjà de toute façon pas assez de place dans les types d'institutions euh, alors quoi on va pas non plus créer des institutions spécifiques pour les vendeurs, pour les dealers, pour les... voilà et donc les les autres types d' institutions bah a priori peut-être pas si on est avec un jeune de 13-14 ans mais si on est avec un jeune de 16-17 ans, ils vont pas accueillir un jeune parmi une population faite de mineur en danger, de bah c'est souvent assez familiale des institutions. Donc là euh il y a euh une place pour 15 demandes, Je vais pas dire que euh ils choisissent mais eh les institutions bon, ils vont pas prendre le jeune avec ce profil là pour mettre en danger, le cas échéant, tout leur groupe hein // donc ça c'est un peu dommage, qu'il n'y ait pas d'autres possibilités que l'IPPJ de nouveau éloignement euh du jeune // Euh et alors le séjour de rupture qui mais ça ne se décide pas comme ça. Euh donc il faut d'abord mettre fin il faut attendre fin y a un délai pour qu'il y ait un camp qui se met en place, il faut qu'il y ait des places, y a des entretiens de négociation, fin on sait pas dire ça d'emblée qu'on irait vers un séjour de rupture mais voilà // Et avec les jeunes qu'on connaît, je remets le couvert régulièrement, les délégués aussi euh, les éducateurs // J'ai une gamine qui revient la semaine prochaine, voilà case retour IPPJ, puis elle repasse par el SRS, la MAISON HEUREUSE, c'est pas spécialement des stups, elle consomme, elle vend un petit peu// mais fin voilà c'est plus une gamine en danger qui vit à travers des fréquentations problématiques et de la délinquance de groupe avec des gamins qui se retrouvent impliqués dans des faits d'une extrême gravité hein, des faits d'agressions dans le Carré à plusieurs jeunes, on chotte dans des victimes au sol pour leur soutirer leur numéro de carte de banque, ils sont tous en état d'imprégnation, de consommation, fin voilà, des trucs extrêmement violent // Et cette gamine c'est à chaque fois retour, alors ici on était parti sur un projet de mise en autonomie supervisé par le SRS bah évidemment où elle accueillait tous les mineurs en fugue, toute la problématique heu de toute sorte // Voilà, elle est repassée par l'IPPJ et je continue à dire projet de rupture, elle en veut pas. Donc voilà. Donc ici, je vais retenter.. // Voilà donc euh mmm donc oui il faudrait une autre possibilité ou une autre ouverture, ou quelques places réservées dans certaines institutions peut-être voilà // Je préférerais d'abord avoir des places pour mes mineurs en danger hein quelque part parce voilà ça aussi c'est interpellant d'années en années des décisions de placement euh qui sont justifiées et sur un an, on n'a pas placé euh, et donc le mineur est toujours dans sa situation problématique. Donc voilà. Euh mm //

Mathilde Hoxha (01:22:07) : Parce que vous évoquez le fait que voilà le euh le fait de placer un mineur bah délinquant dans des institutions, qu'il y a un risque de contagion ?

Participant (01:22:19) : Bah c'est les institutions qui vont le voir comme ça, je pense //

Mathilde Hoxha (01:22:22) : Mais est-ce que par exemple, dans le cas d'emplacement en IPPJ euh, bah, est-ce que le placement en IPPJ euh, voilà pour un jeune euh mm, qui était peut-être au début de euh, ces faits de vente de stupéfiant, bah euh, ça a justement aggravé sa situation ?

Participant (01:22:37) : Je ne crois pas moi, je n'ai pas le sentiment en euh mm // Les parents parfois disent « en ca va encore être pire, vous le mettez à l'IPPJ » pour n'importe quel fait hein // Mais d'abord, c'est tellement un encadrement intensif etc. que bah, et je le dis au jeune hein « tu vas devoir faire les bons choix par rapport aux personnes parce que de toute façon tout va me revenir » et puis ca revient à travers le rapport « ah ils s'allient aux mauvaises » et puis voilà // qui certains mais y aura eu la même problématique de contagion dans la rue ou autre qu'à l'IPPJ on s'allie aux mauvais éléments // Mais en même temps cet encadrement quand même intensif à travers des ateliers, un travail pluridisciplinaire, des entretiens avec le psy, avec l'équipe PMS etc. Bah va quand même amener quelque chose de vraiment intensif qui est susceptible d'amener une réflexion // Et alors la

contingence
limiter

moyens
de places

securité
des places
jeunes

limite
repas de
nuitures

délinquance
de groupe
qui se
contagion

Altitude
jeune

Alternative
placemont-
comme le

évaluation
mineur
IPPS

effet de
contagion
ponnelle

encadrement-
intensif
la réflexion du
jeune

contagion là bah très vite elle donne lui à sanction ou autres enfin dans le régime de sanction applicable en IPPJ. Des discours qui seraient tenus. Bien souvent les mineurs sont originaires de différents horizons fin je crois pas qu'ils vont l'un l'autre tellement s'influencer dans des faits. Alors oui on pourrait imaginer qu'un coup se fomente à partir de l'IPPJ mais pas plus qu'ailleurs. Moi je ne crois pas, j'ai pas ce sentiment-là que l'IPPJ soit un lieu particulier de contagion, de part l'encadrement qui existe malgré tout.

limitation de
la contagion
par encadrement

Mathilde Hoxha (01:24:19) : Oui, euh, j'avais une question mais je pense que vous m'avez répondu, donc si vous vous sentez souvent confrontée à des dilemmes ou à des frustrations dans certains cas ou dans certains dossiers, mais, à mon avis, je pense que vous avez quand même donné une certaine réponse par rapport à ça.

Perception
réaction
ressentie

Participant (01:24:34) : Oui. Bah et puis alors euh le dilemme, enfin, c'est de choisir les places aussi. Ça, c'est vraiment c'est très problématique, fin c'est d'une manière générale hein. Et, à un moment voilà, avec tous ses mineurs qu'on me déferrait pour des stuprs sur ces grosses opérations, d'abord c'était un sentiment d'impuissance fin qu'est-ce qu'on me demande-là et de perte de temps, là de perte de temps et oui de frustration sur le fait qu'on n'avait pas agi de manière intelligente en amont. Oui ça franchement. Mais euh sinon oui de dilemme c'est est-ce que je prends la place est-ce que je la prend pas. Bon et parfois on me défère deux mineurs sur une même journée hein ou trois mineurs pour des faits différents, dont des stuprs, bah c'est les stuprs qui vont être le moins bien servi par rapport à d'autres faits d'atteintes aux personnes ou de violence ce genre de choses hein. stuprs au pire on le laissera tapis, on se dit on le retrouvera et il nous reviendra, il va continuer fin on va faire autre chose en attendant, on verra bien tant qu'on est pas encore dans de l'organisation trop importante ou dans une autre délinquance bah la violence, les armes. Quand c'est que des stuprs, bon ben voilà. Mais par contre on a beaucoup de dossiers dans lesquels fin on a des stuprs mais voilà pas nécessairement de la vente ou un peu oui le parquet nous met détention/vente fin voilà, mais on a beaucoup de dossiers avec un melting pot quoi, avec un mineur un peu violent, avec un mineur un peu harcelant ou un peu voilà le parquet a sorti tout ce qu'ils avaient en magasin, y a un fait qui est déclencheur et dans les faits y avait un dossier stupr datant de y a 6 mois qui avait été classé sans suite et qu'on nous met. Alors oui, c'était un mineur avec différents angles, alors les stuprs font partie de son histoire et il a un petit peu vendu ou il a petit peu consommé et on le prend comme un élément en faisant partie de son parcours.

Dilemme /
sentiment de
frustration
manque de
délivrance
des places
Sentiment d'
inquiétude
Sentiment de
peur de l'avenir
Immobilité de
la réaction en
cours

Trajectoire
délinquante

Poly-délinquance
Intervention
milie à une
accumulation
Condition sociale
des pairs de
stuprs

Sentiment d'
impuissance
Dévise népotisme
Le recrutement
Fréquentation
prévalente

Mathilde Hoxha (01:26:34) : Euh mm et dans les vraiment ceux qui sont ancrés dans des euh voilà dans des réseaux, là c'est vraiment euh...

Participant (01:26:39) : Bah ça oui alors ceux-là m'embête vraiment parce que parce que là on est encore plus impuissant quoi euh. Euh ils sont ancrés dans des réseaux, et eux non seulement ils sont ancrés et puis ils montent dans ces réseaux et puis, euh eux, sont problématiques, puisqu'ils recrutent fin. Donc euh, je sais qu'un tel est copain avec un tel ou un tel ou fréquente un tel je me dis ouf. Donc parfois ça me donne euh l'image euh une image d'un jeune, de voir qu'il a été interpellé avec tel autre, ah merde, et il m'est déféré pour un truc anecdotique hein. Et je vois que dans ses fréquentations ou à travers les dossiers qu'il y a autre chose quoi.

Mathilde Hoxha (01:27:32) : on va bientôt finir. Euh peut-être voilà on va plus maintenant parler de tout ce qui est euh amélioration souhaitée, enfin piste d'amélioration et en termes de prévention, on peut-être tout d'abord euh mm, pour vous qu'elles seraient les meilleurs outils pour prévenir la récidive de ces mineurs face à ces faits-là ?

Participant (01:27:56) : En terme de prévention. Ben, en termes de prévention, c'est déjà d'agir concrètement dans les dossiers euh fin c'est une action générale, sur la problématique des stupéfiants, pas spécialement pour les mineurs, pour les majors // mais ciblé sur certains quartiers, mais de manière intelligente, pas par des rafles // Donc c'est mettre le paquet sur des enquêtes de fond ça déjà en termes de prévention par rapport aux mineurs qui sont utilisés là-dedans parce que voilà ça c'est vraiment la réalité. Je le voyais y a 5 ans 6 ans dans les dossiers d'instruction et ça ne va qu'en s'aggravant fin on entend partout à Bruxelles fin à tout niveau hein et c'est pareil ici aussi. Donc c'est déjà ça c'est de mettre le paquet dans les dossiers euh // puis euh en termes de prévention, bah oui sur les quartiers ou euh sur le conseil de prévention, sur le SAJ etc. C'est de détecter plus vite bah les situations de décrochage scolaire, parmi les jeunes de bah issus de milieux précarisés dans des quartiers difficiles, qui sont évidemment les premières proies en terme de // d'essayer de raccrocher à l'école, en terme de loisir pour les sortir de ce milieu où ils zonent dans un quartier où bah les propositions, les tentations sont légions // Alors oui, y en a peut-être qui viennent de Stembert aussi parce qu'ils ont des potes-là ou que sais-je et ceux de Hodimont vont à la kermesse à Stembert et ça deale sur la kermesse de Stembert peut-être avec ceux de Stembert // Mais sur ce quartier-là, je sais presque pas comment un jeune de 14-15 ans sait grandir sans se retrouver confronté à ça // et, à un moment donné, il ne peut qu'être tenté par la vente hein avec pas d'argent de poche pour la plupart avec euh bah l'école c'est pas trop ça // tout le monde zone dans la rue // et ça deale à tous les coins de rue // Alors certains, vous en avez qui ont été pris, et je suis persuadée que c'est vrai hein, dans le cadre des fameuses-là, disant « oui mais non moi je gardais juste mon copain était parti une demi-heure, je devais juste répondre » et alors le substitut du parquet « oui, oui, mais c'est ce qu'il dit ». Ben je dis mais oui c'est ce qu'il dit mais c'est ce qu'il dit mais analyse moi un petit peu, // moi un petit peu une enquête plus conséquente, je dis « écoute alors hier, parce que la veille c'était pas elle qui m'avait mis les dossiers, hier c'était le même endroit, la même cache, je dis à un moment donné, pourquoi on ne fait pas une observation hors méthode particulière et qu'on observe pas un petit peu, à un moment donné y a quelqu'un qui vient réapprovisionner cette cache, arrêtez de me choper l'idiot qui vend et qui a accès et qui, dès qu'il a 100 euros, doit arrêter parce qu'il doit rendre parce qu'on veut pas le laisser avec trop et on met le suivant, parce que en plus quand ils se font chopés, ils se font pas chopés avec trop hein. Mais, par moment, on vient réapprovisionner // Tandis que mon petit jeune-là, oui, lui il était à un poste et ce dossier-là je suis même pas sûre qu'on a fait davantage hein. Mais donc la prévention c'est à ce niveau-là aussi euh sur le travail de quartier, de détection, et donc au niveau de l'aide à la jeunesse // D'une part, au niveau de l'enquête, mais par rapport aux majeurs ou de réellement agir sur des enquêtes de fond en matière de stupéfiants, et pas juste chopper euh les petits dealers qui passent // et, d'autre part, travailler euh oui sur le décrochage //

Mathilde Hoxha (01:31:33) : Et pour vous quel acteur euh serait à mobiliser ?

Participant (01:31:39) : Bah les AMO travaillent quand-même déjà là-dedans en terme occupationnel dans le quartier // maintenant c'est pas leur rôle non plus de faire // peut-être qu'il y aura un nouvel acteur pourquoi pas ? //

Mathilde Hoxha (01:31:51) : Et, par exemple au terme de fin au niveau de l'école, hm, en termes de prévention stupéfiant ?

Participant (01:31:57) : Ouais bah c'était l'objet d'ailleurs des PLP 41 à l'époque, c'était notamment des policiers qui allaient parler dans des écoles // Donc j'imagine que dans une certaine mesure ça se fait toujours, je ne sais pas à quel niveau // mais à l'époque où j'étais au parquet fin ça date quand même mais on le faisait. Moi j'étais déjà allée avec des policiers aussi, on le faisait // Bon, je suppose que ça existe toujours, les écoles font toutes sortes de choses. Mais par qui je n'en sais rien, est-ce que des AMO le proposent, est-ce que je n'en sais rien // Euh je sais qu'on le fait en matière de

Pistes d'
amélioration

Prévention

Enquêtes plus
approfondies

Détection plus
mature de
niveau d'
AMO - SAS

Travail de
parquet

Acteur si utile
Problématique
liée aux
préventions

Levier d'
action
développe
métacritique

Pistes d'
amélioration

Prévention

Réunion d'un
nouvel atelier

Sensibilisation
école

harcèlement // de toute sorte, est-ce qu'on le fait toujours ? // On le faisait à l'époque en matière de stupéfiants voilà // Mais c'est à ce niveau-là où heu faire venir des gens pour parler enfin ce genre de choses oui // Mais sinon, bah signaler plus rapidement des situations de décrochage scolaire, d'absentéisme, situation à problèmes // que le SAJ ait plus de moyens d'investiguer un peu // et avec une attention particulière à ces quartiers sensibles où euh je vois pas trop comment ils pourraient passer entre les mailles si en plus y a du décrochage quoi // L'oisiveté et zoner dans le quartier. C'est évident à 100%, 90%, ils vont se retrouver là-dedans donc euh // Combiner un peu ces deux critères-là et mettre l'accent sur des investigations là-dedans ça vaudrait la peine quoi //

Mathilde Hoxha (01:33:16) : Et donc, au niveau vraiment de l'intervention judiciaire en tant que telle, quelles seraient les pistes d'améliorations envisagées pour traiter spécifiquement en tout cas les faits de vente ?

Participant (01:33:30) : Pour traiter spécifiquement les faits de vente euh bah je n'ai pas de solution miracle non plus euh mm et euh // Euh déjà d'avoir des dossiers bien construits qui permettent euh de les mettre face à leurs responsabilités euh // Avoir un peu plus d'heures peut-être de prestations comme mesure euh parce que ça je pense vraiment que euh, ça les dérange et que en général, ils les accomplissent leurs heures, mais c'est pas grand-chose 30 heures, donc un peu plus // Euh parce que faire venir des dossiers au fond, bah, ça nécessite un certain temps, le temps des investigations et pendant tout ce temps-là, il y a eu 30 heures, il a eu rien. Et donc, ça peut continuer à amplifier, puis au fond après on arrive en décalage // Donc je pense que les prestations sont un peu un bon outils. Le problème voilà, c'est que c'est considéré comme une mesure de jugement et pas comme une mesure de voilà. Alors que je pense que ça pourrait être vu de la même manière, bah on peut bien placer euh 6 mois euh en IPPJ en phase préparatoire, pourquoi est-ce qu'on peut pas faire euh, moi je trouve qu'il pourrait y avoir une logique là-dedans sur ces prestations, de dire ben justement, c'est une mesure qui, de sauvegarde, qui occupe le jeune, qui va plus loin mais bon voilà // Au-delà ça... A partir du moment où c'est de la vente, si y a de la consommation avec bah les SARE c'est très bien, mais bon pour beaucoup // ou voilà il faudrait que les SARE revoient un peu leur manière d'intervention mais voilà c'est difficile à partir du moment où ce qu'ils font dans le cadre de leur module bah c'est d'abord des discussions individuelles, parfois de groupe aussi bah oui on va pas regrouper les vendeurs pour quoi ? Pour leur faire la morale ? Non c'est compliqué // Et mobiliser les parents oui. Mais pour ça il faut que les parents prennent conscience de la gravité //

Mathilde Hoxha (01:35:32) : Oui parce qu'il y a quand même un phénomène de banalisation à ce niveau-là.

Participant (01:35:34) : Oui oui, bah de banalisation // et de surcroît avec bah une mise en doute quoi euh, et donc à partir du moment où on sait pas les ~~conflits~~ à l'ampleur ou la faute à copain machin qui est de mauvaise influence, la faute à une mauvaise influence, la faute à // alors oui on interdit les mauvaises fréquentations parfois aussi on cite un tel ou tel puis on va pas citer tous les prénoms de tout le quartier quoi // Mais euh voilà ça c'est le truc des parents, j'ai 3 jeunes, j'ai 3 parents et chacun c'est la faute à, c'est comique quoi //

Mathilde Hoxha (01:36:13) : Euh peut-être une dernière question euh mm quels seraient les défis au niveau de la justice euh à l'avenir par rapport à cette problématique-ci au niveau de la jeunesse ?

Participant (01:36:28) : Bah vous vous êtes plus avec un sujet sur la vente, donc euh rien. Ben, moi je reste quand-même persuadée que ces mineurs, qui sont impliqués dans de la vente, voilà, ils sont recrutés // Donc le défi, il est là, il est au-dessus // Pour le reste euh on va être avec nos moyens mais s'il n'y a pas de possibilité de sortir réellement de sortir le mineur de son quartier, de mobiliser les parents, ça va être compliqué // donc le défi il est vraiment au-dessus //

Siégelement +
niveau de
situation à
problèmes
Accroissement du
moyen d'
investigation SAJ
Accroissement de
l'agent spécial
mineur

Pistes d'
amélioration
rest judiciaire

Contenu de
jeunesse + adulte
Accroissement
du moyen d'heure
de mention

Révision
modèle
renforcement
SARE

Mobilisation
des parents -
travail de
communication

Altitude
sociale
Désocialisation
Absence de
communication

Défis / enjeux

Recrutement du
des mineurs
Le défi
structurel et
non individuel
limiter moyen
institutionnels
Nécessité d'un
éloignement de
l'environnement
meilleure famille

Mathilde Hoxha (01:37:04) : Euh mm, bah je pense que nous arrivons petit à petit au bout. Est-ce que vous souhaiteriez euh préciser un point euh par rapport à ce qui a été dit ou rajouter un élément qui mériterait d'être abordé ?

Participant (01:37:16) : Non non.

Mathilde Hoxha (00:01) : Bonjour, pouvez-vous vous présenter brièvement et décrire votre parcours professionnel ?

Participant (00:07) : Oui. Donc, je m'appelle [...], j'ai 44 ans // Je travaille à la justice depuis septembre 2006 donc euh ça fait 19 ans // Euh, j'ai toujours travaillé à la section famille/jeunesse, d'abord à Liège et puis à Verviers // et au niveau de mon parcours euh avant avant ça c'était euh les études donc la psycho puis la crimino //

Profession

Formation

Mathilde Hoxha (00:29) : Est-ce que vous avez suivi une formation spécifique liée à la jeunesse ?

Formation spécifique
jeunesse

Participant (00:33) : Oui, euh bah d'abord au niveau des cours que j'avais pris en à option en psycho euh j'avais des cours plutôt ciblés sur tout ce qui était adolescence // Et puis euh au niveau de euh mes études de crimino, j'ai fait mon stage au sein du tribunal ici à euh de la jeunesse de Verviers // Et puis alors euh quand on travaille, en fait on a la possibilité de suivre euh des formations, soit via l'institut de formation judiciaire, soit des formations externes qui sont alors validées entre guillemets par ça donc qui sont prises en charge et là, on en fait euh quand même assez régulièrement au niveau de la délinquance, au niveau euh de euh du suivi des jeunes // donc je pense à une que j'ai fait y a pas tellement longtemps qui était organisée par la Province euh c'était avec Madame Glowacz et c'était sur un peu les addictions, les réseaux sociaux etc. par rapport aux jeunes // On essaie de rester à jour //

Mathilde Hoxha (01:22) : D'accord merci. Et depuis combien de temps travaillez-vous exactement ici en tant que criminologue à Verviers ?

Profession
criminologie

Participant (01:28) : Alors à Verviers depuis janvier 2022. // | 3 ans et demi

Mathilde Hoxha (01:34) : D'accord. Est-ce qu'il y aurait une expérience marquante qui influence aujourd'hui votre manière de euh, on va dire d'aborder les dossiers impliquant plus particulièrement les mineurs dans les trafics de drogues ?

Expérience
professionnelle
décisionnelle
difficulté de
détention

Un entier
consommation
de drogue

Bondification
nationale de
la consommation
de drogue

Sensibilisation
des zones de
police

Ambiguïté
entre la
tolérance

Bondification
des parents
de la
consommation

Participant (01:47) : Euh non pas de euh, pas d'événements particuliers // euh mm c'est c'est une matière qui est pas toujours facile à détecter pour nous euh le trafic de drogues // bah ça va, mais c'est souvent euh mm. Ça découle souvent d'un jeune qui est consommateur et puis qui dit qui il fournit euh et puis alors la police fait des enquêtes plus approfondies et puis alors on retombe parfois sur un euh un mineur dealer euh mm // c'est une matière qui n'est pas toujours détectée parce qu'en fait c'est une espèce de banalisation quand même // pas au niveau du deal // mais en tout cas au niveau de la consommation // et donc on s'était rendu compte il y a déjà quelques années quand je travaille encore à Liège qu'en fait, par rapport au nombre de jeunes qui consomment dans la population générale, le nombre de dossiers qu'on avait au parquet n'était pas euh hyper important et n'avait pas l'air de correspondre à la réalité de terrain // Et donc y avait une sensibilisation à l'époque de euh du procureur du roi. C'était ~~Dominique~~ Reynders à l'époque qui avait resensibilisé toutes les zones de police, // et qui avait demandé plus spécifiquement, quand il y avait des contrôles de jeunes, qu'on vérifie aussi la consommation de produits stupéfiants // que les policiers, dans les auditions des mineurs, abordent plus régulièrement cette question // et que, si un jeune reconnaissait consommer ben qu'on monte alors un PV spécifique de consommation, un PV 60, pour qu'on puisse travailler un peu sur la problématique // parce que euh voilà euh en plus il y avait des discussions euh à l'époque bah pour euh la euh la déjudiciarisation de euh, de certains types de consommation etc // Et il y a eu effectivement une forme de tolérance, mais pas du tout pour les mineurs // mais dans la société c'était pas clair // Euh et on a eu aussi des parents, quand j'étais à Liège, qui étaient des anciens euh parents qui avaient vécus euh les années 60-70 où c'était euh c'était festif vraiment à l'époque etc. et donc ces parents-là, parfois étaient encore de temps en temps consommateurs eux-mêmes d'un petit joint de temps en temps // et, quand leurs enfants consommaient, ça les, ça les tracassait pas // en se disant bah, on a fait

Problématique
problématique

Réaction
plus nivelle
deal

notre jeunesse aussi, c'est un peu normal, mais sachant que malheureusement la dangerosité des produits etc. a évolué et que euh, voilà donc y a pas eu d'événements marquants mais voilà c'est une problématique qui ne ressortait pas beaucoup, qui ressort de plus en plus euh et, par rapport au deal, il y a quand même toujours eu une réaction plus sévère parce que bah, forcément, ça insiste d'autres à consommer Euh voilà. C'est un peu la porte ouverte à l'effet boule de neige. // Donc euh voilà. Pas d'événements particuliers mais en tout cas voilà une euh comme une certaine sensibilité de toute façon à la matière depuis longtemps //

Mathilde Hoxha (04:13) : D'accord. Et actuellement quelle est la priorité du parquet en ce qui concerne les stupéfiants ?

Participant (04:19) : Alors, en ce qui concerne les stupéfiants, dans la politique générale euh dans la politique criminelle générale, au niveau de l'arrondissement de Liège, normalement, le premier fait de consommation amène à la rédaction d'un courrier d'avertissement. // Et s'il y a euh une nouvelle consommation qui est constatée par les services de police, alors là, normalement, le jeune est au minimum convoqué pour un rappel à la loi par les criminos alors ou éventuellement par un magistrat euh en fonction un peu des divisions et de l'organisation // A niveau du deal de stups, normalement c'est tolérance zéro et donc c'est c'est directement euh, si le deal est avéré, le juge de la jeunesse // avec quelques petites nuances parce que le deal, c'est vraiment effectivement la vente etc. pour se faire de l'argent pour euh voilà // Mais ça peut être aussi euh dépanner un copain bah c'est aussi favoriser la consommation, c'est aussi une forme de deal // Et là il y a quand même une forme de tolérance. Ceux-là ne vont pas systématiquement aller chez le juge s'il ont dépanné une fois en soirée, de manière festive, à leur ami et que c'est pas quelque chose de régulier, très répétitif // A partir du moment où il y a des enjeux d'argent, des choses comme ça euh voilà euh y a une réaction directe. Et alors, en général, c'est l'envoi chez le juge de la jeunesse // souvent en phase provisoire, on va d'abord... comme ça on évalue bien la situation du jeune, on voit ce qu'on peut faire etc. Il y a euh mm des investigations alors au niveau familial aussi pour voir un peu euh comment sont les parents par rapport à ça, comment ça se passe au niveau de l'autorité parentale et euh et voilà tout ça est creusé // et puis alors il y a la possibilité aussi, déjà en phase provisoire, de faire suivre un module spécifique sur les stups, les dangers de stups etc. Euh donc qui est organisé par le CARPE ici à Verviers pour les jeunes // et là c'est pour les jeunes, bah qui dealent, parce que bah voilà, il faut qu'ils soient conscients aussi des risques que ça amène et que juste vendre un joint ça peut avoir quand même des conséquences importantes pour le consommateur // mais c'est aussi pour les gros consommateurs. La formation fonctionne aussi pour ceux-là // Et c'est ça que je disais bah, c'est en théorie // parce que euh voilà, on va parfois laisser passer, pas systématiquement faire un courrier, par exemple si c'est un jeune, par exemple c'était le jour de son anniversaire et juste ce jour-là il s'est dit qu'il voulait essayer il a fumé, euh, il a tiré deux coups sur un joint, voilà celui-là n'aura peut-être pas, la chaîne dont dont je viens de te parler avec euh bah la lettre d'avertissement, éventuellement le rappel à la loi etc. Si c'est vraiment une première fois, parfois on va laisser passer // Ça dépend de la situation globale du jeune aussi // s'il y a d'autres problématiques euh autour du jeune plus importantes on va se concentrer là-dessus aussi // Donc voilà donc en théorie c'est ça : premier fait, la lettre, deuxième fait, le rappel à la loi et troisième fait alors c'est la saisine du juge, avec le suivi du module // Euh mm et pour le deal, c'est pratiquement directement le juge parce que euh voilà c'est c'est, c'est important // Pareil, il peut y avoir des petites exceptions en fonction de l'âge du jeune. Bah si on découvre un jeune qui dealent et que il a 18 ans dans 10 jours parfois euh si c'est les premiers faits, ça ne vaut peut-être pas la peine de euh de saisir le juge mais là on ira alors probablement au fond où il y aura un jugement euh voilà. C'est toujours adapté de toute façon à la réalité du jeune, mais c'est des phénomènes en tout cas qu'on essaie d'enrailler. //

L'opposé d'intolérance

Politique criminelle

Consommation

1^{re} Première fois
-> Lettre d'avertissement
2^{me} fois -> Rappel à la loi

Vente

Tolérance générale
Saisine du juge

Tolérance envers de dérapage

Phase provisoire
Investigation familiale

Si le jeune il comporte de nombreuses anomalies
on le répatrie vers ses stups

Réaction moins sévère si la situation plieche du jeune

Limite de l'âge du jeune

Adaptation de la réaction à la réalité du jeune

Participant (00:17:20) : Oui / Sur la consommation moins / Mais sur le deal, oui parce que bah le deal se fait à des moments où le gamin il est peut être supposé être à l'école / Le deal se fait, je prends l'exemple des jeunes, des Linaigrettes qui vendent à Hodimont, ça veut dire que les jeunes se sont quand même déplacés / Et donc là oui les parents peuvent avoir clairement. Mais voilà, dans dans les familles proches de ma... fin dans des amis proches, on en a eu qui habitent sur les beaux quartiers de Theux, il nous a téléphoné pour nous dire les policiers de venir dans la chambre de... Huges, imaginons, je vais pas citer de noms, et euh ils ont retrouvé de quoi fournir en drogues la moitié d'Heusy donc euh / et c'est une famille très aisée / qui je pense sont attentifs à leurs enfants / Non, je pense qu'il y a, je pense que la plus grosse influence, enfin le le plus gros point, ça va être l'influence, c'est à dire ce jeune-là, dans quel groupe est-ce qu'il tourne ou a tourné ? Et euh s'il arrive à rentrer avec un ou deux qui ont réussi à le tirer dans le groupe, ca va influencer le groupe / mais j'aurai difficile de profil moi franchement / Même d'avoir une tendance... / tendance, oui à des jeunes précaires / mais ça, ça peut passer... fin ça peut tarte à la crème / Mais je pense que c'est pas parce qu'ils sont précaires que / C'est plutôt la précarité qui fait qu'on les surveille peut-être moins / mais les gosses de riches sont pas tous surveillés non plus / Et donc c'est plus une éducation parentale peut-être ? Ouais, / ou une influence, mais dans le sens où euh / fin non, même pas. Je saurais pas dire /

mobilité précaire

Délinquance
mais... limité
aux milieux
moyens

Impact moyen
peut-être je
peut-être je
peut-être je
peut-être je
peut-être je

Réaction /
impléction
réaction
nationale
prévention

Bondulation
des phénomènes

Mathilde Hoxha (00:19:25) : Et euh un effet de banalisation, peut-être ?

Participant (00:19:28) : Ah oui, ça c'est clair / mais c'est comme l'alcool / Un jour viendra où les stupéfiants seront en vente quasi comme l'alcool, / qui je rappelle est quand même une drogue / Ouais. C'est vrai que c'est bah, les gens se choquent encore de voir du deal. Mais enfin, ils se choquent. Mais c'est tout quoi / Et puis que fait la police évidemment ? On sait pas tout faire /

Implication
de...
à un
phénomène
se puise

implication
dans

Réaction et
exposition
via un effe
spécifique

Motivation
le déploi
fille

société
de...
influence
les délinquants
les jeunes
toujours
interpellations
réaction
réaction

Mathilde Hoxha (00:19:57) : Bah oui. Et quel type d'implication est-ce que vous observez au niveau des mineurs dans ces trafics ? Et on va dire quel rôle en tant que tel ils occupent et est-ce que c'est... on parle plutôt d'un réseau ou plus de vente de manière isolée ?

Participant (00:20:18) : Si je vous rejoins sur ce que je vous ai dit tout à l'heure, c'est ni l'un ni l'autre en fait / C'est des jeunes qui étaient déjà en groupe parce qu'ils glandaient ensemble ou peu importe / et peu à peu ils vont se mettre à dealer / et vous allez avoir le même phénomène de groupes, c'est-à-dire qu'y en a toujours qui vont prendre le leadership et d'autres pas / Est-ce que c'est des isolés ? C'est possible aussi / Enfin, nous on voit, quand on fait des arrestations, ils n'ont pas nécessairement de liens, comme les jeunes de Stembert, et c'est le trafiquant qui vient les trouver / Mais c'est aussi des jeunes qui ont grandi et qui vont aller chercher des plus jeunes qu'eux pour trafiquer. Ca c'est clair. C'est l'histoire de la pyramide et ils montent euh ça reste quand même assez schématique / Mais ce qui attire beaucoup les jeunes, c'est vraiment l'argent facile. Bah ils se sont vite fait mille balles quoi.

Mathilde Hoxha (00:21:15) : Et selon vous, c'est la motivation principale qui pousse ces jeunes-là alors à se lancer ?

Participant (00:21:22) : Ouais / et pour certains d'avoir leur came un peu moins cher /

Motivation
la consommation peu

Mathilde Hoxha (00:21:35) : Au niveau donc, vous parlez d'interpellations, dans les mineurs que vous interpellez habituellement, quels sont, on va dire, les euh... En fait, comment se passe la procédure une fois que le mineur est interpellé ?

Participant (00:21:55) : C'est une procédure comme pour tout le monde / Sauf que quand il est mineur bah, suivant son profil, le magistrat va décider de le relâcher ou de le mettre en IPPJ / Et ils sont rarement en IPPJ /

Réaktion judiciaire
selon profil jeune
Placement IPPJ
nouvel

Mathilde Hoxha (00:22:10) : Ah oui ?

Participant (00:22:12) : Oui. Donc ils sont souvent relâchés. Et donc ce sentiment d'impunité est renforcé par la non-action judiciaire, mais non-action judiciaire dans le sens où y a pas grand-chose qu'on puisse faire.

Relaxe fréquente
Sentiment d'
impunité renforcé
par non-action
judiciaire

Mathilde Hoxha (00:22:24) : J'allais posé... fin une des questions que je comptais vous poser, c'était justement ça, est-ce que vous avez le sentiment que la réaction judiciaire est efficace ?

Participant (00:22:33) : Non non bah parce qu'en fait il y a pas, il y a aucun. Alors on parle de SPJ, de SAJ blablabla mais, d'abord, ils n'ont pas de moyens. Puis, enfin je sais pas comment ils fonctionnent, mais tous ces jeunes qu'on intercepte nous une première fois, devraient être suivis. Parce que le risque est bien plus grand tout de suite qu'ils se remettent à trafiquer. Et là je ne pense pas... fin je dis pas, je pense pas, y en a presque pas, pour ne pas dire pas du tout. Donc, quand on dit la justice c'est pas les cours et tribunaux et c'est pas le magistrat, mais c'est tout le reste qu'il y a autour qui qui qui ne fonctionne pas suffisamment. Mais évidemment c'est une... c'est politique. Donc c'est de se dire, est-ce que j'investis dans cette matière-là en me disant qu'il va y avoir moins de consommateurs, y en a qui vont raccrocher. Ou est-ce que je n'investis pas, et en fait il n'y a pas de réponse. Puisque, comme je disais, la consommation de drogues ne cesse d'augmenter, donc ce qu'on pense faire sur un jeune, c'est un peu une goutte d'eau dans euh... c'est triste.

Aménage de
réaction
judiciaire
Nécessité d'un
suivi dès la
interpellation
Risque de
récidive
immédiate
importante

Mathilde Hoxha (00:23:44) : Et est-ce que ceux que vous interpellez sont déjà connus des services de police pour d'autres faits ou il y a vraiment des cas où vous les interpellez la première fois vraiment pour un fait de stupéfiants ?

Participant (00:23:57) : La plupart du temps, c'est la première fois pour des faits de stupéfiants. Ils sont tellement jeunes qu'on ne les a pas encore... c'est quand même 11-15 hein à Hodimont les trafiquants, 11-15 ans. Donc s'ils sont déjà connus de la police... fin y a peut-être, mais la majorité sont des primo-criminelles.

Première - délitat
des mineurs
Âge jeune
(11-15 ans)

Mathilde Hoxha (00:24:17) : Parce que j'ai pu donc mener un entretien avec un criminologue de parquet et, de leur côté, les dossiers qu'ils ont, c'est plutôt donc des jeunes qui ont déjà un parcours, on va dire, délinquant pluriel avant d'avoir un... avant de se lancer dans des faits de stupéfiants.

Participant (00:24:35) : Ah oui. Moi j'ai pas cette impression-là. En tout cas, nous, on les connaissait pas. Bah il y a toujours un ou deux qu'on connaît mais le frère de le frère de, mais mais généralement non c'est pas, c'est pas nécessairement des des. C'est les primo-délinquants, vraiment, en tout cas ceux qu'on a eu chez nous, qu'on a intercepté là notamment à Hodimont, c'était des primo-délinquants. Ce qui rend le travail plus difficile, bah ils ne sont plus primo-délinquants parce qu'on les a interceptés mais euh ça rend le travail plus difficile parce qu'on ne les connaît pas.

Difficulté
quand on
bien au sein
et aussi des
jeunes impliqués

Mathilde Hoxha (00:25:12) : Et est-ce que ce sont des jeunes qui on va dire euh... Est-ce que... comment est-ce que je pourrais formuler ça... Est-ce que, selon vous, il y a un taux de récidive assez important au niveau de ces jeunes ?

Participant (00:25:27) : Ouais. Dès qu'ils ont goûté au plaisir d'avoir de l'argent facile, oui. Taux de récidive, c'est difficile à dire. Mais on se rend compte, fin, ouais il suffit de comparer : action le 10 mai euh le 10 mars pardon, 12 mars on refait une action, ils sont déjà-là. Et pour certaines les mêmes. Donc euh ils s'en foutent.

Récidive très
fréquente et
immédiate
Ratou récidive

Mathilde Hoxha (00:25:52) : Et au niveau euh en reprenant cet exemple-là, au niveau de la collaboration que vous avez donc avec le parquet notamment, est-ce que vous pouvez expliquer un peu comment ça se passe ?

Se m'implique
le petit peu
pas à réaction
instantanée

Participant (00:26:03) : Donc la collaboration avec le parquet, comme je l'ai dit, c'est le management de l'enquête et donc là on est très attentif au type d'enquête qu'on mène, opération qu'on mène pour ne pas non plus trop élargir parce qu'y aurait pas assez de forces. Donc euh et elle se passe très très très bien. Et concernant ces récidives et cetera. Bah eux aussi sont coincés par le droit, mineur, on peut pas l'arrêter, on peut pas l'arrêter hein ? Et je pense qu'ils sont aussi frustrés pour ça. Mais on travaille très bien avec eux, ici sur Verviers, même avec les juges d'instruction, on travaille très bien.

bonne collaboration avec le parquet

Fracturation non-répressive prédictive

Mathilde Hoxha (00:26:53) : Est-ce que, selon vous, l'intervention judiciaire pourrait constituer un tournant, on va dire, dans la trajectoire déviant ou délinquante du mineur soit négativement, soit positivement ?

Participant (00:27:15) : Bah négativement parce que s'il se fait interpellé et puis relâcher et que finalement il a pas l'impression d'être puni, ça c'est l'effet négatif. L'effet positif... C'est l'effet positif de l'application de la justice c'est ça ? Attendez, je suis perdu avec la question.

–
impression d'être puni
l'effet négatif

Mathilde Hoxha (00:27:52) : Est-ce que l'intervention judiciaire peut constituer un tournant positif dans la trajectoire du jeune dans son parcours ?

Participant (00:28:06) : oui, oui, négatif j'ai expliqué euh positif bah s'il a des parents qui le recadrent, ca je suis pas à sa place je saurais pas dire, mais s'il se dit que ca suffit fin qu'il s'est fait pincé, ca je suis pas à sa place, je ne sais pas. Mais souvent, c'est un élément déclencheur pour la famille. Si c'est positif, elle pourra dire « bah qu'est-ce que t'es en train de faire » et le récupérer. C'est quand même l'exception.

(+)
comment déclencher
nouvelles familles
la police

Mathilde Hoxha (00:28:29) : Est-ce que vous avez une certaine collaboration au niveau de la famille, enfin, est-ce qu'ils sont plutôt on va dire collaboratif ou plus euh ?

niveau de la famille
de la police,
intervention,
chère au profil
d'intervention

Participant (00:28:41) : On travaille pas avec les familles, nous non. Nous, enfin, quand on intervient sur des dealers... des dealers mineurs, on les intercepte, on les arrête. Ils sont lâchés, pas relâchés par le juge, par le magistrat. Mais nous on travaille pas avec la famille. Parce que je trouve que là on n'est pas du tout dans le travail de police puisque on a un auteur finalement de fait répréhensible. Dès lors que c'est un auteur de faits, c'est plus pour nous. Nous on a fait notre travail en l'arrêtant. Il reste c'est pas pour nous. Donc on ne fait pas intervenir notre service de d'assistance policière aux victimes. Sûrement pas. Puis on est là pour travailler pour les victimes. On va pas aider les auteurs en même temps. Fin travailler sur les auteurs mais pour moi c'est l'institution, c'est les services d'État régionaux, c'est protection de la jeunesse qui devraient prendre le relai tout de suite. Maintenant, ce que je ne sais pas, peut-être que votre mémoire le démontrera, mais c'est, à partir du moment où ça arrive au niveau du parquet, le point de contact d'aide aux victimes et aux auteurs du Parquet, je suppose, fais quelque chose, mais j'en sais rien. Parce qu'on peut toujours dire « oui mais il est victime parce que c'est un jeune qui est confronté... » oui mais fin, tous les jeunes ne font pas ce choix-là donc euh.

Au niveau de l'intervention
sur mineurs
famille pas
police
niveau de la police
comme service de l'Etat
Intervention
famille = service d'Etat
répressive

Mathilde Hoxha (00:30:11) : Et pour rebondir sur ça, parce que le système, on va dire de la justice des mineurs a une logique d'abord protectionnelle, mais aussi répressive, selon vous, en ce qui concerne les infractions donc liées notamment au trafic de stupéfiants, est-ce que la réponse pénale doit être plus judiciaire euh répressive, protectionnelle ? Est-ce qu'il y a une, en fonction du mineur, est ce qu'il y a une différence de traitement ? Dans le sens où l'accent serait plus mis sur le côté répressif parce que tel mineur à ce profil-là ? Je sais pas si vous saurez répondre à cette question-là ?

Participant (00:30:50) : Je saurais pas vous répondre // ça dépend du juge // Le juge du fond je sais pas comment il réagit face à ça. // Déjà est-ce que le mineur va lui être présenté ? // Et le juge de la jeunesse, je sais pas du tout, je peux pas vous répondre //

Mathilde Hoxha (00:31:04) : Et votre avis personnel par rapport à voilà comment devrait être la réaction pénale vis-à-vis de ce type de faits ?

Participant (00:31:14) : Ouf. La réaction pénale... Enfin moi je trouve, c'est pas ça qui va... dans la chaîne de sécurité, la condamnation pénale est vraiment vraiment, et l'aspect procédure pénale, est vraiment le dernier maillon // Donc c'est de travailler sur tout le reste en amont : la dissuasion, la prévention, ça passe par la détection de la consommation de drogues ou du transport de drogues dans les écoles // Or là, nous on ne peut pas intervenir dans les écoles // Il faut que le directeur de l'école donne son accord, j'imagine // Et donc, que fait un directeur d'école, quand il se rend compte qu'il y a du trafic dans son école ? On met un grand couvercle sur la casserole, on essaie de régler ça en interne // Donc nous on n'est pas au courant // Et donc, si on voulait, si on veut être efficace, c'est peut-être, comme on est les acteurs du dernier ou de l'une des dernières étapes police et justice, peut-être d'aller en amont, avec le directeur // pour que le directeur d'école soit un peu plus franc ou un peu plus honnête. Oui ça on a fait, fin pas front et honnête, un peu plus... que le directeur d'école soit plus...

Négligée d'un
troupeau en
amont
- dissuasion
- prévention
- détection
- jusqu'à
école
Amélioration
- surveillance
école
intervention
école
CSIL

Mathilde Hoxha (00:32:27) : Transparent ?

Participant (00:32:29) : Ouais transparent // On a fait donc on a créé ce qu'on appelle une CSIL. Je sais pas si vous voyez ce que c'est ?

Mathilde Hoxha (00:32:34) : Non.

Participant (00:32:35) : Donc ça existe pour les radicalismes, c'est la cellule de sécurité intérieure locale. Et les CSIL ont été créées pour le radicalisme, pour lutter contre le radicalisme // Et nous aussi, je pense qu'on est les seuls en Belgique, on a créé une CSIL école, avec les... il y a 52 écoles ici, avec les 52 directeurs d'école, nous sommes une fois par an au moins autour de la table et donc et on échange et on travaille sur une thématique // La dernière thématique sur laquelle on a travaillé, c'était les drogues, notamment pour pousser les enseignants et les directions d'école, à nous informer le plus tôt possible à la naissance du phénomène // et pas quand le phénomène est complètement implanté dans leur école // Et là on a eu 25 je pense 25 directeurs d'école qui sont venus // Mais je ne sais pas si ça..., si ça percole // parce qu'il y a toujours ce sentiment « oui, mais si j'en parlais à la police, ça risque de se savoir, ça c'est mauvais pour mon école, donc je me taire » // Mais, on l'a dit tout à l'heure hein, l'axe c'est l'école // Maintenant, est-ce qu'elle est prête à le faire ? J'en sais rien //

Mathilde Hoxha (00:33:44) : Et, au niveau des quartiers sensibles, quelles seraient les mesures, selon vous, les plus efficaces à prendre pour prévenir ce type de faits ?

Participant (00:33:53) : Patrouille et proximité avec les citoyens, c'est euh // Quand j'habitais en France, il y avait des policiers de proximité, donc des policiers municipaux, ils venaient... y avait le marché 2 fois par semaine dans le village où on était et ils venaient au marché et je les voyais fonctionner, ils allaient voir, quand j'étais en congé, je les voyais fonctionner, ils allaient voir une maman ou l'autre // parce que là, les gens sont beaucoup... fin, il y a beaucoup de gens qui ne travaillent pas ou plus de temps partiel qu'en Belgique, en France // Et les mamans, souvent, élevaient leurs enfants, avant de retourner travailler // Et là ils avaient trouvé la maman en disant « ton gamin-là ça fait 2-3 que je l'ai vu à tel endroit, il traîne avec un tel, il consomme » et là, la femme qui était interpellée au marché, la semaine suivante elle retourne au marché // elle a pas envie de se faire encore interpellé par la police // et donc, et là il y avait des actions // Mais ici donc, c'est plus proche du citoyen // même si le

prévention
quartier vis
patrouille et
proximité des
citoyens

fonctionnement et la mentalité n'est pas la même qu'en France// Proche du citoyen, oui // et d'avoir une encore plus grande fluidité avec les écoles, vraiment// Parce que bah ça fait beaucoup, on a donc 52 écoles et je sais pas combien de classes, ça fait, je sais pas combien de jeunes// donc on pourrait les toucher par là pour moi// La ceinture de sécurité, il y a 40 ans, elle se mettait pas, elle était optionnelle// aujourd'hui tout le monde la met// donc pour les drogues, on pourrait peut-être y arriver, // sauf que l'enjeu est différent// puisque la ~~sécurité~~, bah c'était le constructeur qui la mettait ou qui ne la mettait pas, fin qui la plaçait ou qui ne la plaçait pas au véhicule à l'époque// Les stupéfiants ça reste quand même... c'est pas le même engin quoi.//

Amélioration
fluidité école

Mathilde Hoxha (00:35:33) : Et pour revenir sur les interpellations que vous avez menées, par exemple ici à Hodimont, qu'est-ce que vous avez observé comme attitude vis-à-vis des jeunes ?

Participant (00:35:43) : Pendant l'arrestation ?

Mathilde Hoxha (00:35:44) : Oui.

Participant (00:35:47) : Ouf, faut que je me souvienne moi de ça.

Mathilde Hoxha (00:35:50) : Ou même en général.

Participant (00:35:53) : Ça dépend du milieu social et du milieu d'origine en fait// Les Algériens, Tunisiens et compagnie ont plutôt tendance à être agressifs// Euh fin les drogués qui viennent en groupe comme ça (?)... On n'en a pas assez que pour dire... tirer des tendances// Et les nôtres... Je peux pas vraiment parler non.//

Attitude vis-à-vis
selon puissance
réalisme
opérative
des actions

Mathilde Hoxha (00:36:26) : Et est-ce que, selon vous, ces jeunes-là comprennent, on va dire, les enjeux et les risques qu'ils encourrent en fait ?

Participant (00:36:35) : Du tout, du tout. Ils se rendent pas compte// Ils voient juste l'appât du gain// le fun// En plus de ça, si les policiers viennent de temps en temps faire une rafle « ha ha ha j'y étais et j'ai échappé ou je me suis fait arrêté, je suis un grand gaillard »// Mais non. Ça n'a pas de... comment dire... de... Non, ça n'a pas vraiment d'effet// , ~~droit d'aller tenir aux interventions~~

Amenée de
comprendre des
enjeux
la modération
pour l'appât du
gain

Mathilde Hoxha (00:37:08) : Et, par exemple, par rapport aux jeunes que voilà, vous interpellez souvent ou que voilà, vous l'avez interpellé une première fois, il s'est montré, on va dire, agressif, et vous l'interpellez une deuxième fois, est-ce que vous avez observé un changement de posture ou d'attitude ?

Participant (00:37:21) : Je saurais pas vous dire ça parce que ça c'est euh il faudrait que l'on puisse analyser en fait// faut être sur que ce soit toujours le même policier qui va aller l'intercepter// Bah parce ce que d'abord, chaque policier va agir différemment// euh le moment de la journée dans lequel il va intervenir// l'endroit où il va intervenir.// donc c'est beaucoup trop aléatoire//

Mathilde Hoxha (00:37:53) : Vous parlez tantôt de collaboration avec le parquet et aussi avec les écoles. Est-ce que vous êtes amenés à collaborer avec d'autres services ou à réorienter peut-être euh voilà le jeune vers d'autres acteurs ?

Aménage d'ASBL
Stups
Collaboration
SAS, SPJ

Participant (00:38:04) : SAJ, SPJ, euh pour les stups, ouais c'est tout// on n'a pas vraiment d'ASBL pour les stups//

Mathilde Hoxha (00:38:14) : Comment est-ce que vous évaluez cette coopération ?

Participant (00:38:18) : Elle est bonne// mais, comme toujours, tout le monde dit qu'il y a un manque de moyens et que on ne sait pas toujours faire ça// Et puis je trouve que parfois c'est un peu trop

Moyens de
moyens
manque

Limiter les
institutions

fonctionnalisé // Sans critique aucune // Mais SPJ, SAJ, parfois, on a l'impression que voilà c'est des fonctionnaires donc y a pas la flexibilité, l'adaptabilité qu'on pourrait souhaiter d'un service // même si chaque personne est super chouette // au niveau global, c'est pas c'est pas extraordinaire //

manque d'
adaptabilité
flexibilité

Sont moins d'
influence

Mathilde Hoxha (00:38:45) : Est-ce que vous avez des euh, on va dire, une sorte d'état des lieux de la problématique, par exemple, au niveau du recrutement de ces jeunes ?

Participant (00:38:59) : Je ne sais pas du tout // Bah ils ne parlent pas, fin ils parlent pas, quand vous les arrêtez, ils savent qu'ils vont sortir donc ils parlent pas //

compréhension
des besoins
du système par le
lens → cherche
de coopération

Mathilde Hoxha (00:39:23) : Quelles sont, selon vous, les principales difficultés rencontrées dans notamment donc, d'une part, l'intervention policière en tant que telle, mais aussi dans la gestion judiciaire du dossier ?

Participant (00:39:43) : Je réfléchis euh par rapport aux stup et les jeunes hein ?

Mathilde Hoxha (00:39:48) : Oui.

Participant (00:39:50) : Euh... Si, en fait, on se rend compte que les jeunes, ce qu'on observe, sur le quartier d'Hodimont principalement, c'est que les jeunes ne veulent pas nécessairement en découdre avec la police // mais veulent montrer qu'ils sont quelque part un peu des révolutionnaires // et ils veulent s'attaquer à la police // Donc on a eu, on a eu... à Hodimont, on a fait 3 interventions, le 8, le 10 et le 12 mai, je crois ou un truc comme ça, enfin peu importe. C'était en mai ou c'était en mars, mars pardon. Et on était intervenu par 3 fois, et il y a quand même eu des fois où les jeunes là c'était euh... non des jeunes, ont quand même lancer des choses à la police, balancer des palettes, balancer du mobilier, balancer des panneaux de signalisation // alors que c'était des gamins de 14-15 ans // en se posant la question, mais pourquoi est-ce qu'ils font ça ? // Et en fait, ça permet de prendre place dans le groupe, donc sociologiquement parlant, c'est intéressant parce qu'ils veulent. Ils veulent monter dans leur clan, dans leur groupe, qu'ils sont plus forts // ou pouvoir démontrer un acte de bravoure // et un acte de bravoure. C'est quoi ? Bah, c'est de défier la police // Donc euh ça se mélange avec le deal évidemment, parce que le dealer, il n'a pas intérêt à se faire arrêter // mais les jeunes qui tournent tout autour oui, ont ce comportement-là //

Altitude de
rébellion /
opposition

Reconnaissance
sociale et
affirmation
d'identité

Niveau de
l'extériorité

Mathilde Hoxha (00:41:23) : On peut dire qu'il y a une sorte de recherche de reconnaissance alors parmi ces jeunes ?

Recherche de
reconnaissance
d'avantage de
sauve-gardes

Participant (00:41:27) : Tout à fait. Parmi ces jeunes, qui ne sont pas nécessairement des dealers, mais ils sont peut-être des consommateurs // Les dealers jeunes ont plutôt intérêt à se barrer et ne pas se faire interceppter parce que bah ce qu'ils ont sur eux ça va être perdu, donc s'ils en ont pour 400-500 balles sur eux parce qu'ils sont en train de dealer et qui perdent tout, bah ça s'est embêtant. Donc voilà //

Mathilde Hoxha (00:41:47) : Oui. Est-ce qu'on peut dire que donc les jeunes dealers ont plus, on va dire, un esprit calculateur ?

Préfil jeune
comptabiliste

Participant (00:41:53) : Tout à fait. Ah ouais ouais, ils sont plus calculateurs que les sauvageons qui consomment // et qui vont eux plus être euh « oh regarde j'ai fait une bosse dans la voiture, regarde il a eu peur » fin voilà //

Esprit calculiste
dealer

Mathilde Hoxha (00:42:08) : Pour rebondir sur la suite des interventions, quelle est votre impression sur le suivi justement de ces interventions-là une fois que le dossier arrive au parquet ?

10

Participant (00:42:19) : Le parquet fait son possible. Ça j'en suis convaincu. Maintenant quand c'est des mineurs, bah y a pas beaucoup de possibilités hein. Est-ce que ça a une utilité de placer en IPPJ pour que, quand ils auront 18, 19 ou 20 ans, les placer après en prison ? Je suis pas un grand fan de la prison hein moi donc heu. Maître Kellens, fin non pas maître, Monsieur Kellens, qui était notre prof de crimino et de pénologie disait toujours, et il avait raison, la prison c'est quand même la plus mauvaise solution mais on n'en a pas encore trouver d'autres donc euh. Et je suis sorti de crimino en 92. Et on n'en a pas trouvé d'autres et donc pour faire le lien avec les jeunes, donc les jeunes, si on les met en institut, c'est pas ça qui va marcher. Bah c'est... fin pour moi, ça va pas marcher. Je vais peut-être être extrême, mais aujourd'hui, qu'est-ce qui va cadrer un jeune entre 12 et 15-16 ans ? Ben pas grand-chose. Aujourd'hui y a plus grand chose qui les cadrent, si les parents ne le font pas. Et donc, ce qui existait avant c'était le service militaire où, finalement, à 18 ans, ben comme il n'avait pas grand-chose, il se retrouvait sous le drapeau belge et là c'est un peu plus éducatif mais de choc parfois. Mais on va pas aller vers ça non plus mais aujourd'hui y a plus rien, y a plus rien pour se dire : ce jeune, à un moment donné, quand il va devenir adulte, fin pas adulte, quand il va devenir majeur, qu'est-ce qu'on a en place ? Rien. Faut reconnaître les choses, pour moi, y a rien.

Monsieur de
notre école
comme réalisation
pédagogique
pour deux mineurs
placé(e) en
IPPJ efficace
attention pour
comme à nos
jeunes actuels
suffisamment
éduquée

Anticipation
de suspensions
éducatives plus
éducatives

Leviers d'implantation
des parents

Mathilde Hoxha (00:43:57) : Et, selon vous, qu'est-ce qui... est-ce que vous auriez, on va dire, un... qu'est-ce qui, selon vous, serait efficace en termes de mesures, en termes de prise en charge, qu'est ce qui permettrait de combler on va dire le manque ?

Participant (00:44:19) : S'attaquer aux parents.

Mathilde Hoxha (00:44:21) : Oui ?

Participant (00:44:24) : Puisque les parents sont laxistes et ne font pas attention bah euh. Quel est, quel est le seul levier qu'on a encore, c'est les parents, pour leur poigne vis-à-vis de leurs enfants. Mais je ne connais pas les effets secondaires et pervers de ce genre de système hein. Imaginez-vous demain des parents perdent les allocations familiales ou on leur saisit la moitié de leur baraque, fin des objets dans la maison, à cause de leurs enfants, est-ce qu'on ne risque pas aussi d'aller forcer encore plus la délinquance et de la rendre plus dur ? Je sais pas. J'ai vraiment pas de réponse. Sauf à investir, et ça c'est du long terme et on connaît pas le résultat, sur les jeunes d'aujourd'hui qui seront les parents de demain. Fin vous n'avez pas encore d'enfants mais euh quand vous avez des enfants... mes deux de mes trois enfants ont fumé des joints, mais ils venaient à la maison, ils me disaient, ils nous disaient, bah voilà aujourd'hui je suis allé à tel ou tel l'endroit où j'étais avec tel pote et on a fumé des joints. Voilà mais... et moi je leur avais expliqué les effets négatifs et je leur ai dit je m'arrête là, vous l'interdire ça sert à rien, faites comme vous voulez, faites votre expérience, mais voilà les dangers si vous avez une accoutumance. Et puis voilà. Mais euh donc comment préparer les enfants ? On revient à ce que je disais, la police pas dans les écoles, parce que c'est pas ça qu'il faut mais c'est certainement. Quand vous êtes sortie, à 18 ans, je sais pas où vous étiez en humanité, mais enfin en secondaire mais...

Souvenirs
de méconnaissance
des répercussions

Investissement
à long terme
sur l'éducation
des jeunes

Prévention
éducative

Mathilde Hoxha (00:46:08) : à SFX1.

Participant (00:46:10) : Quand vous êtes sorti, fin quand vous êtes sorti à 18 ans de SFX1, est-ce que vous aviez l'impression d'avoir reçu le bagage suffisant pour devenir adulte ?

Mathilde Hoxha (00:46:24) : Moi je dirais que non.

Participant (00:46:26) : On vous apprend pas à...

Mathilde Hoxha (00:46:27) : Même tout court pour choisir notre orientation, on n'est pas préparé aux études, on n'est pas préparé à... Ouais.

Participant (00:46:35) : Et donc c'est vraiment ça. Pas préparé aux études ? Bah à la limite c'est dommage parce que l'école devrait préparer à ça Mais l'école ne prépare pas à devenir adulte. C'est quoi un compte en banque ? C'est quoi un contrat ? C'est quoi... Mais c'est quoi l'éducation ? Qu'est ce qui va se passer dans les différentes phases ? Parce qu'à 18 ans, on commence à être un peu plus réceptif // Ben voilà, les différentes grandes phases des jeunes, ça permet des gars qui sont, à SFX1 y en a moins, mais des gars qui sont un peu borderline, bah de les rattraper // mais y a rien, mais rien, O // Et donc, si on veut travailler en profondeur, il faut revoir ce que l'on donne aux enfants // Fin mon fils était à SFX1 jusque jusqu'en quatrième, en immersion, on lui apprenait en immersion « l'encorbellement ». Je suis bilingue français, néerlandais. Je n'ai même moi fin, encorbellement je n'ai jamais utilisé ni en français ni en néerlandais. Et on leur apprend ça // Donc fin y a un tel décalage // Donc voilà, je trouve que si on veut... bah en fait il faut responsabiliser notre jeunesse sans la rendre craintive ni peureuse, parce qu'il faut quand même qu'elle développe le pays // Et donc je sais pas quel âge vous avez ?

Formation,
vie école,
devenir
adulte

Mathilde Hoxha (00:47:53) : 25.

Participant (00:47:56) : 25. Ça fait maintenant 7 ans que vous êtes en dehors de ces secondaires. Et même si ce n'est que de l'université bah vous avez évolué, vous avez appris des choses // mais y a des choses, si vous réfléchissez très souvent y a des choses vous vous dites « mais oui mais ça, si on me l'avait expliqué, Ok, c'était peut-être un peu tôt, mais au moins, j'aurais compris ». Une carte de crédit, c'est quoi ? Qu'est-ce que... Quelles sont les conséquences d'une carte de crédit ? // Fin qu'il y aille est des signaux qui soient déjà en fait des graines plantées // Et quand elles vont émerger, fin quand elles vont grandir, ça va te faire un adulte qui est plus au courant des choses //

Mathilde Hoxha (00:48:31) : Bah oui c'est ça, être préparé bah oui à Ce qui nous attend.

Participant (00:48:36) : Quand on achète une... fin acheter une maison, aller chez un notaire, c'est quoi un notaire ? C'est quoi acheter une maison, qu'est-ce que ça va demander comme obligation ? Rien // Alors 18 ans c'est trop tôt ? Bah non puisque, pour ceux qui font le cycle le plus court, à 21 ans, ils sortent et ils ont peut-être envie d'acheter une maison parce qu'ils vont se mettre en couple et que bah ils gagnent suffisamment et ils connaissent rien. C'est quoi devis ? Fin c'est con mais euh // Et donc tout ça fait que la société ne structure pas le jeune // comme il ne structure pas le jeune, il ne structure pas l'adulte // comme une structure pas l'adulte, l'adulte, quand il a des enfants, il fait ce qu'il peut. Fin voilà, c'est mais c'est très philosophique hein ce que j'ai dit là // mais je trouve que, dans l'enseignement, fin je l'ai toujours dit, avant d'être flic et avant de devenir flic, l'enseignement c'est c'est l'investissement sur l'avenir // qu'est-ce qu'on a investi ? Même SFX1, qui est une bonne école, qu'est-ce qu'on a investi sur l'avenir ? // Alors on va dire « oui mais on doit les préparer aux études futures » // mais c'est faux, c'est pas vrai, c'est pas qu'aux études futures // En plus si vous êtes un peu plus adulte, les études bah c'est plus facile aussi parce que vous gagnez en recul, en maturité, en approche, en sérénité // Et donc vous n'abordez pas vos études supérieures, fin vous le sabordez de manière plus apprise, plus mature // Parce que tout être mature ne va pas trafiquer la drogue dans la rue // Un être mature peut être un gros gros trafiquant hein // mais dans la rue non. Enfin voilà //

Mathilde Hoxha (00:50:22) : Mais oui ça se recoupe un peu avec euh parce que dans les recherches que j'ai pu mener, bah oui on voit comme profil en tout cas que c'est des jeunes qui sont quand même en fort décrochage scolaire, en ouais en rupture avec bah leur famille. Donc c'est pour ça que je me dis que oui, travailler vraiment spécifiquement sur ces... sur ces 2 environnements-là qui sont vraiment les environnements bah pour un adolescent structurant pour sa vie. Ben oui c'est...

Participant (00:50:47) : Oui, on fait des journées découvertes école // donc la première année, on a eu 2600 élèves, cette année-ci on en a eu 1600-700 // Et quand vous voyez que des institutrices, le groupe

est pris en charge, c'était des workshops, des petits ateliers, le groupe est pris en charge et elle se décale du groupe. Elle prend son téléphone, elle entend que les élèves haussent la voix, mais elle est comme ça « He taisez-vous ». // Bah ouais mais les gamins, c'est quoi, c'est quoi ce qu'ils apprennent ? Ce qu'ils voient... donc voilà // Donc c'est pour moi c'est un investissement c'est clair // Je pense pas que le gouvernement actuel va être intéressé dans ce genre d'investissement // mais euh et c'est pas une critique hein // c'est juste que bah ils vont vouloir des résultats immédiats // Or ça c'est vraiment des résultats... On peut en fait transformer la société // et on va avoir encore une recrudescence de consommateurs et dealers // mais si la société est éduquée, élevée et mature différemment // Ben ces gens-là vont un jour avoir 20 ans, 30 ans, 40 ans et puis vont disparaître // Et si les générations qui suivent ne consomment pas ou moins, ne dealent pas ou moins. Bah c'est tout gagné. //

relever une
convention
de leur
sujet à venir

Mathilde Hoxha (00:52:00) : Et, pour rebondir sur ça, est-ce que donc vous avez ici sur Verviers eu connaissance donc de jeunes que vous avez interpelés alors qu'ils étaient mineurs, et bah que vous retrouvez encore majeurs, impliqués dans les mêmes euh...

Participant (00:52:11) : Oui, oui //

Mathilde Hoxha (00:52:12) : Et c'est assez courant ?

Participant (00:52:13) : oui. //

Trajectoire
peuventante

Mathilde Hoxha (00:52:15) : Donc, il y a vraiment une sorte de trajectoire persistante alors de ce type de délinquance ?

Impact
environnement
familial
etc.

Participant (00:52:17) : Oui // Et de l'exemple // Si l'exemple n'est pas un positif, bah ça reste un exemple et donc c'est celui qu'on suit. Ouais, tout à fait // Et puis y a des grands frères qui envoient leur petit frère. Bah oui « vas-y, si tu te fais arrêter, tu n'iras pas en prison ». Voilà //

Mathilde Hoxha (00:52:42) : On va peut-être parler maintenant des limites structurelles, les limites institutionnelles quant à la prise en charge donc judiciaire de ces mineurs. Qu'est-ce que vous verrez principalement ?

Participant (00:52:55) : Comme limites ? Bah le droit déjà c'est... la limite c'est celle-là // parce que je veux pas tomber dans le panneau de nos moyens, pas // ça sert à rien parce que on s'arrête où dans les moyens // J'ai toujours dit aux policiers ici, « vous savez, on est 100 de plus demain, dans un an, on aura encore besoin de 100 » // Parce que oui donc on se penche et on trouve de la criminalité, quelle qu'elle soit // Donc non les limites, c'est le droit // parce que le droit pourrait responsabiliser les parents // le droit pourrait permettre d'intervenir sur des jeunes // abaisser l'âge pénal de responsabilité // Mais ça, ça ne dure qu'un temps // Si on l'abaisse à 16 ou à 15, bah ils commenceront plutôt, ils commenceront à 10 ans // Y a aucun souci avec ça puisqu'il y a des enfants soldats qui ont à peine 6-7 ans. Si on leur explique ce qu'ils doivent faire et comment ils doivent le faire, un gamin de 7 ans est capable de prendre un pacson, de le donner et de vérifier qu'on lui donne le billet de 50 balles // Donc ouais, la limite pour moi c'est ça, c'est le droit qui doit se donner le droit de peut-être être un peu plus créatif et réfléchi avec une avec ce tout ce que j'ai dit avant qui était plus philosophique, mais avec tout ce que j'ai dit avant. //

Limites
léger ou
fort
responsabilis
et majorité
des parents
soitement
épe de la
majeure
pénale

Mathilde Hoxha (00:54:21) : Et est-ce qu'il y a des difficultés propres, on va dire, au profil de ces jeunes ou à la situation bah spécifique au territoire de Verviers ?

Participant (00:54:30) : Des difficultés propres pour certains ?

Mathilde Hoxha (00:54:32) : Par exemple, dans un entretien que j'ai pu avoir avec le criminologue de parquet, donc eux ce sont surtout des jeunes qui sont souvent en fugue et donc difficilement interceptables. Je sais pas si vous avez un phénomène similaire ?

Participant (00:54:50) : Non // chez nous, le phénomène de fugue, c'est principalement des filles qui fuguent parce que pour aller à Liège, pour aller voir leurs petits copains // Mais non, pas vraiment. //

phénomène
fugue

Mathilde Hoxha (00:54:54) : Donc c'est quand même des, on va dire, des jeunes que vous avez plus ou moins à l'œil ?

Participant (00:55:06) : Non, ce serait, ce serait faux de dire qu'on les a à l'œil // Ouais. Dans la bande de Stembert, oui on les a à l'œil // mais sinon non, on ne les a pas nécessairement à l'œil // Fin fatalement on est dans les quartiers, on est présent, et cetera, donc on voit ce qui s'y passe // Mais à l'œil dans le sens de pouvoir les surveiller activement, non // Ca on n'a pas la capacité //

Mathilde Hoxha (00:55:29) : Est-ce que ce serait une piste ?

Participant (00:55:33) : On fait comment concrètement ? Oui, oui, mais on fait comment concrètement ? Ils sont chez eux ou ils sont chez les copains ? //

Mathilde Hoxha (00:55:43) : Et dans la rue, est-ce que vous, par exemple, des policiers qui font une patrouille est-ce que voilà ils sont... ça leur arrive de croiser comme ça des jeunes ben guetteurs ou ... ?

Participant (00:55:54) : Oui hein. On intervient, on observe ou on compile les informations pour une intervention future, ça oui, évidemment // mais ça on le fait pour tout type de criminalité et tout type de criminel // Donc c'est pas parce qu'ils sont jeunes qu'on le fait plus ou moins // on le fait de facto, donc, tout, tout comportement, fatalement, qui est déviant, fin tout comportement sur lequel on a des doutes, on va l'observer, on va voir, on va essayer de croiser des informations pour avoir une intervention qui soit efficace // parce que, si vous êtes dans la rue et que vous intervenez tout le temps, vous avez tout le temps, fin vous allez faire beaucoup de travail pour pas grand-chose //

intervention
policière
Par d'intégration
éventuelle

Mathilde Hoxha (00:56:32) : Oui, oui, surtout que bah c'est, je pense que c'est une caractéristique des réseaux, c'est qu'ils sont assez interchangeables, donc si vous en attraper un il sera facilement remplaçable ?

Participant (00:56:42) : Oui bah je vous dis, on a fait des opérations à deux jours d'intervalle et y en avait certains, c'était les mêmes et d'autres, c'était d'autres. Aucun souci, ça sert à rien // Trafic de drogues, fin, ce qu'on fait, c'est parce qu'il faut le faire // Et nous, notre principale action sur le trafic de drogues, la raison de notre action sur le trafic de drogue, c'est qu'il ne se voit pas sur la voie publique pour que les gens normaux ne se sentent pas en insécurité, nous, notre job de police locale, c'est ça // La police judiciaire doit s'occuper des deals, et cetera // mais ça moi je ne sais pas ce qu'ils font, ni comment ils le font // Et je pense que c'est compliqué // On voit la saisie hier ou avant-hier de presque 100 kilos de cocaïne, c'est c'est, c'est une goutte d'eau, hein, c'est rien. Pourtant avec 100 kilos de cocaïne on fait déjà beaucoup de doses, hein, mais. Ah je vais devoir... //

Interventions
normales
↳ Fonction
inopérante
éventuelle

Mathilde Hoxha (00:57:39) : Je pense qu'on a... Il reste une ou deux questions et puis j'ai fini bah là une question que je pourrais vous poser euh... Sur quel axe la prévention devrait-elle davantage se développer ? Bah je pense que vous y avez répondu.

Participant (00:57:54) : Les écoles // mais pas faire la prévention dans les écoles // mais faire évoluer nos jeunes pour qu'ils deviennent de jeunes adultes plus matures et moins... fin plus matures et plus prêts à

Prévention
normale
éventuelle

la vie d'adulte// Pour que eux, quand ils seront vraiment adultes et qu'ils auront des enfants. Ses enfants... donc c'est un investissement sur trois générations//

Mathilde Hoxha (00:58:24) : Est-ce que vous auriez par exemple un exemple marquant à donner par rapport à voilà je sais pas un mineur qui a été interpellé dans le cadre d'un trafic, je sais pas qui vous aurez marqué ?

Participant (00:58:52) : Non, je ne vois vraiment pas d'exemple non, en matière de stupéfiants, non// parce que c'est des dealers, ça tourne tout le temps donc euh non pas vraiment.//

Mathilde Hoxha (00:59:04) : Bah d'accord, Bah je pense qu'on a fait le tour, est-ce que vous auriez quelque chose à ajouter ?

Participant (00:59:11) : Je vais vraiment devoir partir mais non non. Mais vous pouvez m'envoyer ce que vous voulez, des questions complémentaires, il y a pas de soucis.

Substitut-parquet — 07/08/25

Mathilde Hoxha (00:00) : Alors bonjour, euh, est-ce que vous pouvez tout d'abord vous présenter brièvement et décrire votre parcours professionnel ?

Participant (00:07) : Oui donc je m'appelle [...]. Donc je suis substitut au parquet euh donc de Liège division Verviers // Euh donc j'ai terminé mes études de droit à l'université Liège en 2009, 2008 euh oui 2008 euh // et alors j'ai été avocate pendant euh 13 ans // et puis j'ai passé le concours et l'examen pour la magistrature il y a 2 ans // et je suis nommée substitut ici à Verviers depuis euh bah ça fait un an. Ca fait un an aujourd'hui, ça fait un an que j'ai prêté serment //

Refonction
Fonctionnement

Mathilde Hoxha (00:45) : Ah bah voilà on marque le coups. Euh et j'imagine que, dans votre pratique d'avocat, vous avez euh fin euh, voilà assez d'expériences avec euh la gestion de la délinquance juvénile ?

Participant (00:56) : Je faisais beaucoup de droits de la jeunesse, oui, quand j'étais avocate // Euh donc euh j'avais... voilà maintenant j'étais de l'autre côté. Donc euh je défendais souvent les mineurs euh qui étaient poursuivis pour des faits qualifiés à fractions // et maintenant je suis passé de l'autre côté. //

Expérience
tenuant
spécifique

Mathilde Hoxha (01:11) : Et est-ce que vous suivez des formations spécifiques euh liées à cette thématique-ci depuis que vous êtes procureur, fin substitut ?

Participant (01:18) : Alors on a euh de toute façon des formations qui sont obligatoires et qui sont dispensées par euh par l'IFJ, donc l'institut de formation judiciaire, de manière générale euh il y en a qui sont obligatoires pour tous les magistrats // et on a des formations plus spécifiques quand on fait de la matière jeunesse euh et qu'on fait du protectionnel // parce que c'est une procédure voilà qui est un petit peu euh qui est un petit peu particulière // et donc, pour pouvoir siéger aux audiences protectionnelles, que ce soit pour les mineurs en danger ou les mineurs délinquants, on a euh des formations spécifiques à suivre // Alors, elles ne sont pas spécialement orientées stups euh c'est plus la problématique de la délinquance en général //

Formation
spécifique
stup

Mathilde Hoxha (01:55) : D'accord. On va parler à présent donc du phénomène des mineurs impliqués dans le commerce de stupéfiant. Tout d'abord, est-ce que vous avez une idée de l'ampleur du phénomène ici à Verviers au niveau de leur implication ?

Participant (02:10) : Alors, des chiffres je saurais pas en donner // c'est plus à mon avis avec les les policiers qu'il faut voir ça // Euh parce que nous en fait on n'a pas forcément une vision globale du du phénomène // dans le sens où nous on s'organise en différents cabinets, donc on a normalement 5 cabinets jeunesse ici à Verviers et donc les dossiers sont répartis entre les différents magistrats // On n'est pas forcément au courant de ce qui se passe dans les dossiers des autres // même si on est parfois amenés à euh à devoir travailler dans les dossiers des collègues quand ils sont absents ou quand ils sont en audience // euh mais donc on n'a pas forcément de chiffres // En tout cas, on ne fait pas euh on ne recense pas forcément tous les ans les chiffres et cetera // Mais euh voilà donc, par la pratique comme avocat, puis comme euh comme substitut, on sait que euh le phénomène de deal est important euh de manière générale // pas seulement, pas seulement auprès des jeunes // mais aussi euh de la part des majeurs // fin voilà, à Verviers, on sait qu'il y a énormément de euh de stups qui transitent par ici // Euh voilà et les jeunes euh, de plus en plus jeunes d'ailleurs se mettent à dealer aussi quoi, clairement. //

✓ Année dernière
Nouvelles à la police

Mathilde Hoxha (03:20) : Et euh dans le cadre des gestion euh des dossiers que vous gérez euh sur ce sur ces faits-là. Est-ce que voilà vous constatez, on va dire, des quartiers ou des zones qui sont plus particulièrement touchées par ce phénomène ?

Participant (03:35) : Euh mm. Honnêtement, je saurais pas répondre // Oui, il y a des... le centre de Verviers, ça c'est clairement euh une partie qui est plus touchée, et on a des quartiers euh plus euh plus défavorisés aussi, et qui brassent aussi euh des... plus de... beaucoup d'immigrés, de personnes voilà qui sont dans des situations précaires euh, et donc qui sont amenées à s'adonner à la vente stupéfiants aussi pour subvenir à leurs besoins ou parce qu'ils sont en décrochage scolaire, euh et donc plus les quartiers comme euh comme euh Hodimont, fin je suppose qu'on a du vous en parler aussi à la zone de police ? //

Centre-ville
Hodimont
les quartiers défavorisés
Motivations
Aventure
Développement
sociale

Mathilde Hoxha (04:10) : Oui, il y a eu 2 interventions en mars qu'on m'a informé.

Participant (04:14) : Voilà. Et donc euh ça c'est vrai que c'est un quartier qui est euh qui est assez chaud, mais pas que pour les stups, pour tout. Mais les stups aussi oui y en a beaucoup. Bon on a beaucoup, quand on voit dans les dossiers, les gens euh, voilà qui expliquent où ils vont se fournir et cetera, c'est quand même un quartier où on sait que, ça, ça deale beaucoup. //

Mathilde Hoxha (04:33) : Et est-ce qu'on peut parler euh vraiment de mineurs impliqués dans des réseaux de vente ou voilà c'est plus des groupes de jeunes ou bien même des jeunes isolés qui vendent de leur côté voilà pour financer leur propre consommation ? Quel type d'implication vous observez ?

Participant (04:46) : Honnêtement, il y a un peu de tout. Il y a des jeunes qui euh achètent euh qui vont juste acheter un peu de cannabis et qui dépannent les copains, en pensant que dépanner n'est pas dealer, alors que si euh. Euh, puis y en a qui achètent juste pour leur consommation, et puis y en a qui vendent dans la ville, et puis il y en a qui sont impliqués de manière plus importante. On a euh on a un peu toutes les toutes les échelles. //

Divers types d'implication à toutes les échelles

Mathilde Hoxha (05:07) : D'accord. Et vous évoquez tout à l'heure quelques éléments euh bah quelques caractéristiques donc de ces mineurs ; comme le décrochage scolaire, notamment, est-ce que vous pouvez dresser, on va dire, une sorte de profil type que vous observez euh chez ces mineurs ?

Participant (05:22) : Honnêtement, je n'aime pas trop euh voilà dresser un profil comme ça général, parce que chaque dossier a ses spécificités, et on a parfois des jeunes qui viennent de familles euh je veux dire euh tout à fait aisées, qui sont euh bien intégrées, où les parents travaillent, où les frères et sœurs ne sont pas du tout connus, et puis d'un coup on en a un qui va débarquer. C'est pas la majorité évidemment, mais ça peut arriver euh mm, mais donc euh. Oh euh oui c'est vrai que, globalement, on a quand même, en tout cas, moi dans les dossiers que j'ai eu à traiter mais, encore une fois, j'ai pas une expérience parquet énorme, euh vu que ça fait euh seulement un an que je suis nommé ici, mais c'est vrai que on a quand-même souvent bah des MENA, donc les mineurs étrangers non accompagnés. Euh et donc les personnes qui n'ont pas de titre de séjour, euh bah souvent en c'est, enfaite on les attend à la sortie de la gare à Verviers pour leur expliquer voilà qu'ils peuvent vendre pour Pierre Paul Jacques et qu'en compensation, bah ils ont autant, et c'est des gens qu'arrivent, qui n'ont pas d'argent, qui n'ont pas de papiers, qui n'ont pas de domicile et donc qui se mettent à vendre, un peu pour subvenir à leurs besoins, ça on en a quand-même pas mal. Et puis, par contre, il y a des gens qui sont euh qui sont bien établis, ici euh qui voilà qui vont euh qui vont le faire uniquement dans une recherche de profits, voilà. Mais, de manière générale, en tout cas sur Verviers, mais c'est mon point de vue des dossiers que j'ai eu à traiter et donc ce n'est pas du tout une vue d'ensemble. C'est qu'on a quand-même beaucoup de dealers qui sont aussi des consommateurs. //

profil voilà
Famille sociale
Gare de Verviers = hotspot
Résidat
Révolution de profils
Trop tard
Rester - convaincre

Mathilde Hoxha (06:58) : Et donc vous évoquiez qu'une des motivations principales serait donc le fait de se faire de l'argent, chez ces mineurs, est-ce que vous voyez d'autres motivations qui les pousseraient donc à se lancer dans ce type d'activités ?

Participant (07:18) : Bah on en a aussi qui le font pour l'adrénaline hein pour euh voilà // parce qu'ils ont euh des copains qui le font // parce qu'ils sont entraînés euh par des plus âgées euh et parfois aussi il y a juste goût du risque quoi. Chez les jeunes voilà, c'est, c'est vrai qu'on en retrouve pas mal aussi. //

Mathilde Hoxha (07:41) : Et, selon vous, est-ce que la famille peut aussi avoir un rôle dans ce... voilà dans le fait de se lancer dans ce type de faits ?

Participant (07:51) : C'est compliqué // parce que bah parfois la famille elle est au courant // et parfois euh on a aussi des parents qui sont consommateurs ou qui dealent aussi donc euh, voilà // Maintenant, dans des familles peut-être où les parents ne sont pas forcément au courant, je pense que c'est très facile aussi pour les jeunes de le cacher // Parce que ça se fait beaucoup maintenant au moyen du téléphone // donc ils sont pas spécialement obligés de euh fin il suffit de sortir, aller se balader dans les parcs euh, dire qu'on va avec ses copains, et puis gérer avec son téléphone // les jeunes maintenant, ils ont tous un téléphone portable, ils sont tous au WhatsApp, Snapchat et tout ce qu'on veut et donc ils savent très bien gérer ça euh de manière discrète quoi // Euh mais c'est clair que le premier... la première euh pour moi la première barrière qui peut exister, c'est la prévention et l'éducation. Clairement // mais voilà, tous les milieux ne sont pas à même euh d'amener ça leur enfant, et même parfois dans des milieux euh je veux dire euh avec des personnes euh où on est une, où on a des parents qui sont présents, et cetera, ça arrive parfois aussi. //

Mathilde Hoxha (09:05) : Et est-ce que vous pouvez dire qu'il y a quand même un phénomène de banalisation de ce phénomène-ci euh bah au niveau, d'une part, de la justice, au niveau aussi bah de la famille euh de euh de l'école euh fin des diverses institutions ?

Participant (09:20) : Non, j'ai pas l'impression // En tout cas, nous c'est un phénomène au niveau du parquet, en tout cas contre lequel on lutte voilà de manière assez ciblée // notre procureur du roi est très sensible à la problématique des stupéfiants // Euh maintenant au niveau des écoles euh je n'en sais rien, peut-être qu'il y a des écoles où ils sont moins un peu moins regardant // généralement quand même quand les écoles sont courant qu'il y a du deal à l'école, euh, ils sont quand-même assez euh je vais dire réceptifs aux demandes que le parquet pourrait formuler ou les polices pour aller euh en perquisition ou euh faire des démarches auprès des écoles // Fin en tout cas, on reçoit pas des accueils euh froids des écoles à ce niveau-là // Euh donc non, j'ai pas l'impression du tout que ce soit quelque chose qui soit banalisé //

Mathilde Hoxha (10:05) : Et euh bah pour revenir ici sur euh la collaboration que vous avez notamment avec les écoles euh comment est-ce que vous pouvez la qualifier ?

Participant (10:14) : Généralement c'est pas nous directement // c'est plutôt les services de police donc euh ça c'est plutôt euh une question à leur poser // mais nous on ne prend jamais contact directement avec les écoles // tout se fait par l'intermédiaire des services de police donc c'est eux euh qui ont qui ont leur retour // et je... fin, de ma modeste expérience, j'ai jamais entendu que euh il y avait des difficultés euh avec les écoles //

Mathilde Hoxha (10:37) : Et euh en ce qui concerne la collaboration avec les services de police ? Comment est-ce qu'elle se passe et comment est-ce que vous la qualifiez euh également ?

Participant (10:46) : Alors, elle est généralement bonne // maintenant euh mm je crois que la euh les policiers sont parfois un petit peu euh dépités de l'absence de réactions judiciaires qu'il peut y avoir

Recherche d'adrénaline
Emotions / influence de plein air
Gout du risque
Prévention / famille / stupéfiant / utilisation / sensibilisation / toxicité / dépendance / signification / Bouclier / numérotation = prévention et éducation = travail et intervention

Prévention / sensibilisation / parquet / collaboration / stupéfiants / avec police

Collaboration / avec famille / qualité collaboration / avec Police / bonne / sentiment de sécurité / cette police / fonction des polices liée à la prévention / répression / justification

eu que ce soit au niveau du parquet ou au niveau du juge après // euh parce que malheureusement les moyens qui sont offerts euh à la jeunesse sont très très limités // Et donc euh c'est vrai que euh je crois que les policiers parfois bah ils sont un petit peu euh je vais pas dire euh découragés // mais euh ils peuvent parfois en avoir un petit peu... être un petit peu lasse de euh faire toute une série de démarches : d'aller chercher des jeunes, de les faire entendre en Salduz 4, faire venir l'avocat, c'est toutes des procédures qui prennent du temps // Ils doivent rédiger des PV // tout ça pour que après bah ils apprennent euh que le jeune soit a été libéré par euh par le parquet pour telle ou telle raison // soit euh qu'on a déféré mais que le juge de la jeunesse a relaxé pour telle ou telle raison, voilà c'est vrai que... Mais je pense que c'est de manière générale euh voilà que les policiers ils aiment bien de savoir qu'il y a une suite après quand ils sont engagés dans un dossier euh mm // mais je pense que, particulièrement dans la matière de la jeunesse, on leur fait tellement de demandes, pour finalement quand même classer une bonne partie des dossiers euh // bah que ça peut parfois être un peu décourageant pour eux // Bah je sais pas s'ils vous l'ont dit heu ?

Mathilde Hoxha (12:11) : Bah j'ai eu un petit retour euh oui comme quoi, ce serait euh il y aurait pas vraiment fin [...] en question m'avait dit que voilà il voit que vous essayez de faire ce que vous pouvez, mais que ça suit pas forcément euh.

Participant (12:21) : C'est ça ouais, bah oui je pense que des fois ils ont quand même cette impression-là // On les remotive comme on peut //

Mathilde Hoxha (12:31) : Par rapport à le la proportion des dossiers donc euh en matière de ventes de stupéfiants, est-ce que vous avez une idée bah de cette proportion par rapport à l'ensemble des dossiers que vous gérez ?

Participant (12:42) : Honnêtement non // Maintenant, y aura peut-être possibilité d'avoir l'information. // Nous en fait on ne sait pas sortir les statistiques. On n'a pas accès // On accès évidemment aux dossiers // mais euh les statistiques, ce sont les informaticiens qui savent les sortir et qui savent nous dire euh combien de dossiers de tel, voilà les dossiers de stups c'est les indices 60, bah qu'ils pourraient nous dire, y a autant de dossiers indices 60 au Parquet actifs pour le moment // Moi je sais pas, je n'ai pas accès à l'info //

Mathilde Hoxha (13:10) : Et, dans les dossiers qui, voilà, qui arrivent sur votre bureau euh, est-ce que vous constatez qu'il y a un certain nombre de faits liés aux stupéfiants bah présents ?

Participant (13:20) : Alors j'en ai pas tellement qui arrivent jusqu'à moi // Euh parce que nous s'il y a, bah je suppose que les criminels euh ont un peu expliqué comment ça fonctionnait. Mais eux reçoivent normalement tous les dossiers de FQI, donc les faits qualifiés infractions arrivent chez les criminels // Euh et nous il y a euh seulement un certain type de dossiers, les stups n'en font pas partie, qui sont emmenés directement chez le magistrat pour les traiter // Euh et donc euh bah on a déjà tout un premier filtre qui arrive chez eux // et eux bah, soit nous suggérons des devoirs d'enquête, soit euh procèdent à un rappel à la loi du jeune euh ou propose euh le suivi d'une formation. Fin voilà ils t'ont expliqué un peu je suppose le différent panel qui s'offrent à eux // et donc on n'en a pas... Honnêtement les seuls dossiers vraiment stups que moi j'ai eu à gérer mais, à nouveau, sur une période euh de services qui n'est que d'un an. Euh les seuls dossiers de stups de mineurs que j'ai eu, ce sont des dossiers que j'ai eu parce qu'ils étaient privés de liberté // et donc où je suis avisée dans le cadre de ma garde // où ils sont privés de liberté et où je les fais déférer devant le juge de la jeunesse // Euh mais sinon quand c'est des jeunes qui ont été relaxés directement euh // et qui sont pas privés de liberté, bah généralement ça passe sur les criminels // ça n'arrive pas jusque chez nous // Sauf si y a... on cumule un certain nombre de faits et qu'à un moment on se dit qu'il faut une réaction euh du magistrat // et donc, à ce moment-là, on peut-être saisir le juge de la jeunesse ou le

tribunal de la jeunesse. Euh mm Mais euh voilà moi, en tout cas, ceux que j'ai eu, c'était à chaque fois pour du deal quand même d'une certaine importance avec des jeunes privés de liberté et que je faisais déférer devant le juge quoi //

Mathilde Hoxha (14:55) : Et euh par rapport à ces jeunes-ci, est-ce que c'étaient des jeunes, voilà qui étaient euh est-ce qu'ils étaient primo-délinquant ou c'était quand-même des récidivistes ou déjà des jeunes connus euh de la justice ?

Participant (15:04) : Y a les deux// euh j'en ai eu euh qui euh venaient soi-disant d'arriver sur le territoire et donc euh qui sont pris dans un contrôle en rue et qui ont des stups sur eux, des téléphones, etc. Euh et qu'on sait pas trop d'où ils viennent. Euh mm// et puis y en a qui sont oui qui sont qui sont récidivistes et qui ont déjà plusieurs dossiers de stups chez nous et qui reviennent régulièrement //

Mathilde Hoxha (15:31) : Et quelle est votre réaction face à ces deux types, on va dire, de profils ?

Participant (15:37) : Alors, si c'est un trafic d'une certaine ampleur, de toute façon, nous il va y avoir une réaction// euh que le jeune soit primo-délinquant ou pas// Euh à partir du moment où on est euh, on est sur une vente qui est démontrée, en tout cas, on a des éléments objectifs qui nous permettent de penser que il y a une certaine ampleur, euh il y aura de toute façon une réponse// donc nous euh c'est des dossiers que d'office on va déférer devant le juge de la jeunesse // Maintenant euh au niveau du juge de la jeunesse, fin tu verras avec [...], les possibilités qui seront offertes à eux, mais euh, c'est quand même assez euh rares que on en arrive à un placement en IPPJ milieu fermé pour des pour des stups// parce que le nombre de places est extrêmement limité// Euh mm et que du coup bah les places euh qu'on appelle les places d'urgence, fin ça suppose qu'[...] te l'expliquera mieux que moi, sont réservés pour des faits, qui sont considérés plus graves, en tout cas euh et donc ça va être pour euh pour euh pour les meurtres ou pour les viols sur mineur, pas vraiment les... voilà// mais généralement les stups, si c'est juste, entre guillemets hein, juste euh un stup, ça n'ira pas jusqu'à un placement en IPPJ// Il y aura peut-être... fin moi j'ai eu un jeune comme ça, quand j'étais avocate, qui a dealé pendant un certain nombre d'années// Je pense que, sur les cinq ans où je l'ai suivi, il a heu oui y a eu à un moment une saisine du juge de la jeunesse // et euh il a fait un séjour de rupture euh un séjour de rupture au Maroc pendant quelques semaines et c'est tout// Je crois qu'il a même pas une seule fois mis les pieds en IPPJ parce que ce n'est pas forcément la voie qui est choisie par les juges//

Mathilde Hoxha (17:30) : Oui. Et bah pour en revenir justement, par exemple au séjour de rupture est-ce que c'est une mesure qui est assez euh envisagée dans ce type de faits ?

Participant (17:39) : Elle est envisagée de manière générale dans les dossiers de délinquance euh chez les jeunes// pas forcément dans les dossiers de stups// mais je pense que c'est euh c'est pas mal// Maintenant, y a, à nouveau, le manque de place euh, on sait pas offrir ça à tous les gens qui dealent// Mais je pense que c'est une bonne mesure parce qu'elle permet vraiment de couper les ponts// Donc ces jeunes qui partent plusieurs semaines dans un pays complètement étranger // euh où ils vont se retrouver bah sans leur téléphone// ils vont souvent aller marcher euh dans le désert ou dans la montagne pendant plusieurs jours où euh ils vont partir sur un voilier, pendant 4 semaines euh// et donc euh généralement c'est des temps où, vraiment, ils vont pouvoir se recentrer sur eux-mêmes, // beaucoup discuter euh avec les éducateurs// et où euh ils vont être un peu dans une bulle// Après c'est toujours le retour à la réalité qui est plus compliqué, quand on est à la maison, euh, qu'on retrouve bah sa PlayStation, qu'on retrouve ses copains dans la rue, voilà// C'est à ce moment-là qu'il faut qu'ils tiennent bon quoi//

Seul de profil

profil

profil discuté
niveau :
primo-délinquant
et récidiviste,
(prévenu)

vente démontrée
à une certaine
ampleur → réac
même si tu fait
la machine jepe

Placement IPPJ
milieu fermé
soit
le manque de
places limitées
gravité des
faits : viol sur
mineur, meurtre
Séjour de
rupture

Bonne mesure
manque de
place
éducation
mineur
réac de
rupture

dispositif
maintien de
jeunesse de
rupture à long
terme

Mathilde Hoxha (18:37) : Est-ce qu'il y a un suivi ou un accompagnement post-procédures, on va dire ?

Participant (18:44) : Quelle procédure ? La procédure euh la phase provisoire devant le juge ou la procédure au fond ?

Mathilde Hoxha (18:49) : La procédure bah oui plutôt au fond.

Participant (18:52) : Alors, une fois que le dossier a été jugé dans le tribunal de la jeunesse, il y a plusieurs mesures qui peuvent être prises // Alors, le jeune peut, par exemple, proposer un projet écrit, là il va effectivement y avoir un suivi par un organisme qui s'appelle CARPE et qui va s'assurer que le projet est bien respecté par le jeune // Si ce sont euh des... si c'est un travail d'intérêt général, bah pareil il va y avoir un suivi pour voir si, effectivement, il a bien presté ses heures // tout dépend de la mesure que le juge va donner // si il prononcer une simple réprimande euh mm, il prononce sa réprimande dans le jugement et puis après c'est terminé. . Euh il n'y a pas de suivi // Euh après, il n'y a pas que le volet mineur délinquant, y a aussi un volet mineur en danger // Souvent, les jeunes qui sont poursuivis pour des qualifiés qualifiés infractions, ils ont déjà des dossiers mineurs en danger chez nous // c'est-à-dire qu'il y a eu des fugues // euh qu'il y a eu des avertissements de décrochage scolaire // euh que il y a des milieux de vie qui sont pas sécurisants pour les enfants // et donc, même si le dossier fait qualifié infraction est clôturé, on a parfois toujours le suivi au niveau du mineur en danger avec les instances protectionnelles qui continuent à intervenir quoi //

Mathilde Hoxha (20:00) : Euh j'avais justement une question euh quant à ce... cette heu... fin je sais pas si on peut appeler ça une double logique, donc euh protectionnelle avec le côté mineur en danger et plus euh d'encadrement, voire un petit peu sanctionnant avec le mineur en conflit avec la loi, est-ce que, dans le cadre d'un mineur bah poursuivi pour des faits de vente de stupéfiants, est-ce que l'accent est plutôt mis sur un des angles ou euh les deux, et euh, pour vous, quelle devrait être la priorité dans ce type de faits ?

Participant (20:32) : Ça dépend à quel moment on arrive dans le dossier // Si on a un jeune qui est déjà complètement ancré dans des mauvaises fréquentations, des mauvaises habitudes et qu'il deale depuis des mois euh, on va peut-être plus avoir une réaction de type sanction // euh que si on voit que c'est un jeune qui commence un peu à décrocher, mais qui va encore un peu à l'école, qui a quand même la famille autour, bah on va peut-être plus privilégier la voie euh mineur en danger // mais voilà, généralement, on fait les deux // On essaie quand même souvent de d'abord venir en aide // et puis, si on voit que ça ne fonctionne pas, à un moment donné, il y a une réaction pénale quoi //

local' logique
d'intervention
selon le niveau
de la trajectoire
et relation
impliquant p'
adulte + mineur
rapport + motivation
comportementalité
de l'opérateur

Procédure
de fond
juge et élit
suivi / suivi
CARPE
travail d'IG
séminaire
Gestion en I
mineur TEP
- pupille
- délinquance
- mineur
- milieux de
vie sécurisant

Délinquante
enfant →
sanction
Délinquante
mineur, délinquant
mineur →
protection

Priorité de
l'intervention

Mathilde Hoxha (21:13) : Est-ce que vous avez un exemple de dossier ou euh, on va dire euh, le côté euh mineur en danger a été suffisant pour stopper, on va dire, le euh la trajectoire déviant du jeune ? Ou, au contraire, un exemple où voilà, y a une sorte d'escalade dans la délinquance, et que voilà, une intervention plus sanctionnatrice a été nécessaire ?

Participant (21:38) : J'ai des exemples en tête, mais c'est pas forcément des stups, donc je pense pas que ça a un lien du coup avec ton sujet // Euh non moi c'était plus des faits de violence euh et des faits de moeurs, c'était pas spécialement des stups //

Mathilde Hoxha (21:53) : Et euh, selon vous, quelles seraient les particularités dans la gestion des dossiers, donc, de mineurs impliqués dans euh voilà les ventes de stupéfiants ?

Participant (22:02) : J'ai pas compris la question.

Mathilde Hoxha (22:05) : Est-ce qu'il y aurait des particularités ou bien des voilà des difficultés dans la gestion, au niveau de l'intervention, des mineurs impliqués dans des faits de vente de stupéfiants ?

Participant (22:15) : Au niveau de la gestion de l'enquête, ce qui est parfois compliqué, bah c'est qu'on a des jeunes qui sont dans la nature, quoi, euh, ça c'est parfois très compliqué // parce que, pour les faire auditionner, bah on leur envoie des convocations ils ne répondent pas // Donc on a parfois des dossiers comme ça on essaye trois-quatre fois de les entendre et puis finalement on est obligé de les signaler // et c'est le jour où on tombe dessus lors d'un contrôle et qu'ils sont signalés pour toute une série de notices à entendre, qu'on met la main dessus, avec parfois des faits du coup qui remontent à plusieurs mois // et donc ça n'a plus beaucoup d'intérêt d'aller faire déférer devant le juge alors qu'on les entend pour des vieux bazars entre guillemets // Euh mm donc ça c'est vrai que le fait qu'ils soient euh dans la nature, et pas forcément localisables, parce qu'ils sont en fugue, ils sont chez les copains, on sait pas où ils sont euh ou les parents euh ils ne font pas attention, donc ça c'est vraiment une difficulté qu'on rencontre régulièrement // Euh mm sinon non la grosse, pour moi, la plus grande, le plus gros euh problème qu'on a, c'est le manque de moyens de la jeunesse quoi . Le manque de structures adaptées qu'on peut offrir aux jeunes euh. Ça [...] te l'expliquera aussi //

Mathilde Hoxha (23:25) : Bah pour rebondir sur ça, quel est, pour vous, voilà votre regard global sur bah la manière dont la justice traite euh et gère ces dossiers ?

Participant (23:35) : Le secteur de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse est clairement un des secteurs les plus touchés par le manque de moyens, selon moi // après je suis particulièrement sensible à cette matière-là, sinon je ne serai pas ici // Euh donc y a certainement d'autres domaines qui souffrent aussi d'un manque de moyens // mais clairement euh nous on le voit. Et c'est aussi dans les dossiers, pas spécialement mineur délinquant, mais aussi dans les dossiers mineur en danger, on a parfois des jeunes qui restent inscrits pendant des mois et des mois et des mois sur des listes d'attente juste pour avoir un suivi psy ou juste pour avoir un centre qui puisse les accueillir // et donc, pendant ce temps-là, ces jeunes ils font quoi, bah ils restent en famille, parce qu'en fait, on n'a pas d'endroits où les mettre // Et donc, pendant qu'ils sont en famille, bah ils s'en crassent euh dans des mauvaises fréquentations, // et ils vont plus à l'école // et, donc, si on avait des réactions je pense plus rapides au niveau des aides à mettre en place dès le départ, je pense qu'on aura aussi beaucoup moins de mineurs délinquants // Mais ça c'est un problème de manque de moyens, c'est toujours le nerf de la guerre évidemment //

Mathilde Hoxha (24:38) : Et euh, parce que vous parlez ici donc euh, voilà de la famille, est-ce que à votre niveau, quelque chose est mis en place pour euh voilà intervenir auprès des familles ?

Participant (24:48) : Euh alors. À quel niveau ? A quel moment ?

Mathilde Hoxha (24:55) : Bah un peu à tout moment.

Participant (24:57) : Parce que nous on ne place jamais un jeune euh comme ça d'autorité // fin on peut le faire mais pour une période de 24 heures maximum, quand on considère que l'enfant est en danger, c'est ce qui s'appelle le placement prétorien // Si on est euh avisé dans le cadre d'une garde, bah deux situations // ou clairement l'intégrité physique ou morale d'un jeune est touchée, bah on va pouvoir décider d'un placement du jeune hors du milieu familial mais pour une période de 24 heures. Après nous ce qu'on fait, c'est qu'on saisit le SAJ, donc le service d'aide à la jeunesse pour dénoncer la situation // et, eux, peuvent prendre une série de mesures euh et donc ils vont d'abord rencontrer la famille // voir s'ils peuvent mettre des choses en place avec l'accord des parents ou pas // si y a pas d'accord sur les mesures qu'ils vont proposer, à ce moment-là, le dossier revient chez nous // et nous on

Difficulté
gestion complexe
liés au profil
adolescent
champs de collaboration
contexte de la réalisation
- prépare
contexte familial
- manque de moyens

manque de moyens
climat des niveaux de
SAJ et SPJ
importance
réaction aux
nouvelles
→ prévention
entière et
négative

intervention
directe populaire
sur le terrain
famille via
placement
métier
(24h)
Savoir SAJ

peut demander au juge un placement // Alors ce moment-là du jeune qui serait contraignant quoi // ça on le fait très souvent //

Crimitel des mineurs du projet
Innations de mineur

Mathilde Hoxha (25:54) : Euh, est-ce que les mesures, à votre niveau, vous semblent adaptées et suffisantes face à un mineur qui est impliqué voilà dans une vente de stupéfiants ?

Participant (26:07) : Bah on n'a pas... le panel des réponses n'est pas euh mm n'est pas très large // Euh, c'est-à-dire qu'on n'a pas euh on n'a pas de solution miracle // euh généralement bah, si c'est pris tôt, on essaie de passer par euh des entretiens euh avec les criminologues ou avec le suivi d'une formation ciblée sur la problématique de stupéfiant euh mm // Après nous on peut aussi recevoir les jeunes euh pour euh pour leur faire un rappel à la loi, ça on le fait parfois aussi // Euh sinon le degré le plus sévère entre guillemets, c'est d'aller bah saisir un juge de la jeunesse et demander qu'une mesure soit prise par le juge // Pour moi, si on en arrive déjà-là, c'est qu'on est déjà assez loin dans le processus // Euh et donc il sera plus difficile à endiguer //

Mathilde Hoxha (27:03) : Et, par exemple, dans le cadre d'un rappel la loi que vous avez eu avec un mineur impliqué dans ces faits-là, est-ce que vous avez observé euh une sorte de prise de conscience de la gravité...

Participant (27:13) : Moi j'ai jamais fait de rappel à la loi pour des stups //

Mathilde Hoxha (27:16) : Ah d'accord. Euh bah et on va dire, selon votre avis, votre opinion, est-ce que voilà les jeunes, ont une sorte de conscientisation de la gravité des enjeux, donc euh de la procédure ? Et euh est-ce que vous pouvez observer une sorte de changement de posture ou d'attitude euh face à ça ?

comportement
stupéfiant d'évitement de responsabilité lorsque si impliqué

Participant (27:36) : Ça dépend lesquels // mais c'est comme pour les majeurs // Je veux dire y en a qui vont euh qui vont être sensibilisés assez assez rapidement // et qui vont pouvoir euh voilà entendre ce qu'on a à leur dire // et faire de l'introspection et se remettre en question // et puis y en a qu'on renvoie euh tous les tous les 3 mois // et qui reviennent et qui nous disent « oui, oui » // et quand ils sont entendus par les policiers, c'est jamais eux // et quand ils sont devant le juge c'est jamais eux // c'est des victimes // et ils se remettront jamais en question // Voilà. Ceux-là on sait bien que euh quelques-années après on les revoit au tribunal correctionnel quoi //

Mathilde Hoxha (28:10) : Bah oui, c'est constat que m'a fait part aussi [...] dans la zone de police, c'est que euh, en tout cas, dans ce qui est implication euh dans commerce de stupéfiant, c'est que des mineurs, qui étaient déjà connus pour ces faits-là au niveau de la jeunesse, bah ils se retrouvent aussi confrontés à ces même faits au niveau de...

Participant (28:26) : Au niveau de oui une fois qu'ils ont atteint la majorité //

Réintoxique et risque pour les mineurs par les motifs économiques et sociaux par rapport à un trafic de drogue

Mathilde Hoxha (28:28) : Oui, donc y a quand même une sorte de trajectoire persistante chez ces jeunes ?

Participant (28:34) : En tout cas, c'est c'est tellement euh de l'argent facile // fin je veux dire ils ont plus facile à descendre dans la rue et aller acheter et à vendre // que d'aller se trouver en stage ou un job // voilà, je crois que c'est aussi, à un moment, une question de facilité // Mais oui, clairement //

stratégies mises en place pour prévenir la récidive de ces mineurs et quelles seraient les améliorations ou pistes envisagées pour le futur ?

Mathilde Hoxha (28:52) : Et, selon vous, quelles seraient... bah actuellement quelles sont les stratégies mises en place pour prévenir la récidive de ces mineurs et quelles seraient les améliorations ou pistes envisagées pour le futur ?

Panel de réponses n'atteints de niveau des projets
Réaction tâche - enneigement - rappel si le cas - formation ciblée step Aménage de l'accompagnement

Déroulé débat-tutoie

Mouvement d'affinité des mineurs parfois de certains pupils évolue maladie

Récidive continue et trajet-taupe réintoxication de certains mineurs dépend - paix

Participant (29:10) : Mais c'est... y a... Je veux dire, c'est les réponses qu'on... ce dont je te parlais tout à l'heure. Soit les crimino, soit les rappels à la loi, soit les procédures devant le juge. Euh c'est les seuls moyens qui sont mis à notre disposition euh. En tout cas, au niveau du parquet, nous on n'a pas d'autres panels de réactions que celles-là dont on a déjà parlé aujourd'hui //

Mathilde Hoxha (29:36) : Et est-ce que, selon vous, un élargissement de ce panel de mesures au niveau du parquet serait envisageable ?

Participant (29:44) : Moi, je suis profondément convaincue que la réponse pénale n'est pas forcément ce qui va endiguer le phénomène. Pour moi, c'est une question, avant tout, de prévention et d'éducation. Et donc je suis pas sûre que euh d'avoir euh je veux dire euh de nouvelles peines ou de nouvelles possibilités au niveau de la réaction pénale endiguerait le phénomène. Pour moi, il faut une réaction pénale, oui, parce que ça a un impact énorme sur la santé publique, donc on peut pas les laisser aller, mais pour moi la première chose pour lutter contre ça, au niveau de la délinquance des jeunes hein je parle, euh au niveau de la vente de stups, c'est la euh, c'est la prévention. //

Elargissement-
panel de
meilleure
réaction pénale
nécéssite
levier d'action
dans le temps
sur la prévention

Mathilde Hoxha (30:27) : Et à votre niveau en termes de prévention euh ?

Participant (30:35) : Alors nous, c'est pas vraiment notre rôle. Nous on est plutôt là euh quand on est déjà au-delà de la prévention, parce que quand on nous soumet un dossier, c'est qu'il y a eu un passage à l'acte. Euh mais euh nous, ce qu'on fait parfois, c'est qu'on fait euh des... comment on appelle ça je ne trouve plus mon mot heu on va parfois faire des exposés dans les écoles en expliquant comment on fonctionne etc. mais c'est pas spécialement destiné aux stups quoi. //

Prévention
éducative
à un niveau
plus large

Mathilde Hoxha (31:03) : Et euh, selon vous, est-ce que vous avez un... est-ce que ce rôle-là devrait vous incomber à vous au niveau du parquet ? Par exemple de faire de la préventions dans les écoles ?

Participant (31:14) : Non. Bah pour moi c'est pas notre rôle. Euh on fait déjà beaucoup de choses. Et, de toute façon, honnêtement euh on ne saurait pas. Je veux dire euh le parquet euh l'état en tout cas du parquet, je sais pas si les criminels t'en ont parlé, mais on est au niveau du parquet de Liège, fin ça a été beaucoup euh dans la presse euh aussi notre procureur du roi s'est beaucoup indigné sur le manque de moyens qui est donné au parquet, et donc nous on a un parquet euh qui est dans une situation délicate parce qu'on a beaucoup de magistrats qui sont partis euh, soit à la retraite, soit pour le siège et qu'ils ne sont pas remplacés, et donc on a des cabinets qui sont vacants, mais avec des dossiers qui continuent à rentrer et donc on a une charge de travail qui est énorme donc honnêtement euh. On est déjà noyé par le flux de dossiers, si, en plus de ça, on devait nous rajouter des prérogatives qui sortent de notre cadre, ce serait euh bah je veux dire pas du tout gérable. //

Moyenne de
moyens
diminuée et
malérieux
la impossibilité
d'espacer les
missions

Mathilde Hoxha (32:12) : Et euh pour revenir un peu sur euh la récidive de ces mineurs, est-ce que vous observez une récidive assez euh immédiate après une première intervention ou y a quand même un certain moment qui est observé ?

Participant (32:28) : Franchement je ne sais pas, j'ai pas l'impression que euh ils attendent spécialement longtemps avant de recommencer. Mais voilà encore une fois j'en ai pas eu 46000 non plus des dossiers comme ça, mais euh, généralement ils reviennent assez vite. //

Récidive
assez rapide

Mathilde Hoxha (32:44) : Et, selon vous, quels seraient les principaux facteurs qui pousseraient ces jeunes du coup euh à se relancer bah assez heu... dans ces faits-là ?

Raisons récidive
- appétit du gain
- faim
- envie facile

Participant (32:54) : Boh je pense que c'est euh clairement la facilité euh l'appât du gain et la facilité avec laquelle ils peuvent se procurer des revenus. Je pense que c'est ça leur première motivation.

Mathilde Hoxha (33:06) : Et est-ce que vous pensez que l'intervention judiciaire peut actuellement un peu constituer, on va dire, un moment de rupture dans cette trajectoire ou, au final, que c'est un peu indifférent pour le mineur ?

Participant (33:20) : Ça peut l'être, surtout dans le cadre de la phase provisoire bah où les mineurs, bah vont régulièrement comparaître devant le juge de la jeunesse, dans des entretiens de cabinet, et où ils vont avoir un suivi de la part du SPI. Ils vont avoir euh, par exemple, un travail d'intérêt général à faire, ou une formation à suivre euh. Euh ils savent que, à l'issue de ce travail-là, ils reviennent la juger, et donc ils sont un petit peu avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête. donc ils vont peut-être un peu plus se tenir à carreaux euh pendant cette période-là. donc ça peut avoir un déclencheur, ça peut.

Phase préliminaire
jeux = septième
meilleure trajectoire

Mathilde Hoxha (33:52) : Et euh, est-ce qu'il y a une différence entre le fait que le mineur, donc poursuivi pour vente de stupéfiants, soit uniquement revendeur ou également consommateur, au niveau de l'intervention judiciaire ?

Participant (34:06) : Honnêtement, moi j'ai pas eu de dossiers avec des vendeurs qui ne consommaient pas donc euh... Je saurai pas répondre à la question. Moi, en tout cas, tous ceux que j'ai eu c'était des jeunes qui consommaient aussi.

Mathilde Hoxha (34:16) : D'accord. Et, dans ce cas-là, on va dire, il y a quand même un accent qui est plus mis sur euh le côté euh accompagnement et aide ?

Participant (34:23) : Tout dépend de la situation du jeune. ça dépend de sa remise en question, ça dépend du travail qu'il va faire euh. ça dépend de euh ce qu'il a comme aide autour de lui, au niveau de sa famille, au niveau du réseau qui est mis en place, voilà, ça dépend plein de choses euh.

Orientation
mouvement
en fonction de
la situation
plénière du
jeune

Mathilde Hoxha (34:49) : D'accord. Est-ce que ce type de situations vous a déjà confrontés, on va dire, à un sentiment d'impuissance ou d'échec ?

Participant (34:59) : Je sais pas si on peut parler d'impuissance ou d'échec, mais, en tout cas, oui, en tant que membre du parquet, c'est sûr que euh mm on doit parfois euh... on a parfois euh quand même un sentiment de frustration euh vis à vis de certains dossiers, parce que euh bah euh mmm. On voudrait euh voir une évolution, et où, pour toute une série de raisons dont on a déjà parlé euh mm, c'est compliqué, soit parce que l'enquête s'enlise, et qu'on n'arrive pas à mettre la main sur le jeune, soit parce que, au moment où on le trouve bah, ce sont des faits qui sont anciens, donc il va y avoir de réaction forcément au niveau du juge euh. soit parce que, à un moment on y a cru, et euh où on a vu que le jeune avait l'air de euh, d'un peu se remettre sur le droit chemin, et puis après on va le retrouver six mois après euh qui a recommencé, donc c'est parfois un peu euh un peu difficile mais bon on est là pour ça.

Sentiment de
frustration
peu certain
Lorsque
→ absence de
réaction
nécessaires

Mathilde Hoxha (35:54) : Est-ce que vous avez un exemple de dossiers en particulier à partager euh qui illustrerait bah oui ces difficultés et euh ce sentiment-là ?

Participant (36:02) : Non. Moi je parle ici de manière générale, je parle pas spécialement dans les dossiers de stups.

Mathilde Hoxha (36:08) : Et, dans les dossiers de stups, que vous avez un exemple ?

Participant (36:15) : Non je sais pas, franchement j'en ai pas 46000 à gérer non plus. Moi c'est surtout des dossiers où j'ai pas forcément euh euh mm fin où j'ai pas vu les jeunes, parce que c'est des dossiers où les jeunes étaient privés de liberté et qui ont ensuite été devant le juge euh. Et donc je vais les récupérer à un moment, quand la phase provisoire devant le juge sera terminée, et qu'on me dira euh comment il a réagi aux différentes mesures et s'il les a respectées, et où je prendrai une

décision, à savoir est-ce du coup je le place ou est-ce que je le cite devant le tribunal de la jeunesse, euh pour avoir eu une audience publique ou pas. Voilà Mais euh je n'ai pas encore le...

Mathilde Hoxha (36:51) : Le recul nécessaire.

Participant (36:53) : Oui c'est ça. Je suis pas là depuis assez longtemps.

Mathilde Hoxha (36:55) : Et, pour rebondir sur ce que vous venez dire, donc euh à l'issue la phase provisoire euh donc les dossiers reviennent chez vous, c'est ça ? Euh, donc je sais pas si vous pouvez encore une fois me répondre euh de manière plus précise, mais donc en ce qui concerne les mineurs impliqués donc pour les faits de stupéfiants fin ventes de stupéfiants, qu'est-ce que vous vous observez comme euh... oui comme retour à l'issue de la phase provisoire ?

Participant (37:20) : Je n'en ai pas encore eu // Ils sont toujours tous en cours pour le moment ceux que j'ai mis euh chez le juge de la jeunesse // Euh puisque la phase provisoire dure comme un certain temps donc euh mm j'ai pas encore eu de retour // ou, en tous cas, si j'en ai eu, c'est pas des jeunes que j'ai cité au fond, euh mm euh. C'est des dossiers où finalement, j'estimé que les mesures, qui avaient été mises en place par le juge dans le cadre de la phase provisoire, avaient suffi et où j'ai pas cité // en tout cas, depuis que je suis là, je n'ai pas cité encore de mineurs pour des stups au fond //

Abonne de
situation de
fond jusqu'à
mineur.

Mathilde Hoxha (37:53) : Est-ce que vous pouvez donc dire que voilà la phase provisoire... au niveau de la phase provisoire, bah c'est assez euh mm... la réaction est quand même adaptée et efficace alors ?

Participant (38:07) : Pour moi, à partir du moment où il y a une vente, fin un deal, qui est avérée, il faut qu'il y ait une saisine au niveau du juge de la jeunesse dans le cadre de la phase provisoire // parce que ce sont des euh. Je dirais y a une réaction qui est immédiate dans le sens où le juge, il va convoquer le jeune en entretien de cabinet et y a des mesures qui vont être prises // Parce que parfois les dossiers de stups ce qu'il y a c'est que les enquêtes peuvent prendre du temps // Et le problème, c'est que si on attend d'avoir un dossier complètement bouclé et complètement ficelé, ça ne vaudra plus vraiment la peine de venir citer le jeune devant le juge de la jeunesse // que limite entre temps, il sera peut-être devenu majeur // fin, pour moi la saisine du juge de la jeunesse, au plus tôt, elle est indispensable, dès que on sait que euh on est dans du deal // Mais euh mais oui pour moi c'est c'est euh cette phase-là, elle est euh, elle est super importante // Parce que, finalement, l'audience devant le juge du fond, euh oui on va on peut avoir une sanction à la clé. Elle peut être importante dans certains dossiers // mais, pour moi, le deal de stups, c'est des dossiers qui doivent passer par une phase provisoire // euh parce que là on a vraiment un suivi du SPJ qui est mis en place pendant plusieurs mois, on a des comparutions régulières en cabinet et euh et donc on va avoir un suivi du jeune qui est beaucoup plus euh beaucoup plus intense, entre guillemets, qu'une simple comparution devant le juge du fond, puis un jugement et puis au revoir quoi //

longueuil de
la réaction
Rapport de
cette réaction
pour faire
plus tard
step
Importante de
la réaction
mineure
nouvelles
stups
un peu
intense que
peine

Mathilde Hoxha (39:44) : Et, dans le cadre de ce suivi, est-ce que vous euh mm voilà est-ce que vous observez une... est-ce que je peux dire une amélioration ? Mais en tout cas un déclic euh de la part du jeune ?

Participant (39:59) : Souvent, pendant la phase provisoire, ils se tiennent à carreaux. Voilà // Mais, parfois, on les revoit après et ils sont majeurs et puis après on a une petite audience correctionnelle et « oh tiens bazarre je l'ai eu y a deux ans comme mineur ». Je viens de voir euh ce matin, une de mes collègues qui a mis un dossier à l'instruction, pour un jeune qui est euh tout juste majeur, et pour lequel j'avais fait des saisines du juge de la jeunesse // manifestement, euh voilà ca n'a pas euh ça n'a pas porté ses fruits quoi //

Réaction
telle que
peine
déclic de
l'indifférence
très forte
mineure
majeur

Mathilde Hoxha (40:32) : Et euh, pour rebondir sur ça euh, est-ce que, selon vous, étendre euh l'âge au niveau euh des mesures, en tout cas au niveau de l'intervention jeunesse, pourrait être euh une solution euh mm pour enrayer, on va dire cette délinquance ?

Participant (40:54) : Euh non, en tout cas moi j'en suis pas convaincu. Non, je pense pas // Je pense qu'à un moment euh ils doivent prendre leurs responsabilités // et savoir que, à partir du moment où ils ont atteint l'âge de 18 ans bah euh ils dépendront de euh je veux dire d'autres instances // et que les sanctions ne seront pas les mêmes. // Parce qu'à un moment, il faut aussi les responsabiliser // Donc euh. Non, ça j'en suis pas convaincu // Maintenant, pouvoir peut-être prendre certaines mesures plus tôt, euh, ça ça me semblerait plus adapté //

éloignement
dope meilleur
peut-être
meilleure
idée
nécessité de
responsabiliser
peut-être
+ meilleure

Mathilde Hoxha (41:26) : Et hmm, comment est-ce que vous articulez la nécessité donc de protéger le jeune, mais aussi donc de le sanctionner face à ces faits-là ? Et est-ce qu'il y a une différence de traitement entre guillemets, euh, selon que voilà le mineur il soit euh... fin selon le profil du mineur en tout cas ?

Participant (41:44) : Bah c'est justement, en fonction du profil du mineur, qu'on va plus mettre l'accent sur l'un ou l'autre euh volet // Souvent, souvent, on a les deux, comme je l'ai dit tout à l'heure // et, en fonction du profil et comment il réagit, si on met toute une série de mesures d'aide en place et que le jeune ne répond à rien, qu'il accroche à aucun projet euh qu'il ne répond pas aux convocations des services qui veulent apporter de l'aide en famille et qui continue à délinquer // bah, à un moment, on va basculer, sur un article 56, et on va travailler plutôt dans le dossier FQI. Voilà // Tout dépend de comment le jeune réagit enfaite //

choix de
l'âge d'agir
selon profil
du jeune
et si ce
n'est pas
meilleur

Mathilde Hoxha (42:20) : Et, dans votre pratique voilà, qu'est-ce que vous avez observé euh en majeure partie du temps euh fin qu'est-ce qui... quelles orientations sont données euh majoritairement face à ces faits-là ?

Participant (42:33) : bah les deux, comme je vous l'ai dit, c'est vraiment en fonction du profil du mineur // donc euh, généralement, si les aides qui sont mises en place dans le cadre du mineur en danger ne suffisent pas bah, on va avoir une réaction pénale // mais qui n'est pas miraculeuse non plus, hein // parce que c'est pas c'est pas parce qu'on va aller placer un jeune en IPPJ pendant 30 jours que, tout d'un coup, euh ça va régler toute la situation // Alors parfois ça leur fait du bien, ça leur fait une petite rupture et, et ça les recadre un petit peu // mais euh.. C'est pas non plus toujours euh la solution euh idéale pour eux quoi // Ils n'ont pas tous non plus leur place là-bas. // Euh ils se retrouvent parfois avec euh des jeunes qui sont bah bien plus loin qu'eux dans la délinquance // et limite ça va pas leur faire du bien d'être mis en contact avec ces jeunes-là donc euh... //

Apprécié
mineur
placant → pour
solution finale
effet d'appel
des placements
dans certains cas

Mathilde Hoxha (43:17) : Oui, une question justement c'était est-ce que voilà l'intervention judiciaire bah, au lieu d'avoir un effet, on va dire, positif, bah peut aggraver la situation du jeune et, notamment, suite à un placement en IPPJ, donc, je pense que vous m'avez un peu répondu.

Participant (43:30) : Oui // Je pense qu'il faut faire attention avant de réfléchir à un IPPJ // parce que ça a des conséquences euh sur les jeunes // Maintenant, parfois, on n'a pas le choix // parce qu'on sait que euh à un moment euh il faut juste peser euh les... voir dans la balance des intérêts en présence : est-ce que euh l'intérêt du jeune est d'être placé ou pas euh // et est-ce que, à un moment, il faut protéger aussi la société de ce que ce jeune-là peut venir euh // Et c'est pour ça que euh je disais tout à l'heure que les places en IPPJ elles sont souvent réservées pour des faits entre guillemets plus graves que le deal // Parce qu'on considère que euh bah oui, ça a un impact sur la santé publique // mais euh mm à partir du moment y a pas de fait de violence // C'est surtout pour les faits de violences que on va aller plus vers des déplacements en IPPJ que pour des deals quoi //

Nécessité de
never sur I
en. même
- jeune
- homicide
orientation
IPPs soc
nouvelles
université

Mathilde Hoxha (44:17) : Et les jeunes poursuivis pour des deals, est-ce que voilà, il y a d'autres types de délinquance euh dans lesquels ils sont impliqués ou c'est vraiment euh spécifiquement lié à la vente de stupéfiants ?

Pupil

Role of law/punishment

Participant (44:28) : C'est très rare qu'il y ait que du stup/généralement euh ils sont connus pour des faits de coups, euh pour des rébellions, pour des déclarations, pour des vols, //c'est assez rare qu'on ait juste le volet stupéfiants //

Mathilde Hoxha (44:41) : Et euh le... comme premier fait, est-ce que euh, parce qu'au niveau des criminels de parquet, ils m'ont informé que voilà c'est très rare qu'ils aillent un premier PV pour vente de stupéfiants et qu'avant, y a déjà un parcours de délinquance...

Participant (44:54) : Oui souvent, y a déjà //c'est rare que ce soit jeune qui débarque comme ça, sauf si c'est un MENA, par exemple, qui débarque du jour au lendemain, il prend le train, il va la gare et on le choppe euh// mais c'est pas la majorité des jeunes// Généralement, c'est des jeunes qui sont déjà connus parce que euh mineur en danger, où y a déjà eu des fugues euh, où il y a eu euh voilà euh au niveau de l'école où ils sont pas suivis et où on a déjà eu... on a déjà entendu parler d'eux au niveau du parquet avant qu'on ait un dossier de stups qu'arrive chez nous quoi //

voilà stup
suite à une accumulation

Mathilde Hoxha (45:25) : D'accord. Euh j'avais une question qui parlait des principales difficultés du système actuel, mais je pense que vous m'avez répondu.

Participant (45:39) : Oui.

Mathilde Hoxha (45:41) : Euh mm. Selon, selon vous euh mm, quelles actions pourraient être renforcées euh, soit bah au niveau euh de la justice, mais aussi d'autres acteurs avec qui vous collaborez, pour euh voilà euh, en amont, prévenir l'entrée d'une part dans ce type de délinquance, mais aussi la récidive ?

Participant (46:05) : Euh bah oui c'est ce dont je parlais tout à l'heure, pour moi, c'est la prévention, euh de manière générale// Euh et donc euh mm. On a quand-même pas mal de dossiers où on a euh mm bah des signes qui nous alertent, où nous, au niveau du parquet, on se dit cette situation familiale, elle est pas euh elle est elle est pas dans l'intérêt de l'enfant// à un moment donné on sent que euh bah, soit ce sont des parents qui sont dans une situation, eux-mêmes, qui est compliquée, d'un point de vue social ou on est dans un milieu assez précaire// où on voit que c'est une situation parentale euh, qui est très conflictuelle où les parents euh voilà se tirent dans les pattes à tout bout de champ, on a des enfants qui vont pas bien, donc où on reçoit des signes d'alerte// et puis, à un moment donné bah on se dit, il faut qu'on avise le SAJ, qu'on saisisse le SAJ de la situation// et le SAJ bah va euh investiguer// mais voilà comme ils peuvent aussi, parce que des dénonciations, ils en reçoivent à l'appel et qu'ils vont classer le dossier en disant bah pour nous y a pas de danger pour le jeune// Et des fois, on saisit comme ça plusieurs fois le SAJ euh, c'est déjà arrivé, 3-4-5 fois dans des dossiers, à chaque fois ils classent, à chaque fois ils classent, jusqu'au jour où ah bah oui, finalement, il se passe un truc, bah// peut-être que, si on avait directement mis des aides en place, on serait pas arriver là// Alors je rejette pas du tout la faute sur les instances euh protectionnelles parce que tout le monde fait ce qui peut avec les moyens qu'il a// mais euh mm mais je pense que clairement la prévention// et pas seulement au niveau du SAJ, parce que c'est pas la solution à tout// je pense que c'est aussi euh dans les écoles euh// et je pense que c'est aussi euh au niveau des des parents quoi Dès qu'on voit que des parents sont en difficulté par rapport à l'éducation de leurs enfants qu'ils puissent y avoir des aides qui soient mises en place tout de suite, voilà// C'est un peu euh une vision bisounours. Parce qu'on sait que les moyens sont limités partout. Voilà//

Prévention
Détection précoce
Mécanisme

SAS

Accumulation

École
Parents

Moyens limités

Mathilde Hoxha (48:08) : Et euh parce qu'on parlait un peu des écoles euh, est-ce que, pour vous, c'est un phénomène assez présent et assez problématique au niveau des écoles, la vente de stupéfiants ?

Participant (48:17) : Honnêtement, moi je n'en ai pas tellement eu dans les écoles // C'est beaucoup plus dans la rue // Euh tout cas ici euh j'ai pas euh non // c'est principalement euh principalement euh en ville, pas tellement au sein des écoles // Fin peut-être qu'y en a et qu'on ne le sait pas. On ne sait pas tout //

Phénomène
peu présent
échelle
moyennement
en ville

Mathilde Hoxha (48:40) : Et euh quelle devrait être la priorité dans les interventions judiciaires euh mm auprès des jeunes donc poursuivis pour ces faits-là ?

Participant (48:51) : Encore une fois, c'est une question beaucoup trop générale, parce que tout dépend, tout dépend du profil du jeune // et où on en est au niveau des faits de délinquance euh // Euh moi je crois que la priorité c'est d'intervenir le plus tôt possible dans le parcours de délinquance du jeune // Et, ce que on n'a pas l'occasion de faire // parce que euh parce qu'on en a tellement euh que euh on va pas commencer à saisir les juges de la jeunesse dès qu'on a un seul fait // généralement on attend que ça prenne une certaine ampleur et donc du coup par définition des fois, c'est un petit peu trop tard // Mais, à nouveau, manque de moyens. Si on avait plus de magistrats, si on avait plus de juges, bah on pourrait peut-être faire euh du meilleur boulot mais euh mm // On est obligé euh vu le le nombre de dossiers qu'on a, à moment, on est obligé quand même de donner des priorités à certains euh // et à classer pour d'autres parce qu'on peut pas tout poursuivre quoi c'est impossible //

Intervention
majeure du
niveau de
délinquance

Réaction
tardive du
système
de moyens

Mathilde Hoxha (49:49) : Et au niveau euh donc des priorités du parquet, est-ce que voilà les faits de stupéfiants sont quand même dans vos priorités actuelles ?

Participant (49:58) : Ah oui mais ça c'est ce que je disais tout à l'heure, nous les stups c'est euh fin la vente // après la détention euh on est plus tolérant, on va dire, c'est interdit la détention, mais euh la tolérance est plus large // qu'au niveau du deal euh, les réactions euh non, ça on a des directives euh assez claires au niveau du parquet, on donne une réaction pénale, quand c'est du deal oui //

Prol. pénalité
actuelle
→ réaction
pénale

Mathilde Hoxha (50:27) : D'accord. Euh je repasse vite vite un petit voir si tout a été dit. Alors j'ai une question, mais ça ce serait peut-être plutôt au niveau de la juge de la jeunesse, mais est-ce que, selon vous, l'éventail des mesures disponibles est suffisant pour traiter ces dossiers-là ?

Participant (51:09) : Pour moi c'est pas un problème de euh panel de réponses qui est problématique // c'est le problème de euh du manque de place dans les institutions // et du problème du manque euh d'acteurs dans la chaîne pénale // euh au niveau du manque de personnels et au niveau du manque de structures // C'est pas tellement c'est pas tellement l'adaptation de la sanction, pour moi, qui est problématique c'est plus le manque de sanctions par euh liés justement au manque d'effectifs //

Moyens de
places
manque d'
acteurs
= manque
de sanction

Mathilde Hoxha (51:45) : D'accord. Bah il me semble que nous arrivons à la fin de l'entretien euh, est-ce que vous aimerez rajouter quelque chose ou préciser un point par rapport à ce qui a été abordé ou euh voilà si vous aviez un message à faire passer bah à la société, aux décideurs politiques, aux législateurs, qu'est-ce qui... qu'est-ce que vous souhaiteriez dire ?

Participant (52:10) : Pas plus que ce qui a déjà été dit euh et très bien dit par euh par mes collègues dans la presse. Si le sujet vous intéresse, vous pouvez aller lire une carte blanche qui a été écrite par deux de mes collègues de Liège euh pour dénoncer justement le manque de moyens au niveau du parquet // Et euh qui est très très bien écrite et qui relate parfaitement euh ce que peuvent penser les magistrats, mêmes les jeunes magistrats // Donc, c'est deux femmes de ma génération qui l'ont écrite

et qui explique euh voilà notre situation : on est des personnes passionnées par notre travail euh on est dévouée et on est plein de bonnes volontés//et où euh finalement, à force d'être confrontés à des manques de moyens répétés//bah on finit par s'épuiser//et puis, à un moment bah, on en a plein des collègues qui ont 4-5-6 ans de plus que nous et qui finissent par partir euh quitter le parquet parce que euh parce qu'ils n'en peuvent plus quoi//Et donc euh, ça je crois que c'est un appel euh un cri de détresse, un appel à l'aide qui doit être entendu par les gouvernements parce que la justice, pour moi c'est euh un point indispensable dans un état de droit, //et si la justice va mal, pour moi, c'est tout l'état de droit qu'il est mis en danger, //et donc euh voilà, on espère que nos cris seront entendus//Fin on a fait des grèves, je sais pas si on t'en a parlé mais voilà y a des mouvements de grève qui ont été mis en place, //mais effectivement on n'en parle quasiment pas, //mais parce qu'on est très discret aussi, peut-être à tort//Fin notre procureur du roi a quand même pris pas mal la parole dans les médias au mois de juin//et euh il y a y a des mesures de grève qui ont été mises en place, donc y a toute une série d'audiences où enfaite on n'a pas pris les dossiers qui étaient fixés, on les a donc reportés//au final, on ne fait que euh plus engorger le système//parce que ça veut dire qu'on va se retrouver avec des audiences qui seront complètement full dans quelques mois//mais le but était de faire réagir justement euh le gouvernement euh mm//Et donc voilà il y a des mesures qui ont été mises en place, //mais euh qui n'ont pas l'air de euh de porter beaucoup leurs fruits, //Euh on en a aussi parlé dans la presse, mais pas beaucoup, //euh on nous a parlé aussi la réduction de nos pension, //Euh et donc ça c'est quelque chose qui a été très mal pris par la magistrature//parce qu'on a des salaires qui sont globalement pas mal on va dire, //mais par contre, on n'a aucun avantage à côté donc euh on n'a pas de chèques-repas, on n'a pas de voitures, on n'a pas de téléphones, on n'a pas d'abonnement Internet//Euh donc notre salaire, c'est tout ce qu'on a, on n'a rien d'autre à côté//Et euh bah un des seuls avantages qu'on avait, c'était qu'on savait qu'on aurait une pension qui est relativement confortable//en tout cas par rapport à la moyenne euh de la population, //Bah, c'est de savoir que oui on va pas savoir euh mettre euh des milliers, des cents de côté pendant toute notre carrière//mais, par contre, on sait que notre pension, si un jour on doit aller dans une maison de repos bah on saura la payer parce qu'on aura notre pension//Et là bah on parle de nous réduire notre pension, pour certains, de plusieurs centaines d'euros par mois//et donc euh, ça c'est aussi euh quelque chose qui est très difficile à entendre quand on nous donne déjà beaucoup dans sa profession avec un manque d'effectifs qui est criant//et puis qu'en plus on est en train de nous dire que bah dans 30 ans, on aura des difficultés pour assurer notre retraite, quoi. Voilà. Voilà mon dernier... ma dernière intervention.

Mathilde Hoxha (55:36) : Merci beaucoup euh pour le temps que vous m'avez accordé. Et voilà est-ce que vous accepteriez d'être recontactée en cas de besoin, et de recevoir bah les résultats d'étude ?

Participant (55:44) : Oui, tout à fait.

Mathilde Hoxha (55:47) : D'accord. Bah je vous remercie énormément.

Participant (55:49) : Avec plaisir.

Avoval - 19/07/25

Mathilde Hoxha (00:03) : Pouvez-vous tout d'abord vous présenter brièvement et décrire votre parcours professionnel.

Participant (00:08) : Alors je m'appelle [...], je suis avocat depuis maintenant 30 ans//mon parcours euh professionnel ça a été d'abord les études de droit de toute façon 5 année. Et puis quand je les ai terminées à Louvain-la-Neuve euh je me suis inscrit directement au barreau de Verviers, pourquoi le barreau de Verviers, parce que j'avais un avocat qui avait souhaité que je puisse directement intégrer son bureau//et mon épouse euh intégrait un bureau notarial du même arrondissement//J'ai fait mes trois ans de stage chez le même patron de stage//et je n'ai pas poursuivi le stage au-delà de ces trois ans parce que j'avais déjà développé une petite clientèle et donc j'ai préféré me lancer tout seul//Donc euh, j'ai fonctionné pendant dix ans, tout seul//et puis après dix ans, j'ai engagé un premier collaborateur et puis ainsi de suite//donc pour l'instant, on a un bureau qui comprend euh quatre avocats et euh deux secrétaires//Alors la dynamite du bureau est essentiellement une dynamique familiale et sociale//Donc ça veut dire qu'on n'a pas de domaine particulier et de prédilection au niveau du droit, comme quelqu'un qui ferait du droit administratif ou euh du droit social//donc on est un bureau pluridisciplinaire//essentiellement axé sur le droit familial, le droit pénal et le droit civil, le droit civil englobant notamment le droit de la responsabilité civile, extra-contractuelle et contractuelle//et puis c'est un bureau qui fonctionne aussi avec des mandats judiciaires donc c'est-à-dire qu'on a la confiance des magistrats qui nous donnent des mandats en matière de curatelle à successions vacantes, de médiations de dettes et d'administration de biens.//

Préférion
Formation

Préférion

Succès
matrielle
pluridisciplinaire

Mandats
judiciaires

Alors de
formation
spécifique
en droit de
la jeunesse

Mathilde Hoxha (01:58) : D'accord. Est-ce que vous avez suivi une formation spécifique liée au droit de la jeunesse ?

Participant (02:03) : Alors pas spécialement par rapport au droit de la jeunesse//sauf que maintenant l'ordre des avocats francophones impose à un avocat qui veut faire du droit de la jeunesse et faire donc une permanence de droit de la jeunesse, à suivre des formations, donc un cycle de formations, de 10 à 15h, pour pouvoir être sur les listes des avocats qui sont désignés par le bureau d'aides juridiques pour intervenir auprès de mineurs d'âges//Donc, de mon temps ça n'existe pas//ça date de depuis 3 ans//Les formations essentiellement que j'ai suivies c'étaient des formations en droit collaboratif et en droit de la médiation. Donc je suis avocat agréé médiateur en droit civil, en droit social et en droit commercial//

Mathilde Hoxha (02:58) : Est-ce que vous traitez des dossiers concernant donc des mineurs ?

Participant (3:01) : Oui.//

Gestion
mineurs
à droit
stupéfiants
Procédure
deuxième

Mathilde Hoxha (3:02) : Et plus particulièrement les mineurs impliqués dans des faits de stupéfiants ?

Participant (03:12) : alors de nouveau c'est plus large que ça quand on s'occupe de mineurs//donc il y a les deux types de mineurs donc il y a les mineurs délinquants et les mineurs en danger, d'accord//donc deux procédures qui sont différentes//et souvent une situation implique l'autre//Donc le mandat de départ n'est pas nécessairement pour défendre un mineur délinquant en matière de stupéfiants//mais ça devient rapidement en tout cas un domaine dans lequel on se doit intervenir//Donc oui on a des dossiers mineurs délinquants stupéfiants.//

Mathilde Hoxha (03:44) : Est-ce que vous avez une idée de la proportion de ces dossiers-là par rapport aux autres dossiers mineurs en général ?

Participant (03:51) : Alors la proportion pour moi évidemment c'est difficile à pouvoir la déterminer//puisque je suis avocat, donc ça veut dire que j'ai des dossiers qui viennent qui sont entrants. Je peux donc difficilement moi donner un chiffre sur les dossiers et les contentieux qui sont gérés par les

Répartition
difficile

magistrats ou les procureurs du roi essentiellement sur l'arrondissement de Verviers // j'aurais tendance à dire que les mineurs délinquants stupéfiants ça représente peut-être 10 voire 15% maximum de la masse des mineurs délinquants //

Reputation fâche

Mathilde Hoxha (04:26) : Quel est votre ressenti général par rapport à ce type de dossier ? **Sous-thème 2**

Participant (04:32) : Alors le ressenti général, c'est-à-dire l'impression que j'en ai par rapport à l'aide à apporter aux mineurs ou l'impression que j'en ai par rapport au fléau que représentent les stupéfiants.

Mathilde Hoxha (04:49) : Euh plus par rapport au phénomène euh.

Participant (04:51) : Général ?

Mathilde Hoxha (04:52) : Général, oui.

Participant (04:53) : Alors la difficulté qu'on a aujourd'hui au niveau des mineurs délinquants // Alors, au niveau national, on ne poursuit plus, et ça c'est pour les majeurs, on ne poursuit plus les majeurs consommateurs de stupéfiants // donc il faut vraiment qu'on, pour qu'il ait des poursuites, // alors ça reste toute façon illégale, c'est un acte illicite, illégal qui peut entraîner des poursuites pénales // mais on ne le fait plus, donc il y a ce qu'on appelle un certain seuil de tolérance chez les majeurs // et la difficulté qu'il y a est que comme il y a ce seuil de tolérance chez les majeurs // il y a, par effet délétère ou par effet boule de neige, ce sentiment que les mineurs, // alors tout dépend évidemment de leur âge, mais dans la tranche d'âge à partir de 16 ans, on se rend bien compte que pour eux, si pour un majeur de 18 ans, c'est pas poursuivi, pour eux qui ont 16 ans qui ont l'impression d'avoir la maturité d'un majeur de 18 ans, bah ils n'ont pas ce sentiment de mal agir par rapport au fait de consommer. // Alors de nouveau il y a consommer et quel type de consommation : soit c'est du cannabis et ça, les magistrats diront que quoi qu'il arrive ca reste de la drogue et donc c'est un fléau car c'est le premier envoi // envoi avant autre chose // Mais c'est vrai que c'est rentré dans les mœurs de consommer du cannabis, pour tout le monde, en ce compris pour les mineurs d'âge // C'est évident qu'à partir du moment où on se retrouve confronter avec des drogues beaucoup plus importantes qui sont la cocaïne et l'héroïne // Mais après il faut l'avouer que c'est pas l'apanage des jeunes mineurs d'âges // parce que y a pas l'argent pour pouvoir se l'acheter, se le procurer // et, deuxièmement, ils sont peut-être uniquement aux prémisses de la consommation donc ils n'ont pas encore passé les différents seuils au niveau de cette délinquance-là // Mais c'est une impression en tous les cas de généralisation et de banalisation chez les jeunes //

Anomie de
pauvreté
consommation
pour majeurs

Seuil de
tolérance

Renouvellement
en l'adulte
des jeunes

Séminodidion
Bénéficiant
de la mondialisation
de stupéfiants

Mathilde Hoxha (06:59) : Et euh, selon vous quelle serait donc l'ampleur de ce phénomène, plus **Sous-thème 1.1** particulière du commerce de stupéfiants au niveau de Verviers ?

Participant (07:06) : Alors. On a une vision en tous les cas au niveau, et vous l'aurez certainement en ayant le responsable de la police judiciaire vervietoise, on a à Verviers un petit peu une plaque tournante. C'est-à-dire que euh il y a un réseau qui est mis en place assez tentaculaire qui distribue sur beaucoup d'autres arrondissements, alors je ne vais pas parler de Liège parce que Liège à sa spécificité, mais euh, ça peut aller sur Plombière, ça peut aller sur Aubel, euh, ça peut aller sur Membach // et l'approvisionnement se fait essentiellement sur Verviers. Donc, vous n'aurez pas des délinquants majeurs ou mineurs revendeurs sur Plombières, Aubel ou ailleurs, ils viennent s'approvisionner essentiellement à Verviers // Et la difficulté qu'il y a, c'est qu'il n'y a pas nécessairement un réseau // Pourquoi ? Verviers est une plaque tournante au niveau de la distribution ça c'est clair, // mais au niveau de ceux qui pensent, c'est-à-dire ceux qui gèrent le ou les réseaux ils sont évidemment ailleurs // donc on est entre guillemets Verviers un sous-réseau, ça veut dire quoi ? Ça veut

Plaque
tournante
Réseau de
distribution
approvisionnant

Sous-réseau

dire que ce sont entre guillemets des délinquants de basses zones qui sont facilement interchangeables. Donc quand on met la main sur un réseau et qu'on arrive à le démanteler quelle que soit la quantité que l'on arrive à saisir, je vais dire une semaine après, il y a d'autres personnes qui prennent le relais, parce que on est comme je dis sur un sous-réseau et le sous-réseau, bah il y a tellement de gens qui sont demandeurs de pouvoirs rentrer dedans que une fois qu'il y en a un qui sort, bah y en a un ou l'autre qui se présente et qui se substitue à lui.

Délinquants
basse zones
interchangeables

Mathilde Hoxha (08:53) : Est-ce que vous auriez une connaissance au niveau donc du recrutement des jeunes ? Euh est-ce qu'il y aurait des zones euh des zones spécifiques où ça a lieu, des méthodes ?

Sous-Hémie 1.2

Zone faible
- école

Participant (09:04) : Alors, en matière de consommation, ça c'est clair que les réseaux scolaires sont fortement impactés. Alors c'est clair que les revendeurs ne se trouvent pas à la sortie de l'école, d'accord mais c'est ça qui est le plus grave, c'est qu'ils se trouvent à l'intérieur du réseau de l'école. C'est-à-dire que ce sont des jeunes étudiants scolarisés régulièrement qui introduisent des stupéfiants dans l'école. Il n'y a pas nécessairement de consommation dans l'école mais la distribution se fait à partir de l'école. Concernant le recrutement, alors on a toujours l'impression de dire si on se retrouve dans une ville euh défavorisée, ce sera plus facile pour recruter les gens. C'est totalement inexact euh parce que de ce que j'ai comme connaissance, ceux qui ont l'habitude de redistribuer les stupéfiants sont des gens qui ont généralement une situation financière qui n'est pas précarisée. Donc ça veut dire quoi ça veut dire que ça peut être euh quelqu'un qui est ouvrier, ça peut être un employé d'accord. La seule chose et c'est là où c'est la différence, c'est qu'au bas de l'échelle, effectivement les tous petits revendeurs ce sont effectivement des gens qui sont précarisés. Donc quelqu'un qui va à revendre 2-3g de cocaïne sera quelqu'un qui sera précarisé parce qu'il l'achète à quelqu'un qui est au-dessus de lui pour le revendre pour sa propre consommation généralement. Celui qui est au-dessus de ce de ce revendeur consommateur précarisé, lui, par contre, il a une situation financière plus stable et il se procure un bénéfice beaucoup plus important. Donc le recrutement se fait généralement en bas de gamme, au niveau des milieux défavorisés généralement des gens qui sont en marge de la société et aussi donc chez les mineures d'âge en marge de la scolarité parce qu'ils sont scolarisés. Mais, en tous les cas pour ceux qui l'organisent de manière un petit peu plus développée, les recrutements se font dans les milieux professionnels généralement quelconques.

Recrutement

- Haut de l'
école
6 milieux
professionnels

- Bas de l'
école
6 milieux
professionnels

G Revendeur pour
consommation
personnelle

G Mineur en
marge de la
scolarité

Mathilde Hoxha (11:22) : Est-ce que vous avez remarqué une évolution quant à ce phénomène ? Est-ce qu'il serait plutôt en hausse, en diminution ou il est stable ?

Sous-Hémie
4.1

Consommation
is augmentation

Participant (11:30) : Il est en hausse, il est clairement en hausse au niveau de la consommation à tous les échelons sociaux.

Mathilde Hoxha (11:35) : Et au niveau du commerce ?

Participant (11:38) : Ah bah à partir du moment où la consommation est en hausse, le commerce l'est tout autant. Donc euh sur Verviers, je veux dire qu'il n'y a pas une semaine où il n'y a pas une descente de policiers à un endroit, quel qu'il soit, pour intercepter des jeunes, pour intercepter des ados, pour intercepter des adultes avec des quantités qui évidemment ne sont pas phénoménales mais qui sont suffisantes que pour pouvoir alimenter euh un réseau relativement euh soutenu de 15-20-30 personnes. Mais ca veut dire qu'à Verviers, y en a peut-être 50, y en a peut-être 60 qui reventent de cette manière-là donc ca veut dire qu'on multiplie par 10 par 30 le nombre de personnes qui consomment, on peut très vite arriver à 300-400-500 personnes qui sont consommateurs.

Commerce
is augmentation
Intervention de
police fréquente

Mathilde Hoxha (12:22) : Est-ce que vous observez aussi cette évolution au niveau des dossiers qui arrivent qui arrivent euh au sein de votre bureau ?

évolution au niveau des dossiers qui arrivent qui arrivent euh au sein de votre bureau ?

Participant (12:28) : Alors euh nous ce qu'il y a c'est que euh au niveau de la jeunesse, et c'est ça euh la problématique, c'est que les stupéfiants sont l'accessoire d'une infraction autre qui sont commises par les mineurs d'âge // Donc euh quand on reçoit un dossier, c'est souvent que pour euh soit des faits de vols, des faits de violences, et on se rend compte que ces phénomènes se produisent uniquement parce qu'il y a une consommation de stupéfiants derrières // donc ce n'est pas la consommation volontaire qui est à l'origine du dossier // mais c'est plutôt des infractions accessoires qui résultent de quelqu'un qui consomme // et donc qui n'a plus la maîtrise de son quotidien, de sa vie, elle part en instabilité puisque qui dit consommation bah dit décrochage scolaire // qui dit décrochage scolaire dit que bah la consommation, il faut qu'on continue à la rechercher // il faut bien il faut évidemment bien la payer, pour pouvoir payer ben y a pas le choix // c'est pas les parents qui vont le faire car généralement ils sont dans l'ignorance de la situation // Donc on commet des petits larcins, des petits vols à gauche et à droite // et c'est là-dessus qu'on rencontre beaucoup de dossiers, en matière de mineurs délinquants et au niveau de la consommation de stupéfiants // il faut quand même bien reconnaître que le parquet, voire même le magistrat sont quand même fort démunis sur le système de sanctions qui peut être pris //

évolution au niveau des dossiers qui arrivent qui arrivent euh au sein de votre bureau ?

Mathilde Hoxha (13:54) : Donc vous avez abordé ici quelques caractéristiques propres à ces mineurs, est-ce que vous pourriez donner une sorte de profil type qui est observé ?

Thème 2

Participant (14:05) : Chez les mineurs d'argent ?

Mathilde Hoxha (14:07) : Oui.

Participant (14:08) : Alors, en matière de consommation de stupéfiants, on doit quand même reconnaître que les mineurs qui se présentent, généralement devant nous, sont souvent, soit en décrochage scolaire, je veux dire, un cas sur deux est en décrochage scolaire // ou en situation de conflit familial, c'est-à-dire que ce sont des mineurs qui, même s'ils sont toujours dans le circuit scolaire, se trouvent confrontés avec une relation parentale ou une relation fraternelle très compliquée // Pourquoi ? Bah parce que, justement, la consommation amène aux changements d'humeur chez le jeune // qui se renferme sur lui-même // donc ça veut dire qu'on rentre en conflit avec les parents // parce qu'eux ne sont pas nécessairement informé que le jeune consomme // ils voient qu'il y a un changement de comportements mais ils ne savent pas l'identifier par rapport aux stupéfiants // parce qu'ils sont suffisamment intelligents que pour consommer sur l'extérieur euh // et donc dans dans ce créneau-là, on est essentiellement sur une jeunesse dans des milieux familiaux, alors je ne dirais précarisés, mais en tous les cas un peu marginalisés // par rapport au mode de fonctionnement quotidien que l'on a dans une famille on va dire lambda où les situations peuvent éventuellement être gérées relativement aisément // Donc c'est il y a souvent un isolement du jeune à partir de sa famille // parce que la famille n'a pas les outils pour pouvoir l'aider //

consommation

mineurs

développe

scolaire

conflict familial

problèmes de

comportements

intelligents

amène aux

conflits au niveau

familial

ignorance des parents

milieux

précarisés

amène aux

outils pour aider

Mathilde Hoxha (15:44) : Et au niveau des mineurs impliqués plus donc dans la vente de stupéfiants, est-ce que c'est plutôt le même profil qui est observé ?

Thème 2

Participant (15:52) : Non. Alors, en matière de vente de stupéfiants, on est effectivement sur euh des jeunes qui sont beaucoup plus intelligents // Pourquoi ? Parce qu'ils ne font pas, de la vente, une consommation // Ils sont vraiment sur un profit à devoir générée // et là on se retrouve dans un dans un système alors un petit peu plus vicieux évidemment // Pourquoi ? Parce que là il n'y a pas de problème de relations familiales // dans la mesure où le jeune ne se fait que se procurer à un profit, et donc n'a pas de profil de comportement problématique // C'est surtout alors, à partir de ce moment-là, des

comme

intelligents

non-convenables

amène de

problème de

comportements

jeunes qui sont scolarisés // qui ne sont pas en décrochage scolaire // et qui effectivement se trouvent confrontés à... au fait de tirer un profit d'une activité illicite //

Socialisation
Besoin de profit

Mathilde Hoxha (16:39) : Et donc selon vous la principale motivation de ces jeunes donc dans la vente de stupéfiant serait l'argent ?

Sous-thème 2.1

Participant (16:46) : Oui, oui oui // ça c'est clair que c'est pas la consommation qui est leur motivation première //

Appart
Besoins de
reconnaissance
sociale
la perception
de la situation

Mathilde Hoxha (16:51) : Et est-ce que vous voyez d'autres motivations qui pousseraient ces jeunes à se lancer dans ce dans ce type d'infractions ?

Participant (16:59) : Non // Enfin, en tous les cas à ma connaissance, souvent on se pose la question de savoir est-ce que c'est un besoin de euh de reconnaissance euh au niveau social, oui // Mais si on place effectivement cette reconnaissance sociale // alors quand je parle de la reconnaissance sociale, c'est de pouvoir s'acheter effectivement un vêtement marque, de pouvoir sortir et d'offrir des verres euh ce genre de choses // qui coûtent nécessairement évidemment de l'argent // et toutes les familles ne peuvent pas se permettre évidemment ce genre de situations // Mais donc ça veut dire quoi inévitablement c'est que ce besoin de reconnaissance est lié au fait de pouvoir étaler quelque part une certaine forme de richesse // Donc automatiquement ça veut dire que la recherche inévitablement qui ressort de cette organisation de vente c'est le profit //

Mathilde Hoxha (17:50) : Est-ce que vous auriez euh observé, on va dire un moment de rupture particulier ou on appelle ça un tournant de vie qui aurait fait en sorte que le jeune d'un coup se bascule vers euh vers euh ce type de délinquance ?

Sous-thème 2.2
Rupture

Participant (18:07) : Alors, de nouveau, il faut bien cerner les 2 problèmes de délinquance en matière de stupéfiants. Soit on est sur une vente exclusive, soit on est sur une consommation exclusive ou entre guillemets une vente pour pouvoir consommer et donc il faut vraiment faire la distinction entre les 2 parce que // chez les mineurs délinquants qui consomment, là effectivement on constate, à moment donné, une rupture de socialisation, avec chez le jeune, un isolement total vis-à-vis de son quotidien, donc son quotidien c'est l'école, c'est les parents, c'est les frères et c'est les sœurs, c'est la famille // Et donc il va nécessairement s'orienter vers les personnes bah qui vont le rassurer en disant « bah c'est pas grave de consommer, reviens avec nous, consomme avec nous, t'as pas d'argent c'est pas grave, on te le prête, tu nous le rendras plus tard, tu nous le rendras plus tard soit tu vas commettre un vol ou quoi que ce soit, donc voilà // ça c'est ça c'est, effectivement là on constate qu'il y a une situation de rupture au niveau social // Chez ceux qui ne font que vendre, il n'y a pas de rupture sociale // Il y a simplement une incompréhension sur la gravité de l'acte qui est posé // puisque pour eux, tout le monde consomme, c'est généralisé, c'est banalisé, c'est rentrer dans les mœurs // Donc vendre à un majeur ou à un mineur, qu'on soit mineur ou qu'on soit majeur, n'a évidemment aucune incidence // à partir du moment où le seul intérêt c'est de pouvoir se dire que socialement on prend une place un peu plus importante //

consommation
Rupture de
socialisation
blessement
social familial
Incompréhension
de leur évolution
vente
Absence de
rupture sociale
Incompréhension
de la gravité de
l'acte

Thème 5

Mathilde Hoxha (19:46) : Et donc vous soulignez ici, on va dire une première difficulté quant aux à la au traitement judiciaire de ces mineurs-là, concernant donc exclusivement la vente de stupéfiants, c'est que ces derniers hmm ont du mal à prendre conscience donc des enjeux judiciaires ?

Sous-thème

Participant (20:06) : Oui. Alors est-ce qu'ils ont du mal à prendre conscience des enjeux judiciaires ? De nouveau, on a un système judiciaire qui a été mis en place, qui a évidemment bien des atouts au niveau des mesures qui peuvent être prises, et ça c'est théoriquement // Mais, sur le terrain, on se trouve confronté avec des... un outil qui est difficilement utilisable // Pourquoi ? → Parce qu'on n'a pas

Avenir
judiciaire
léger
Mobiliser
difficile en
multiples

5 multiples

les moyens pour les mettre en place // donc ça veut dire quoi, ça veut dire que, pour un mineur, qui est délinquant en matière de stupéfiants uniquement sur la vente, bah le magistrat ne va pas le mettre en maison euh fin soit en maison d'isolement, soit euh le placer en IPPJ ou quoi que ce soit // on va surtout organiser un système d'accompagnement du jeune au sein de l'institution familiale avec éventuellement une formation praxis, c'est-à-dire une formation euh à la citoyenneté d'accord qu'ils le remettent un petit dans les rails pour bien comprendre les règles à devoir respecter en société // Par contre, si on se retrouve dans une situation d'un mineur délinquant, qui est essentiellement consommateur, là les outils sont toujours existants // la difficulté qu'il y a c'est qu'on va avoir... on va se retrouver avec un mineur qui est beaucoup plus fragilisé psychologiquement // et on va devoir travailler sur autre chose : la sociabilisation // bah comme on avait dit, la rupture est là, donc il n'est plus sans l'identité familiale, il n'a plus ce repère parental qui lui permet éventuellement de sortir de l'ornière, donc lui le travail va devoir être beaucoup plus long // et là, la difficulté que les magistrats rencontrent, c'est de trouver des places // parce que ces jeunes ne peuvent plus rester au sein de l'entité familiale // parce qu'il y a la rupture // et que les parents ne comprennent pas ou ne sont pas aptes à pouvoir comprendre la situation // et un mineur qui lui est peut-être en décrochage scolaire // et donc qu'il y a une année perdue // et ça sert à rien de le laisser dans ce marasme-là // Il faut trouver autre chose. Autre chose c'est effectivement : soit les faits sont très graves parce que parce qu'il a vendu et qu'un jeune a fait une overdose ou qu'il a volé pour pouvoir acheter et euh et consommer et qu'il a peut-être blessé quelqu'un parce que c'est un arrachage de sac, il a fait une visite domiciliaire, il a peut-être séquestré quelqu'un // Et c'est ce qu'on rencontre beaucoup maintenant, c'est que les jeunes n'ont plus de limites : pour pouvoir avoir de l'argent et pour pouvoir consommer, il y a des jeunes qui rentrent dans des maisons et qui séquestrent les gens jusqu'au moment où ils partent avec leur larcin. Donc ça c'est très grave // Et donc là il faut les mettre bah dans un système d'encadrement extérieur et c'est ce qu'on appelle les IPPJ // et ça, malheureusement, les places en IPPJ sont fortement comptées // puisque, comme je vous l'ai dit, il y a une recrudescence de délinquance générale chez les mineurs d'âge // mais malheureusement il n'y a pas de places qui augmentent en corollaire par rapport à cette délinquance qui est plus importante // Donc souvent, on se retrouve avec des jeunes qui sont en rupture // qui ont besoin d'un encadrement spécifique // et qui rentre chez eux // et qui, quelque part, n'arrive pas à retrouver leur équilibre // parce que l'outil qui est mis en place n'est pas suffisant //

Mathilde Hoxha (23:18) : Et concernant ces jeunes-ci donc plus axés sur la consommation de stupéfiants, sachant qu'il y a une problématique aussi au niveau familial, est-ce qu'un travail est également fait sur on va dire euh la collaboration avec l'entourage familial ?

Participant (23:33) : Toujours // Donc on ne fait jamais un travail, en matière de stupéfiants, avec un délinquant, sans y associer la famille // Donc ça veut dire quoi ? Ça veut dire que si on met en place un système d'assistants sociaux qui viennent à la maison, ils viendront // Alors s'il y a un décrochage scolaire, ils viendront pour suivre le jeune en réinsertion scolaire et en accompagnement familial // Ca veut dire qu'il y a des gens qui peuvent venir, bah on parle de l'AMO d'accord // Il y a d'autres systèmes qui sont mis en place et qui viennent jusque dans les familles pour un aider à étudier // deux vérifier que la famille bah fait en sorte que le jeune se lève pour aller à l'école, qu'il revienne à des heures qui sont déterminées pour éviter de délinquer encore ou de se retrouver avec des jeunes justement qui l'ont entraîné dans ce marasme // donc y a vraiment une mise en place qui est, quoi qu'il arrive, associée entre mineurs et famille //

Mathilde Hoxha (24:31) : Est-ce que ce travail se fait, on va dire plus ou moins facilement, dans le sens où les parents sont quand même ouverts à cette intervention ?

Imprécision de mineurs
Vente mineur
Accompagnement dans la vie
Formation Axaxis
Communication
Fragilité psychologique
Importance du travail
Sécurité
Développement mental
Développe relation
- à ménage d'une extraction
du milieu
difficulté liée au manque de place
Seigner son milieu
Tout provient IPPJ → manque de place
- orientation imprécise

Accompagnement du jeune en y associant la famille
AMO

Participant (24:42) : Alors ça c'est un peu plus compliqué parce que je l'ai dit : si on se retrouve avec des mineurs délinquants, consommateurs en matière de stupéfiants, on est dans un milieu social plus marginalisé. Donc ça veut dire par rapport à des parents qui soit sont en complète rébellion par rapport à l'attitude de leur enfant et donc on en arrive parfois à des faits de violences intrafamiliales. Ou soit qui banalisent eux-mêmes la problématique et donc quelque part, ils sont pas un appui pour le jeune de manière à pouvoir s'en sortir parce que déjà au niveau scolaire c'est compliqué, il y avait déjà des échecs scolaires. Il n'y a peut-être pas suffisamment de motivation pour suivre le jeune et donc comme les parents sont eux-mêmes entre guillemets déjà marginalisés, bah automatiquement, bah on laisse un petit peu... on baisse les bras, on laisse jeune se débrouiller tout seul et puis on est aussi dans des milieux où le... on a ressenti par rapport à la justice qui est assez négatif, en disant « c'est toujours nous euh qui sommes montrés du doigt » ou quoi que ce soit, donc ils acceptent plus difficilement ce qui est mis en place et ça on le voit très fort chez des gens qui malheureusement, et c'est pas pour les caricaturer ou les... comment... les stigmatiser, mais c'est souvent des gens qui ne travaillent pas et donc qui constamment sont enfermés déjà eux-mêmes dans une sorte de vie pauvre et avec un manque de richesse intellectuelle ou de motivation alors que quelqu'un qui travaille, bah il va essayer de motiver à faire autre chose. Dans ces familles-là ce n'est pas le cas. Donc le ressenti est généralement négatif.

Mathilde Hoxha (26:30) : Quel est votre avis à présent en ce qui concerne dans la manière dont la justice traite ces mineurs ?

Participant (26:41) : Elle fait ce qu'elle peut... elle fait ce qu'elle peut, c'est ça le problème. Euh nous souvent en tant qu'avocat euh d'ailleurs j'ouvre la parenthèse parce que c'est important de le dire : quand on est désigné ou quand on vient nous trouver pour défendre un mineur d'âge, on est censé défendre le client. C'est le principe. Mais on n'a pas la même vision, le même ressenti que lui par rapport à la consommation de stupéfiants, par rapport à la revente de stupéfiants. donc on est souvent dans une situation un peu bancale entre la volonté de pouvoir montrer aux jeunes, nous-mêmes, ce qui est bon de faire, mais, d'un autre côté, il vient nous trouver pour qu'on trouve une solution qui l'agrée lui et quand on se trouve devant un magistrat, on est souvent un peu ambivalent dans la manière dont on présente les choses au magistrat mais le magistrat est suffisamment intelligent pour comprendre effectivement notre manière de fonctionner. Et les magistrats, eux, ils ont un outil qu'ils veulent bien vouloir développer mais souvent ils se trouvent confrontés à des situations où on doit placer un jeune en institution d'accord et qu'on n'a pas de places. donc si on n'a de places, on n'a pas le choix, le jeune retourne chez lui le temps qu'il puisse être placé en institution. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que, pour le jeune, il se dit « j'ai pas de sanction immédiate, j'en aurais peut-être une par la suite, mais peut-être que le temps va faire son effet et qu'on va m'oublier dans l'histoire ». Donc, pour les magistrats, c'est très compliqué de pouvoir se dire que le travail qui est accompli l'est avec satisfaction parce qu'ils savent que ils ne savent pas, en tous les cas, aller jusqu'au bout de ce qu'ils voudraient pour accompagner le jeune.

Mathilde Hoxha (28:26) : Et est-ce que vous pensez que les décisions sont suffisamment individualisées ? Est-ce que le magistrat essaie de prendre en compte, on va dire, le plus possible, le parcours personnel du jeune.

Participant (28:37) : Oui, je pense que oui. Pourquoi ? Parce que généralement en amont il y a souvent un rapport social qui a été établi. Alors, si on se retrouve par rapport à un fait immédiat, grave qui justifie une comparution immédiate devant le magistrat, là c'est clair qu'on n'a peut-être pas le recul nécessaire mais on a un service qui est le service qu'on appelle le service de protection judiciaire, dès qu'il est mandaté, si les faits sont graves, bah dans les jours ou voir même dans les heures qui viennent, il y a des intervenants sociaux qui euh sont sur place pour accompagner

(environnement)
milieu social
marginalisé
Attitude
sociale des
parents
- rébellion →
violences
intolérance
- bons/d' →
oncuse →
peine
Seine livré à
lui-même
Renonciation
envers la justice
La relâchection
difficile
Niveau d'implémentation
nationale

On n'a pas d'instinct
mais on peut
de places
Ainsi de
sanction
immédiate
Le sentiment
d'iniquité vis-à-vis des mineurs
Sentiment d'
échec moment de
la réalité judiciaire

Individuel
des décisions
de type
Evaluation de
la situation
Vis à empêcher
sociel
Comparaison
entre risque
le mondialisé
SPJ pour
une intervention
rapide

le jeune, pour accompagner la famille. Et donc les magistrats ont alors à ce moment-là assez vite parce que les mesures sont prises pour des délais relativement courts 30-40 jours, d'accord, donc 30 jours ça va très vite d'accord et, donc sur 30 jours, on peut avoir déjà un bilan qui est réalisé que ce soit un bilan parce qu'on a placé le jeune, parce qu'on a fait un travail en famille ou parce qu'on a fait en sorte de faire rentrer le jeune dans un circuit médical, parce que ça peut aussi se faire. On peut imposer à un jeune dans... de s'engager dans... dans une thérapie euh psychiatrique ou quoi que ce soit et donc on peut mettre des jeunes en milieu hospitalier pour faire un bilan.

Accompagnement formiel
Bilan situation

Mathilde Hoxha (29:59) : Est-ce que vous avez constaté une sorte de disparité au niveau des magistrats quant au traitement de ces... quant à en tout cas l'orientation des dossiers concernant ces mineurs ?

Participant (30:09) : pas en jeunesse. Euh tous les magistrats que j'ai rencontrés ont tous la même vision. Y en a peut-être qui sont un peu plus moralisateurs. Euh donc dans le discours qu'ils font passer au mineur d'âge. Et donc, ça percut ou ça ne percut pas chez le mineur d'âge. Si on est trop moralisateur chez un mineur d'âge, ça lui passe au-dessus de la tête, il comprend pas. Un jeune, il faut lui parler comme un jeune, voilà. C'est un peu caricatural, mais c'est comme ça. On ne sait pas faire passer un message à un jeune si on ne se met pas à son niveau. Donc, être trop moralisateur n'est pas vraiment utile parce que bah voilà le jeune va sourire par rapport à la situation. Mais euh je pense que tous les magistrats ont la même ligne de conduite : d'abord, ils ont le même outil qui est mis à leur disposition, mais ils ont une même vision. Ils ont la même vision pourquoi ? Parce qu'ils ont aussi des formations. Et que ces formations elles sont toutes orientées dans le même schéma, alors je vais pas dire le même schéma tactique mais le même schéma de conscientisation.

Abranche de député dom les politiques des magistrats

rapport à une vision identitaire

Mathilde Hoxha (31:17) : Et concernant votre manière dont de défendre ce genre de dossiers, qu'est-ce que vous mettez en priorité ?

Participant (31:25) : Alors moi c'est l'accompagnement. Essentiellement faire comprendre aux jeunes que quelle que soit la mesure qui soit prise, elle doit être vécue à 100%. Donc de lui dire voilà on a un bureau qui est accessible, il a nos coordonnées, nos coordonnées sont même par GSM, donc ça facilite le contact et donc euh le but c'est de lui faire comprendre que l'issue du dossier ne peut lui être que favorable, qu'il n'ait pas l'impression que c'est une sanction qui est mise en place, mais c'est plus une solution qui lui est proposée. Et à partir du moment où le jeune arrive à imprégner cette information, il aura plus tendance effectivement à suivre ce qui lui est proposé, plutôt que dire « tu as fait ça, ce n'est pas bien et donc on va te sanctionner de cette manière-là ». Le jeune n'acceptera jamais ce système-là, alors c'est clair qu'il sera tenu de devoir respecter l'injonction qui lui sera faite pendant le délai qui sera euh fixé, mais on se rend compte souvent qu'à partir de ce moment-là, le travail qui a été mis en place, on est surtout dans un placement IPPJ à partir de ce moment-là, bah les jeunes sont fermés. La seule chose qu'ils attendent, bah c'est que les jours défilent et qu'à un moment donné on se dit euh on va donner la place à un autre jeune qui en vaut peut-être plus la peine, et lui va sortir, puis va recommencer. Et comme on est en matière de délinquance « consommation », d'accord, ça commence quand même à 14 ans on est déjà dans des jeunes qui consomment, mais on est la grosse partie de consommation est plutôt dans des jeunes qui ont 16 ans, 16-17 ans, et eux se disent « bah de toute façon bientôt je serai majeur ». donc, à un moment donné, y aura plus de possibilités d'accompagnement comme le tribunal de la jeunesse peut le faire, et on sera sur du sanctionnateur, et, comme on le sait, au niveau des majeurs, bah même en matière de consommation ou de vente de stupéfiants, l'appareil de sanctions est tellement large qu'avant qu'un magistrat ne fasse mettre en prison quelqu'un qui est même revendeur en matière de stupéfiants, pour la première fois, quand c'est une première fois, ça risque de ne pas se produire. Donc, ils connaissent l'appareillage judiciaire et ils savent que l'effet sanctionnateur, il va falloir un certain temps avant qu'il

Accompagnement de la jeune

Conseil pénal des plaignants en IPPJ Marque de plan normalisé majoritairement en fin d'adolescence

Bouclierement vers la justice des mineurs

Connaissance des rouages de la justice

L'âge limite 5-14

n'ait vraiment un impact réel sur le quotidien, c'est-à-dire une privation de liberté et rentrer dans un milieu carcéral

Mathilde Hoxha (33:59) : Pour rejoindre ce que vous dites, qu'est-ce que vous penseriez quant à un élargissement on va dire du modèle protectionnel, par exemple, en Flandres, si je ne me trompe pas, il est étendu jusqu'à 23 ans. Qu'est-ce que vous penseriez... enfin quel est votre avis par rapport à ça ?

Participant (34:19) : Alors moi je pense que c'est une bonne chose parce que, à 18 ans, on n'est pas encore sorti du système scolaire, qu'il soit du système humanitaire ou qu'on rentre dans la haute école ou les études universitaires, puisque la consommation de stupéfiants va au-delà donc c'est justement ça le problème, c'est de se dire que les jeunes, puisqu'ils banalisent la situation et qu'ils se disent que « à 18 ans je ne serais pas poursuivi », eh bien euh le fait d'augmenter l'âge à 23 ans, tel qu'on le fixe en Flandre, permet justement au magistrat, puisqu'on se retrouve avec une délinquance qui commence par... fin qui commence peut-être à 14 ans, mais qui est plus pointue vers les jeunes de 16-17 ans, ça va permettre à un magistrat de mener à bien un travail sur une durée suffisante pour que le jeune, alors qu'il est toujours aux études, d'accord, puisse sortir de... du système dans lequel il s'est lui-même engagé. Et souvent on le voit dans des dossiers, on se dit « allez, il a 17 ans, on n'arrivera pas... » on va arriver à 18 ans et on se dit « on ne saura plus rien faire » et moi j'ai déjà rencontré des jeunes, alors on n'était pas en matière de stupéfiants, mais on était en matière de violences et on se dit, au-delà de 18 ans on ne sait rien faire. Donc c'est un jeune qui est rentré dans... il n'avait plus de famille d'accueil ou quoi que ce soit et il est rentré à la maison Marie Louise où il rencontre des majeurs avec un parcours particulièrement compliqué, plus que le sien, mais c'est pas propice. Alors que si on avait pu élargir l'âge du suivi pédagogique, psychiatrique, médicale ou quoi que ce soit, on aurait peut-être pu l'aider encore un peu plus.

Mathilde Hoxha (36:08) : En ce qui concerne votre propre expérience, est-ce qu'une sorte de confiance s'installe assez facilement avec les mineurs que vous représentez ?

Participant (36:18) : Alors, pour les mineurs, on représente une certaine forme d'autorité. Donc c'est difficile d'instaurer avec un mineur d'âge, un lien suffisant pour qu'il y ait une confiance totale quant à la manière de pouvoir gérer le dossier. Je l'ai déjà dit, il y a déjà une grosse différence entre l'impression que l'on a de la manière dont le dossier doit être gérée et celle dont le client souhaite qu'elle le soit. Et de nouveau c'est ce problème de banalisation qui fait que. On sait qu'un mineur d'âge... les mineurs d'âge savent que ils sont obligés d'avoir un avocat à leur côté. Donc, à partir du moment où on fixe la présente d'un avocat comme étant une obligation, Y a pas ce... alors si ça arrive, mais dans la majeure partie des cas, on se trouve confronté à un mineur d'âge qui voit l'avocat simplement comme un acteur de la procédure mais pas comme un accompagnateur.

Mathilde Hoxha (37:21) : Et pour rebondir sur ce que vous venez de dire, comment est-ce que vous envisagez une possible évolution du rôle de l'avocat, euh notamment donc en droit de la jeunesse ?

Participant (37:45) : bah question vaste parce qu'on... on n'est pas législateur, ni exécutif, euh. On a une vision un petit peu trop fermée uniquement sur des dossiers que l'on gère, donc on n'a pas les statistiques sur l'aide à la jeunesse. Comment pourrions-nous intervenir un peu plus que ce que nous faisons pour l'instant ? J'aurai tendance à dire, mais ca je parle pour moi, euh que je ne suis pas persuadé qu'un avocat soit vraiment un acteur nécessaire dans le processus de délinquance des mineurs, quel qu'il soit, en fait de violences, en fait de vols ou en fait de stupéfiants. C'est parce que la loi impose qu'un mineur soit accompagné parce qu'il n'a pas la capacité de pouvoir se défendre tout seul, puisque, par définition, il est présumé incapable légalement. Mais l'avocat, je ne lui trouve pas une présence suffisante que pour pouvoir recadrer un jeune. Si, l'avocat est généralement déjà

Elongement
des mineurs
à 23 ans
et banalisation
dans le système
pénitentiaire

Banalisation
des jeunes

Délinquance
tardive
(16-17 ans)

Difficulté d'une
représentation
judiciaire

Rapportentation
d'un mineur
à l'avocat
Installation
difficile d'une
confiance

Banalisation
du phénomène

Perception
différente
des jeunes
Rapportentation
non à la jeune
comme acteur
de la procédure

Remise en
question des
rôles de l'
avocat

Présence
insuffisante

plus âgé que le mineur et donc, il aura tendance à recadrer, à recadrer comme le ferait un grand frère, peut être comme le ferait un père, une mère ou quoi que ce soit, voire comme un magistrat. Sauf que, il y aura le magistrat qui sera présent de toute façon, il y aura des intervenants sociaux qui sont eux les accompagnants au quotidien du jeune, donc qui le connaissent mieux que l'avocat. Nous on ne connaît que le jeune au travers de ce qu'il veut bien nous dire quand il vient, quand il vient au rendez-vous, et au travers de ce que l'on a dans les rapports qui sont dressés, qui sont passés par les assistants sociaux. Donc, on a une vision vraiment par le petit bout de la lorgnette, et donc je suis pas persuadé que le rôle de l'avocat soit vraiment indispensable pour l'accompagnement du jeune.

Rendu de l'atelier

Vision synthétique de la situation de jeune pour l'avocat

Thème 3 Mathilde Hoxha (39:39) : Et dans le cadre donc de votre mission, est-ce que vous êtes amenés à collaborer avec d'autres acteurs ?

Participant (39:45) : Ah oui, oui de toute façon. Euh donc à partir du moment où des mesures sont prises essentiellement en matière... fin même pas, en matière de placement ou d'accompagnement familial, on a, quoi qu'il arrive, à chaque étape du processus judiciaire, une obligation d'intervenir, que ce soit, dans une mise en œuvre, c'est-à-dire que la déléguée prend une décision, ou que ce soit dans la préparation de la mise en œuvre, donc c'est des réunions qui sont alors à ce moment-là Sinon organisées avec les assistants sociaux qui eux ont repris l'ensemble des éléments de ce qui a été mis en place ou ce qui pourrait être mis en place. Donc, on a un rôle en tous les cas d'accompagnement sur le processus en tant que tel. Ça c'est clair. Est-ce qu'on a un rôle déterminant sur ce qui va arriver au jeune, je suis plus sceptique.

Intervention anticipatoire
- mise en œuvre
- négociation
- rôle d'accompagnement

Thème 3 Mathilde Hoxha (41:08) : Pour revenir sur le euh... les décisions donc prises par le juge de la jeunesse, est-ce que vous, parce que le droit de la jeunesse donc a une double logique : une logique protectionnelle, mais aussi, d'un autre côté sanctionnatrice, est-ce que l'accent est plutôt mis, pour ces faits de stupéfiants précisément, plutôt sur une logique donc sanctionnatrice ou protectionnelle ?

Participant (41:35) : Protectionnelle. Elle est essentiellement protectionnelle, pas sanctionnatrice, parce que je ne pense pas que le magistrat ait le sentiment que sanctionner le jeune sur une consommation va lui... va lui servir de motivation pour sortir de cette impasse et comme je l'ai déjà dit euh la consommation n'est que la conséquence euh d'une situation délétère bien ancrée et et bien plus importante qui répond à d'autres critères que la consommation. La consommation, c'est l'aboutissement en tous les cas d'un mal-être, et donc comme c'est ce mal-être qui doit être travaillé et donc si on le travaille sur une sanction, ça ne sert strictement à rien. Sur des majeurs, ça peut donner un meilleur effet effectivement, d'accord, et encore. Sur un mineur, ça ne produira rien de bénéfique. Donc euh moi je pense sincèrement que l'appareil judiciaire tel qu'il est mis en place, et les magistrats avec leur formation, est un outil particulièrement utile et intéressant. On se retrouve par contre confronté à une jeunesse aujourd'hui qui y est euh moins docile. Ça c'est clair, il faut bien le dire, mais surtout moins attentive aux conséquences des actes qu'elle peut éventuellement poser. Alors, c'est parfois des situations qui sont totalement inconscientes. On se retrouve dans un groupe, on a un joint, on se partage le joint, c'est plaisant, on n'en ressent pas nécessairement les conséquences négatives. C'est un effet de fête qui est produit. La difficulté c'est que y goûter, c'est l'adopter à un moment donné. Et donc si on n'arrive pas, à partir du milieu familial, et c'est là où je voulais en venir, euh à partir du milieu familial à mettre une structure euh qui elle est une structure d'accompagnement du jeune dans sa dynamique. Que l'on consomme, ça peut arriver, voilà, il y a beaucoup de gens qui consomment et qui arrivent à vivre sereinement avec cette consommation-là, sans délinquer, que ce soit majeur ou que ce soit un mineur à fortiori. Mais c'est le cadre familial qui doit être présent. Et là la difficulté qu'on a c'est qu'on n'a plus le soutien familial et, à tous les échelons de la société, on n'a plus de parents qui sont là pour appuyer leurs enfants à se dire que la vie en société, ce sont certaines règles, d'accord, mais surtout la vie en société c'est de se dire on on

consommation
logique protectionnelle
situation de mal-être
utilité du travail

particularité de l'appareil judiciaire actuel

jeunesse moins docile
jeunesse moins attentive

importance de cadre familial
cadre familial actuellement

on la visualise pour avancer vers quelque chose. Et là les parents délaissent complètement ce rôle aux écoles qui sont elles-mêmes dépassées parce qu'elles commencent à devoir gérer plutôt des conflits que d'enseigner quelque chose à un jeune et donc elle est plutôt sanctionnatrice et donc on rentre effectivement dans le système où on n'a plus l'accompagnement du jeune, on est que sur de la sanction. Le jeune il est réfractaire à la sanction quelle qu'elle soit et de qui qu'elle vienne, que ce soit un parent ou que ce soit un professeur ou autre et donc on va créer cette rupture qui, quelque part, favorise justement l'interdit et l'interdit bah c'est les stupéfiants fin les stupéfiants font parties des interdits et donc c'est un plaisir de pouvoir aller vers l'interdit.

Thème 3

Mathilde Hoxha (44:50) : Est-ce que vous partagez la même opinion en ce qui concerne donc la revente ?

Participant (44:55) : Là j'aurai un sentiment un peu différent. Je serai plus sur l'effet sanctionnant en matière de vente pour la simple et bonne raison que ça ne touche pas le même type de population. Fin, ça c'est mon expérience en tant qu'avocat un et deux je pense que celui qui vend uniquement pour vendre connaît les effets néfastes de la consommation parce que sinon il consommerait mais comme il ne consomme pas c'est qu'il sait que c'est néfaste. Et donc chez lui, j'aurai plutôt tendance effectivement à prendre des mesures qu'on va dire coercitives. C'est-à-dire lui imposer en tous les cas, travailler gratuitement pour la collectivité publique qu'on appelle la peine d'intérêt général, suivre une formation à la civilité des choses comme ça, tant qu'on est sur une petite délinquance de vente. Mais par contre si on a un jeune qui a développé un réseau, majeur ou mineur hein, qui a développé un réseau particulièrement euh lucratif euh bah j'aurai tendance effectivement à lui faire ressentir dans son physique la sanction et donc là, non pas de le mettre en IPPJ mais de le mettre même dans une section fermée d'un établissement pénitentiaire où on peut accueillir des mineurs d'âge.

Mathilde Hoxha (46:15) : Et est-ce que vous avez observé donc dans votre pratique une tension entre ces deux logiques ?

Participant (46:23) : une tension entre ces deux logiques, c'est-à-dire une tension chez le magistrat qui a difficile à pouvoir prendre la décision entre l'une et l'autre euh qu'entendez-vous par tension entre ces deux logiques ? Donc la logique c'est sanctionnatrice et protectionnelle ?

Mathilde Hoxha (46:37) : oui. Face par exemple euh je sais pas si vous avez par exemple un dossier pour illustrer cela, donc un mineur impliqué pour une vente de stupéfiant. Tout d'abord, est-ce qu'il y a une distinction dans le traitement par rapport au fait que ce soit donc un primo-délinquant ou au fait que ce soit un récidiviste ? Et euh parce que ça reste avant tout un mineur et par rapport à la gravité des faits, est-ce qu'il y a une difficulté à trouver un équilibre entre le côté protectionnel et le côté sanctionnant ?

Participant (47:10) : alors je pense qu'un magistrat, en matière de la jeunesse, d'ailleurs, quelles que soient les décisions qui sont prises par le juge de la jeunesse, c'est jamais des mesures sanctionnatrices, fin par définition ce ne sont pas des mesures sanctionnatrices, même si on met un jeune hors de chez lui en IPPJ, c'est pas une sanction c'est une mesure d'accompagnement. Pourquoi ? Parce que l'IPPJ, un impose, parce qu'il y a peut-être un décrochage scolaire, à suivre un cursus scolaire en tous les cas euh même si c'est en IPPJ bah y a des cours à suivre. Y a des règles en société à devoir respecter. Y a un suivi psychologique qui est mis en place donc c'est un système d'aide. C'est pas un système sanctionnant, même s'il y a le jeune qui n'est plus au sein de la cellule familiale. Donc, que l'on se retrouve avec un primo-délinquant ou un récidiviste, d'accord, le même panel de mesures est présenté. La seule différence qu'il va y avoir, c'est que chez un primo-délinquant, on va essayer de mettre un outil dans lequel le jeune garde sa place au moment où il

Dépolitisation
de la rôle des éducateurs
Dynamique
sanctionnante
des écoles
Rupture des
jeunes des
institutions
la revention
vers l'interdit

Venir
Géopique
nonchalance
- peine d'
intérêt général
- suivre d'une
formation à
la civilité
Développement
d'un réseau
la réponse plus
lente -> actio
plus éducatif
pénitentiaire

Primo-délinquant
Fonctionnement
d'un accompagnement
en milieux
familial

commet l'infraction, c'est-à-dire rester en milieu familial et accompagner le jeune et la famille par rapport à la situation pour les conscientiser de ce qu'il se passe. Si on se retrouve chez un récidiviste, c'est pas nécessairement la mesure de placement qui va être la plus adéquate non plus. Pourquoi ? Parce que on se dit que retirer un jeune de son milieu familial sera peut-être plus grave pour le jeune, qui a une déficience psychologique éventuellement importante, que de se dire qu'on va mettre tout ce qui est possible, parce qu'il y a SOS enfants, y a l'AMO, fin y a beaucoup d'intervenants qui peuvent graviter autour d'un jeune mineur délinquant en matière de stupéfiants sans devoir aller dans une gradation donc faut pas jouer sur la gradation disant primo-délinquant/récidiviste, il faut nécessairement des mesures qui sont plus sérieuses ou plus sanctionnantes, même si elles restent des mesures d'accompagnements vis-à-vis du récidiviste. C'est vraiment tenir d'abord compte de la personnalité du jeune et, pour tenir compte de la personnalité du jeune, bah il faut faire un bilan familial et vérifier si, au niveau de la structure familiale, il y a peut-être une assise suffisante pour pouvoir l'aider.

Récidiviste

Indépendance

de la même
de placement
l'effet inverse
de la même

Alerner de
différence de
traitement
entre les 2
Maj. les

cultiver - dé
d'orientation
de la même
la personnalité
des jeunes
la famille

Thème 9

Mathilde Hoxha (49:19) : Et euh, est-ce que vous pensez que le... le... l'intervention judiciaire peut constituer un tournant dans le parcours... Comment est-ce que je pourrais formuler ça... oui une sorte de tournant dans la trajectoire délinquante du jeune, dans le sens où est-ce que ça, ça pourrait renforcer cette trajectoire délinquante ou plutôt la diminuer, voire à ce qu'il soit totalement en désistance ?

Import de
l'intervention
judiciaire

Participant (49:48) : Alors j'ai pas de statistiques par rapport à ça, donc je peux pas je peux pas déterminer le taux de réussite. C'est plutôt le procureur du roi qui devrait le savoir entre des dossiers qu'il gère en matière de mineurs délinquants et de voir en matière de majeur délinquant, si on se retrouve avec euh une proportionnalité relative importante. Dans les jeunes que j'ai suivis, je crois que le taux de réussite d'accompagnement d'un jeune en matière de stupéfiant est plus grand que en matière de délinquance générale. Voilà. Pourquoi ? Parce que je pense que euh si on arrive à mettre un travail efficace sur un jeune et comme je l'ai dit, s'il consomme, c'est qu'il y a un problème antérieur et donc si euh le... la consommation c'est quelque part l'appel au secours, c'est l'alerte qui est lancée et donc euh on a plus facile à travailler sur un jeune qui a un problème d'ordre psychologique pour pouvoir le remettre sur les bons rails. que qu'un jeune qui sait que quand il commet un vol ou qu'il revend à un jeune qui va consommer, sait que ce c'est illégal, sait que c'est illicite, d'accord, et donc chez ces jeunes-là, la résonance des mesures d'accompagnements sera moins faible. Donc j'aurai tendance à dire, mais j'ai pas les statistiques donc je peux me tromper, qu'en matière de délinquants consommateurs, le taux de réussite sera plus grand que chez un délinquant général.

mineurs et
accompagnement
en matière
stupéfiants
développe
résonnes aux
les consommateurs

- travail sur
le mal-être
Résonance
des mineurs
d'accompagnement
plus faible pour
venir

Thème 9

Mathilde Hoxha (51:47) : Est-ce que vous auriez un exemple qui pourrait illustrer cet impact positif, on va dire de cette intervention judiciaire dans un dossier que vous avez géré ?

Participant (52:02) : bah j'ai eu deux... deux... deux dossiers différents donc euh donc j'ai eu effectivement euh un mineur d'âge, qui avait été euh arrêté, avec plusieurs majeurs euh en matière de consommation de stupéfiants. Et donc il était principalement et exclusivement consommateur. Donc il est rentré dans un système où on lui a proposé de pouvoir vendre pour pouvoir consommer. C'était un jeune qui était en décrochage scolaire. Il était sorti du milieu familial alors on ne l'a pas considéré comme étant un mineur délinquant, on l'a considéré comme étant mineur en danger. C'est une différence qui est importante parce que le dossier était géré différemment donc on a pris une mesure d'éloignement familial, ce jeune est rentré en institution, en internat et il a été pris en charge par une famille d'accueil. C'était déjà une gageure parce qu'il avait plus de 14 ans et rentrer en famille d'accueil à plus de 14 ans c'est pas évident mais, au sein de la cellule familiale, il y avait d'autres enfants et il s'est trouvé dans cette famille avec bah je vais dire une certaine

mineur
consommation
stupéfiants
Développe
résonne
mineur en
danger
mineur d'
éloignement
familial
la famille d'
accueil

forme de bienveillance de tout le monde : la famille d'accueil, les parents, les frères et sœurs. Ils l'ont accueilli et donc il s'est retrouvé à partir de ce moment-là, avec ce qu'il avait perdu sans doute au sein de sa situation familiale et donc il rentrait les week-ends à la famille d'accueil, il était en internant et il a réussi son année. Et donc il s'est retrouvé parce que il y avait un microcosme familial qui était là comme étant une bonne accise, en tous les cas, un terrain fertile pour pouvoir le soutenir. Et, à l'inverse, j'ai des jeunes, qui n'ont pas été poursuivis, et c'est récemment, qui n'ont pas été poursuivis euh pour des faits de consommation de stupéfiants. Je dis pas qu'ils ne consommaient pas mais j'ai pas en tous les cas des éléments qui me permettaient de le dire, mais qui, dans un même contexte de désolidarisation familiale, commettaient des vols et je les ai retrouvés, très peu de temps comme majeurs, à recomettre les mêmes types de faits infractionnels parce qu'en étant mineurs, ils n'ont pas vraiment eu de sanctions. Ils n'ont pas fait l'objet de placements ni quoi que ce soit. Il y a les mesures d'accompagnement mais qui n'ont jamais produits d'effets positifs au niveau scolaire. Donc qu'est-ce qui se passe ? 18 ans, je pars de chez moi, je fais une demande au niveau du CPAS, j'ai 1300€ par mois de CPAS, je vivote à gauche et à droite, je commets des petits vols quand je peux en commettre et si je me fais prendre bah tanpis et avant qu'il n'y ait des sanctions bah je pense qu'il y aura plusieurs années qui vont s'écouler avant qu'il ne se passe quelque chose de grave, ce que je ne le souhaite pas. Mais en tous les cas, voilà, on a un exemple concret que, quand on est surtout sur un problème de consommation de stupéfiants, le problème sous-jacent est d'ordre psychologique et donc il peut être travaillé vis-à-vis d'un jeune qui, lui, n'a aucune limite par rapport aux sanctions qui pourraient être prises contre lui et qui va se retrouver généralement comme majeur dans la même situation.

Accès à l'enfance et au travail
Intervention en matière de consommation de stupéfiants
Aménagement de la résidence
Désolidarisation familiale
Aménagement de la résidence
Problème de fond d'ordre psychologique

Mathilde Hoxha (55:18) : Est-ce que vous auriez des illustrations similaires au niveau donc de la vente de stupéfiants ?

Participant (55:26) : Alors, moi j'ai peu de... non, j'ai pas d'exemples à donner de mon propre vécu sur un mineur qui vend des stupéfiants, je n'ai jamais eu que des situations de jeunes consommateurs.

Mathilde Hoxha (56:17) : En termes de perspective, quelles seraient selon vous les améliorations qui seraient nécessaires dans la prise en charge euh donc dans la plus en charge judiciaire donc des mineurs impliqués plus spécifiquement dans le commerce de stupéfiants ?

Participant (56:47) : Bah c'est déjà la première chose c'est d'imposer une possibilité d'élargir les mesures judiciaires au-delà de l'âge de 18 ans. Je pense que ça c'est la première chose. Et alors il y a l'effet sanctionnant. Et ça, moi ma difficulté que j'ai par rapport à ces jeunes-là, c'est qu'il y a trop peu d'intervenants en nombre pour permettre à un jeune uniquement impliqué dans un commerce de stupéfiants de pouvoir disposer d'un appui ou d'un encadrement suffisant. Alors qu'est-ce que j'entends par là : c'est que comme je disais l'AMO et SOS enfants, ils ont des listes d'attentes euh qui sont longues comme un jour sans pain et donc ça veut dire quoi ? Ça veut dire que, maintenant les magistrats sont confrontés à une pénurie d'intervenants et donc ils doivent commencer à sérier ce qu'ils estiment être la situation la plus grave euh des situations qui sont entre guillemets, je vais dire plutôt anecdotiques, de nouveau banalisées quoi, et donc ils auront tendance à dire à un jeune qui vend, d'accord, et bien on va plutôt prendre une mesure sanctionnatrice comme action citoyenne, une peine de travail ou quelque chose comme ça sans mettre tout l'aspect pédagogique autour. Donc la question qui se pose c'est de se dire : est-ce qu'on reste dans un système essentiellement d'avertissements ou de sanctions par rapport à ceux qui s'adonnerait au commerce ou, et moi je pense qu'il faut travailler là-dessus aussi, c'est de se dire que s'il le fait, c'est qu'il y a quand même une rupture qui arrive, alors c'est peut-être pas une rupture d'ordre psychologique, mais c'est une rupture morale. C'est de se dire « bah c'est pas grave ce que je fais », d'accord, donc « d'autres le font que moi et qu'ils le font à plus grande ampleur et ils sont pas sanctionnés ». Donc je pense qu'il faut

Élargissement des meilleures pratiques au-delà de 18 ans
Effet moralisant
Réflexion d'interventions le moins dommageables pour les enfants
Pénurie d'intervenants
Prévention des interventions
Sanctionnatrice
Vente de stupéfiants le moins nocives pour l'enfant
Prévention multiple le travail complémentaire

exercer un travail par rapport à ça. Alors, peut-être que ça existe d'ailleurs pour les majeurs, ceux qui euh revendent, bah ils ont une sanction, ils ont une amende administrative, d'accord, une peine par équivalent, qui correspond plus ou moins aux gains qu'ils ont réalisés sur la période infractionnelle. Je pense que par rapport à un mineur d'âge, on devra imposer ce même genre, s'il n'est que dans un système de commerce, on devrait imposer ce genre de procédures. La difficulté c'est qu'ils sont mineurs d'âges et donc mineurs d'âge ça voudrait dire que c'est les parents qui seraient quelque part responsables de cette sanction administrative. Donc il faudrait peut-être trouver, et je ne sais pas parce que je n'ai pas la connaissance suffisante au niveau de l'arsenal judiciaire, ce qui pourrait être mis pour que le gain qu'ils en ont retiré, donc l'avantage qu'ils ont voulu se procurer, et bah ils vont devoir le rendre indirectement et le fait de le rendre bah ça fait plus mal que de se dire qu'on va avoir un gros doigt ou qu'on va avoir une formation citoyen, parce que la formation citoyenne c'est quelques heures et puis après on s'en va et on a oublié vite fait ce que c'était.

Thème 5

Mathilde Hoxha (01:00:10) : Et en termes de prévention ? Parce que vous avez évoqué tout à l'heure donc surtout donc que la problématique est davantage présente au niveau de l'école et au niveau donc familial, qu'est-ce qui pourrait être envisagé pour renforcer donc la prévention de ce type de faits ?

Participant (01:00:33) : Ah moi je pense que si ça se fait au niveau scolaire, c'est un renvoi immédiat, par exemple. Alors, c'est une prévention sanctionnatrice j'aurai tendance, mais il faudrait qu'il y ait des dispositions qui permettent effectivement aux institutions scolaires de fixer ce qu'on appelle une tolérance zéro en matière de vente de stupéfiants. Donc quel que soit le jeune, qu'il soit informé dès qu'il insère une institution scolaire, que s'il rentre, de quelque manière, des stupéfiants, bah ça peut être un renvoi immédiat. On ne discute pas, voilà. Et donc ça, cette tolérance zéro, peut être une prévention, d'accord, au départ, parce qu'il y a une mise en garde du jeune sur l'effet sanctionnant immédiat.

Mathilde Hoxha (01:01:29) : Et au niveau de euh, je veux dire du cadre familial ? Qu'est-ce que... qu'est-ce qui pourrait être envisagé si, par exemple, les premiers signaux d'alerte sont présents ?

Participant (01:01:54) : Ça c'est, ça c'est plus compliqué. C'est plus compliqué parce que le système éducationnel, il est individuel par rapport à chaque famille. Donc j'ai pas réfléchi, au niveau d'une institution familiale, ce qui pourrait être pris en place comme élément d'accompagnements préventifs par rapport à un jeune. Euh là je suis un petit peu démunie par rapport à une réponse à devoir donner. Le seul de soucis qu'on a, c'est que le législateur a considéré que la consommation n'était plus sanctionnable chez un majeur. Il faudrait peut-être faire une marche arrière et de partir du principe que bah consommer des stupéfiants, quels qu'ils soient, ça reste ici, et ça reste sanctionnable. Et donc peut-être qu'à partir du moment où on sanctionne la simple consommation chez un majeur, bah ça va percoler chez lui en disant « attention, si moi-même je suis sanctionné », sur ses propres enfants, c'est dire voilà « consommer c'est mal ». Alors, c'est mal non pas par le fait de fumer, parce que fumer une cigarette euh fumer un puff ou quoique ce soit ça reste nocif, mais c'est la problématique même de la consommation qui doit être mise en évidence et cette problématique qui fait que les gens disent que, s'ils fument, bah ils sont plus socialement admis dans un groupe ou quoique ce soit. On le voit beaucoup dans les jeunes avec les puffs et autres. Je pense qu'à un moment donné, c'est de se dire « vous ne nous faites de toute façon pas du bien en consommant, mais par contre, vous faites du bien à ceux qui vous revendent », donc c'est des sociétés, des multinationales de tabacs, c'est des multinationales qui gèrent les puffs et puis euh c'est euh les groupuscules de délinquants qui vendent les stupéfiants. Donc l'avantage que nous nous allons retirer de la consommation sera toujours mais de loin bien inférieure au profit qui sera retiré par ceux qui sont tout au-dessus et qui bénéficient de tout ce qui en est ressorti au niveau du profit.

compréhension
système des
mineurs
la peine par
équivalent
la criminalisation
système des
mineurs
peut servir
Responsabilisation
des parents
le effet détenu
Rapport de l'
échappeau
Réaction
souhaitable
attelle
inéficiente

Niveau scolaire
Renvoi
immédiat
Tolérance
jeune pour la
vente
Prévention par
l'effet sanctionnant
immédiat

Niveau familial
Révision de
la réglementation
de la consommation
de stupéfiants
dans les
majeurs

Mise en
évidence de la
problématique
de la consommation

Donc je penser que, concrètement, bah au niveau familial, le meilleur adjvant, c'est qu'effectivement il faut reprendre le système de la sanction pénale pour que ça produise un effet chez l'adulte qui le transmettra au mineur.

Thème 5

Mathilde Hoxha (01:04:40) : Merci pour votre réponse. Nous allons bientôt conclure, mais avant ça, j'aurais aimé savoir, selon vous, quels seraient donc les principaux enjeux liés donc à la problématique des mineurs impliqués dans les faits de stupéfiants au niveau de Verviers.

Participant (01:04:58) : Bah les enjeux que l'on rencontre c'est que, alors je ne sais pas si c'est propre à Verviers, mais on le rencontre très fort, c'est que dans les milieux scolaires euh le corps professor est de plus en plus démunis. Il est démunis d'abord parce qu'on se retrouve confrontés à des jeunes qui vendent à l'intérieur de l'établissement scolaire vis-à-vis duquel il n'y a pas sanction, soit parce qu'on les a pas repérés ou soit parce qu'il y a de la pression parentale qui se fait au niveau euh du jeune pour qu'il ne soit pas exclu et donc, parfois, on camoufle l'incident parce que, faire passer dans la presse ou faire passer dans l'opinion publique que l'école n'est pas parvenu à éviter l'engrenage en matière de stupéfiants, bah fait que certains parents n'oseraient pas le mettre dans cette école-là parce qu'elle est réputée pour la consommation de stupéfiants. Donc, souvent on étouffe ce genre de situations. Donc euh ça c'est c'est c'est la première difficulté que euh que je rencontre par rapport à ça. Donc euh la dynamique que je pense qui doit être euh qui doit être vue dans une situation comme euh comme celle-ci c'est que vraiment on travaille d'abord à partir du milieu scolaire, en prévention vis-à-vis des jeunes, sur le fléau que représente la drogue et de vraiment leur expliquer le cheminement, donc eux ils sont qu'en bout de course de consommateurs. Mais c'est de voir tout le fléau qui se fait sur ceux qui pensent, ceux qui font exécuter, ça représente quoi au niveau de la criminalité, de ce que l'on peut voir dans les ports à Anvers, fin des pêcheurs à qui on impose ou des douaniers à qui on impose de rentrer dans le trafic stupéfiants, parce qu'ils sont fragiles psychologiquement. Et puis après ils se font lyncher. Fin voilà. On est vraiment dans un milieu maffieux et tant qu'on n'arrive pas à comprendre que nous permettons nous simplement à cette consommation de faire en sorte que ce réseau continue à exister voire même à progresser. Bah on va arriver dans une situation de, en tous les cas, sur Verviers de banalisation constante chez les jeunes, où même les policiers, découragés de se dire on démente tel un jour, le lendemain y a quelqu'un d'autre qui reprend le commerce bah pour finir, vont se dire on n'intervient plus parce qu'on est débordé, d'abord et on n'intervient plus parce qu'on ne sait plus gérer le flux et donc ça veut dire quoi ? C'est qu'on va venir dans une ville où, et nous on le voit quand on se balade, où on s'échange des stupéfiants, comme si on s'échange simplement déjà rien qu'une cigarette, et ça devient problématique et la ville de Verviers, effectivement, le centre-ville fait en sorte que la population qui s'y retrouve est une population marginalisée. Donc ça veut dire quoi ? Ça veut dire que quelque part la dynamique que l'on cherche dans une ville que l'on estime devoir être d'abord sécurisée, d'accord, va se perdre peu à peu et donc si la sécurité se perd, les gens descendent moins le soir. Ils descendent moins le soir, voire la journée, les commerces fonctionnent moins, donc ils ferment et donc on arrive à une ville entre guillemets ghetto, d'accord, où on trouve dans le centre-ville bah des gens qui sont marginalisées et qui consomment. Et puis, dans les périphéries, des gens qui ne vont plus occuper leur ville et qui vont faire leurs activités, et ça se fait beaucoup évidemment maintenant, on le voit à Verviers, sur Maastricht, sur Liège ou d'autres. Donc la consommation de stupéfiants, en tous les cas, au niveau de la ville de Verviers et bah elle a cet effet de dynamique négative, que les gens se sentent d'abord plus en sécurité ou, en tous les cas, plus enclin, en tous les cas, à investir dans leur ville.

Milieu relâché
Prévenez des phénomènes de ventes de stupéfiants
Méthode de soutien des jeunes

Arentuation de la marginalisation et l'exposition des jeunes et de la réalité des drogues et le trafic

Banalisation des phénomènes en ville

Marginalisation des jeunes
Intégration des réseaux de la drogue de tiers

Marginalisation de la population du centre-ville
Sécurisation et investissement
Dynamique négative de la consommation de stupéfiants

Thème 4

Mathilde Hoxha (01:09:07) : Et en ce qui concerne la prise en charge donc judiciaire des mineurs, quelles seraient donc les principales difficultés rencontrées? Est-ce que vous savez faire une comparaison entre donc ceux poursuivis pour consommation et ceux poursuivis pour ventes?

Participant (01:09:27) : ah bah moi je pense que ceux qui sont poursuivis pour vente, comme je l'ai déjà dit, se font soit remonter les bretelles, d'accord, un avertissement, après on verra pour la suite, mais un avertissement, une formation à la citoyenneté, d'accord, c'est généralement les sanctions qui sont imposées vis-à-vis des vendeurs exclusifs// Alors que l'appareil judiciaire qui est mis en place pour les consommateurs proprement dits est beaucoup plus lourde, beaucoup plus contraignantes, mais beaucoup plus utiles aussi, parce qu'elle permet à un jeune de sortir du marasme dans lequel il est rentré, lui-même et sa famille.//

Mathilde Hoxha (01:10:09) : Et est-ce qu'il n'y aurait pas une sorte de paradoxe dans ce... dans cette... dans ce constat-là, sachant que les faits de revente sont des faits généralement sanctionnés plus gravement?

Participant (01:10:21) : Pour un majeur?

Mathilde Hoxha (01:10:30) : Oui.

Participant (01:10:38) : Bah le magistrat aura peut-être tendance à se dire que celui qui sait qu'il a commis une infraction se rendra plus vite compte de la gravité de celle-ci à partir du moment où on lui impose une sanction qui n'est pas trop démesurée par rapport au contexte général//puisque on part du principe qu'une consommation est, quelque part, plus sanctionnée, d'accord// Et donc, le magistrat va partir du principe que il conviendra de faire comprendre au jeune que ce qu'il a fait n'est pas bien. D'accord. Et qu'il espère ne plus le retrouver// Et je pense je pense qu'effectivement en matière de **ventes** de stupéfiants, le résultat est relativement positif// Le jeune, qui fait partie d'un milieu social je veux dire assez stable, d'accord, aura eu suffisamment peur en allant devant un magistrat par rapport à la situation// À l'inverse, d'un mineur délinquant consommateur, qui lui généralement aura déjà un parcours beaucoup plus personnel, beaucoup plus difficile//puisque comme je l'ai dit, la consommation n'est que le résultat d'autres comportements délictueux qui auraient déjà pu être commis avant, par des vols, par des faits de violence, par le décrochage scolaire etc// Ce qui est moins vrai chez les vendeurs rien que vendeurs// Donc, je ne pense pas qu'on puisse dire que il y a un **paradoxe** entre les **mesures** qui sont prises vis-à-vis de consommateurs par rapport à ceux qui ne sont que revendeurs//parce que la dynamique n'est pas la même. La problématique elle est totalement différente// donc il y aura toujours plus de travail chez un consommateur//parce qu'il va devoir lui faire un effort sur lui-même pour pouvoir sortir de l'**impact** dans laquelle il est, parce que sortir de la consommation, même en matière de de euh de cannabis est déjà très compliquée en soi, plutôt qu'un jeune qui s'est dit « j'ai gagné quelques centaines d'euros, bah voilà, je suis passé entre les mailles, entre les gouttes, je vais me tenir cool la prochaine fois, j'ai eu mon petit plaisir, je sais ce que je risque par après » et donc il aura plutôt tendance à s'arrêter//

Mathilde Hoxha (01:12:49) : D'accord je vous remercie. Pour conclure, est-ce que vous aimeriez aborder un point qu'on n'aurait pas forcément développé ou rajouter quelque chose par rapport à un point développé?

Participant (01:13:00) : Non, je pense qu'on a abordé tous les points. La seule chose qu'il faudrait c'est peut-être dans les questions, arriver peut-être à les regrouper pour éviter les redites.

Mathilde Hoxha (01:13:16) : Et est-ce que vous accepteriez d'être recontacté, en cas de besoin, ou bien de recevoir les résultats de l'étude?

Vente
l'infraction à
des mineurs
l'admonition
correctionnelle,
formation à la
citoyenneté)
la consommation

On va à l'opposé
d'un système
judiciaire plus
lourde et plus
contraignant
mais plus utile

Paradoxe
nouvelles
mobilisées
sur les ventes
soit l'intervention
judiciaire
soit correctionnelle
Pouvoir réel
différence des
consommateurs
Travail plus
importante en
matière de
consommation
différenciation
de la dynamique
entre les deux
problématiques
contenu de
plus grande
log révolution

Participant (01:13:23) : Oui, avec grand plaisir.

Mathilde Hoxha (01:13:24) : D'accord. Bah je vous remercie encore une fois pour euh pour m'avoir accordé du temps.

Participant (01:13:28) : De rien.